

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1998**

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x								18x											
								✓											
	12x		16x		20x		24x		28x		32x								

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

**National Library of Canada**

This title was microfilmed with the generous permission of the rights holder:

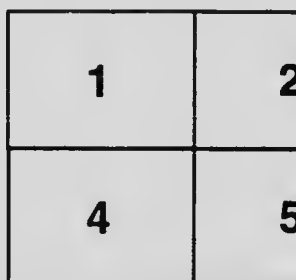
**Henri Roy**

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

**Bibliothèque nationale du Canada**

Ce titre a été microfilmé avec l'aimable autorisation du détenteur des droits:

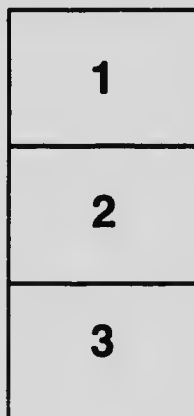
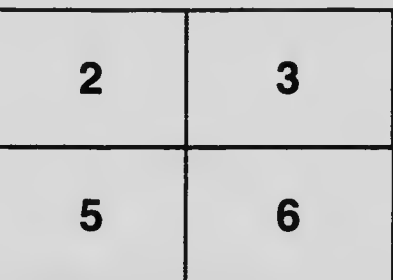
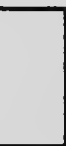
**Henri Roy**

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

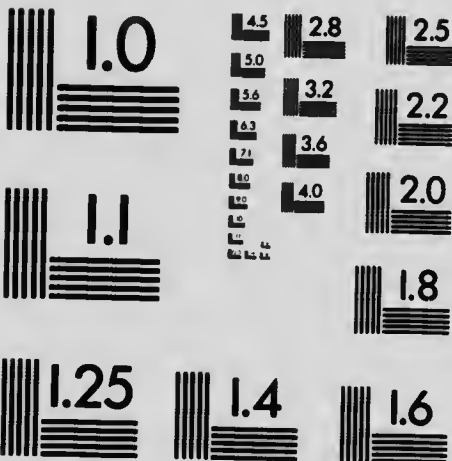
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482-0300 - Phone  
(716) 288-5989 - Fax

R. G. P.

LE  
GRAND  
MENTEUR

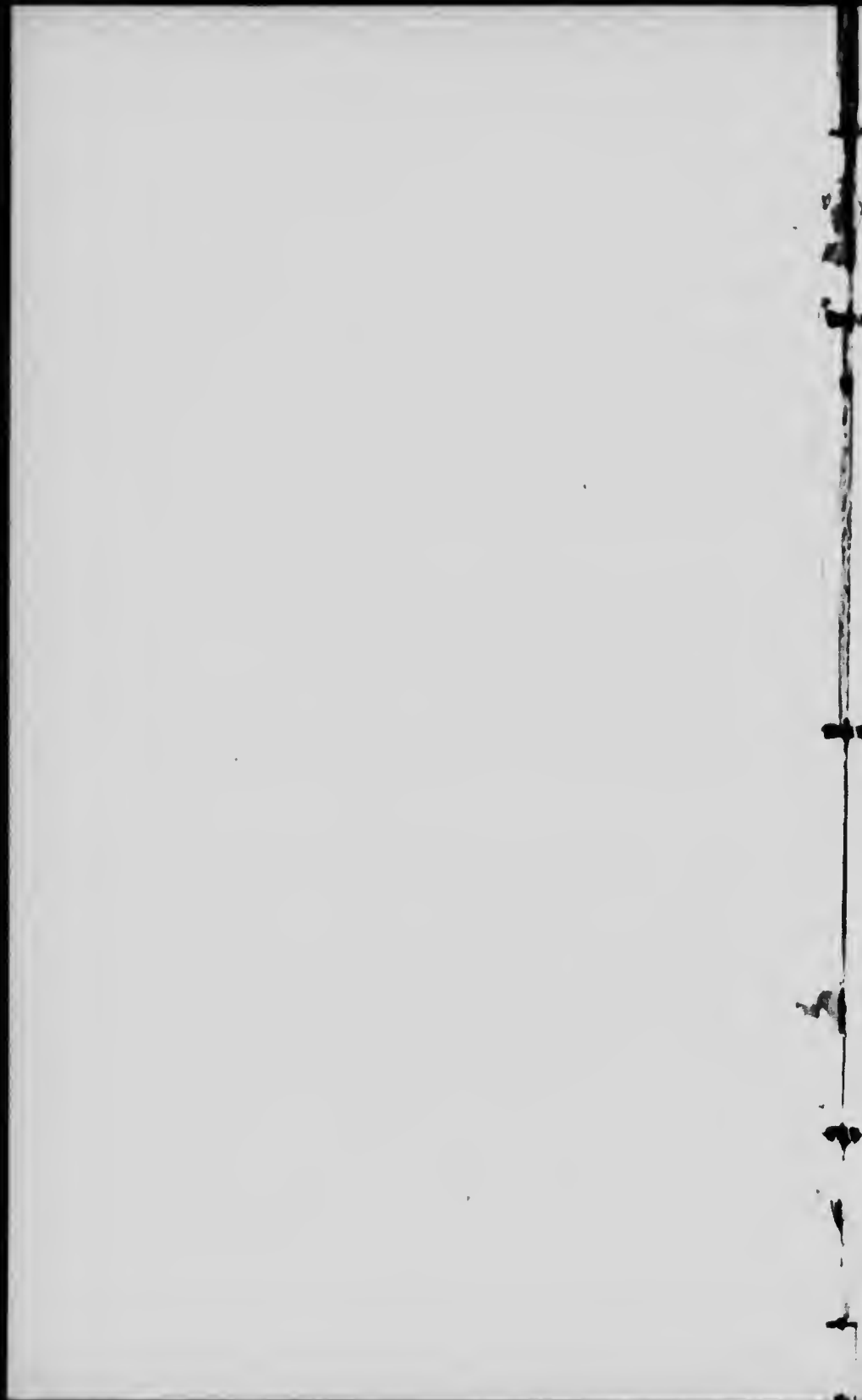


QUÉBEC  
Imp. L'ACTION SOCIALE LTÉE,  
103, rue Ste-Anne, 103,

—  
1911

19  
ave

**LE GRAND MENTEUR**





R. G. P.

LE  
GRAND  
MENTEUR



QUÉBEC  
Imp. L'ACTION SOCIALE LTÉE,  
103, rue Ste-Anne, 103,

—  
1911

HV5061

R 683

C.3

~~\*\*\*~~

## L'alcool est un menteur

Les Anglais qui, à côté de quelques défauts, possèdent tant de bonnes qualités, ont une expression courte, typique et bien vraie pour qualifier l'alcool. « Alcool is a mocker », l'alcool est un menteur, disent-ils. Les Français qui, eux, avec de nombreuses qualités ont de si grands défauts, se servent souvent d'un autre proverbe qui a cours de nos jours au Canada et qu'ils ont d'ailleurs emprunté des Latins : « Rien de nouveau sous le soleil », Nil nove sub sole. La vérité de ce dernier dicton ne peut être mieux prouvée que par l'expression anglaise que je viens de citer : Alcool is a mocker. Bien avant les Anglais, en effet, on l'avouera sans peine, Dieu avait dit : « Le vin (il n'était pas encore question d'alcool) est un menteur » et encore « Le vin trompe celui qui le boit ».

Donc l'alcool est un menteur.

L'alcool prétend être un apéritif. Il ment. « Une fausse clé, dit le docteur Trousseau, n'ouvre pas la serrure et finit par la gêner ; ainsi en est-il de l'alcool. Il n'ouvre pas l'appétit mais le fait perdre peu à peu ».

L'alcool prétend être un digestif. Il ment. « L'alcool nuit à la digestion, dit le docteur Legrain, soit en se mélangeant aux aliments, soit en altérant la muqueuse de l'estomac, soit en troublant la sécrétion des sucs digestifs ».

L'alcool prétend être un fortifiant, un aliment. Il ment. Comment un poison peut-il fortifier et alimenter, puisque son objet est de détruire ?

L'alcool prétend réchauffer. Il ment. S'il réchauffe comment se fait-il que tous les thermomètres accusent un abaissement de la chaleur du sang après l'absorption de l'alcool ?

L'alcool prétend, enfin, préserver des maladies contagieuses. Il ment encore. S'il sauve des maladies contagieuses, comment se fait-il que pendant chaque épidémie de choléra on a constaté que soixante-quinze par cent des buveurs mouraient tandis que vingt par cent à peine des abstinents succombaient au fléau ?

---

### L'idéal de tout homme de cœur

« Ce que nous voulons, écrivait en mai 1908 un véritable apôtre de la tempérance, M. l'abbé Vaslet, décédé l'année dernière, ce que nous voulons, c'est la prohibition de tout alcool, autre que celui destiné à la médecine et à l'industrie.

« En attendant ce jour béni qui nous donnera la prohibition, nous lutterons pour toute mesure qui nous conduira réellement, ne fût-ce que lentement, vers le but suprême, vers l'idéal de la délivrance totale du joug infâme de l'alcool ! »

### Les adieux d'un suicidé

Un passant attardé découvrait, le 10 août 19.., à C., près N., le cadavre d'un individu qui s'était tué en se tirant un coup de revolver dans la tête.

Un billet trouvé dans une des poches d'habit du suicidé fit établir tout de suite son identité. C'était un nommé F. D., âgé de trente-trois ans, de C.

Appartenant à une honnête famille, D. avait fait son malheur et celui des siens à cause du maudit alcool.

Le 7 août, D. avait fait part, par lettre, de son sinistre projet à un de ses amis, L. B. Celui-ci, tout aussitôt, avait prévenu ses parents et la police.

Le chef de police avait dépêché ses hommes dans les alentours de la localité, où il avait lieu de croire que D. se trouvait, mais on ne parvint pas à rejoindre le malheureux. D'ailleurs, D. était fermement résolu à mourir et on ne l'aurait pas pris vivant.

Dans les vêtements de D., on trouva le billet suivant écrit sur un feuillet arraché à son carnet. Les adieux du malheureux avaient été tracés d'une main ferme, d'une écriture élégante.

« Un avis de désespéré aux jeunes gens : Ne buvez jamais ! Que maudit soit le jour où j'ai commencé à fréquenter la buvette. Depuis lors, j'ai mené une existence de misère. J'ai

fait le désespoir de mes parents. J'ai porté atteinte à l'honneur d'une famille, dans une crise de folie alcoolique.

« C'est drôle, aujourd'hui, j'ai bu beaucoup et je ne suis pas saoul.

« Je voudrais qu'après ma mort, ma montre soit remise à mon ami X, le seul qui me soit resté fidèle. Pauvre X, tu me ressembles, le sort ne t'es pas favorable. Moi, je suis un être qui n'ai pas su lutter. Ne bois plus, et tu trouveras un peu de bonheur, il en est temps encore.

« Ami X, ah ! ne bois plus jamais. Tu vois à quoi cela conduit, à quoi on peut être réduit.

« La boisson seule m'a rendu misérable. Grand Dieu ! Comment est-il possible de boire de cette façon !

.....  
« Quand vous recevrez ces lignes, je n'existerai plus. Je vais payer ma dette à ceux que j'ai ennuyés dans ma courte et malheureuse existence.

« Allons, adieu ! Encore une fois, ne suivez pas mon exemple et cessez de boire ».

Combien de milliers d'ivrognes et d'alcooliques, qui sont aujourd'hui dans le cimetière, diraient eux aussi : « Ne buvez pas, cessez de boire », si Dieu leur permettait de revenir sur la terre même pour un seul instant !

---

### Est-il un apéritif ?

L'alcool est-il un apéritif, autrement dit ouvre-t-il ou donne-t-il de l'appétit ?

Quel est celui d'entre nous qui, invité à dîner ou à prendre un repas quelconque chez un parent, un ami, n'a pas reçu l'invitation, avant de se mettre à table, de prendre un petit coup d'appétit ? L'habitude, je devrais plutôt dire le préjugé du coup d'appétit chez le Canadien-français est tellement enracinée que, pour un grand nombre, s'ils ne le prennent, ils s'imaginent qu'ils ne mangeront pas. Je dtuais, il y a quelques années dans une maison de campagne, où il n'y avait aucune boisson spiritueuse, avec un ami qui avait d'ordinaire un appétit vorace. Une heure avant le repas mon ami fit le tour du village pour se procurer son fameux coup d'appétit. Il revint bredouille à la maison de pension.

C'était une paroisse exemplaire. Personne dans tout le village, qui comprenait une vingtaine de maisons, ne gardait de boisson. Mon ami se mit donc à table sans prendre son apéritif. Il ingurgita d'abord une bonne assiettée de soupe, puis il mangea tout un poulet et termina son dîner par un pâté aux bluets comme savent en faire nos bonnes ménagères canadiennes. Vous pouvez voir d'ici quel dîner il aurait fait s'il avait pris son coup d'appétit !

Badinage à part, je ne crois pas qu'il y ait

dans notre pays de préjugé plus répandu et plus indéracinable que celui du coup d'appétit.

Et pourtant les auteurs sont unanimes à affirmer que l'alcool est surtout nuisible et dangereux quand on le prend à jeun. Ceux qui en prennent avant leur déjeuner ne tardent pas à en ressentir les pernicious effets. En peu d'années, ils perdent complètement l'appétit et ne sentent plus le besoin de manger. Pourquoi ? Parce que l'estomac, qui est l'organe que Dieu a chargé de recevoir la nourriture dont le corps a besoin, est paralysé, brûlé pour ainsi dire par l'alcool. Non seulement les habitués du coup d'appétit ne sentent plus le besoin de manger mais ils viennent bientôt à ressentir une répugnance extrême à prendre toute nourriture.

L'estomac, qui est un organe excessivement capricieux lorsqu'il est malade, réclame alors des **EXCITANTS**. Le coup d'appétit est suivi d'un autre, puis d'un troisième, d'un quatrième ... et l'appétit ne vient pas plus. On augmente la dose jusqu'à ce qu'on devienne alcoolisé. On ne se fait pas d'idée du grand nombre de nos compatriotes qui sont devenus ivrognes, alcooliques, à la suite du traître coup d'appétit. Si nos médecins pouvaient se coaliser et ouvrir, une bonne fois, les yeux des buveurs modérés sur les dangers de ce coup d'appétit, ils arrêteraient nombre de citoyens qui, selon l'expression bien juste du docteur Coste, s'alcoolisent sans le vouloir et sans le savoir.



### L'ouvrage qu'on fabrique ici

Je traduis de l'anglais de Charles Garrett le trait typique qui suit :

Un flegmatique Anglais passe dans une rue de Manchester, Angleterre, devant une buvette, rendez-vous habituel des buveurs de gin. Il aperçoit un misérable ivre-mort sur le seuil de l'établissement. Le malheureux après avoir dépensé tout son argent dans la buvette a été mis dehors.

L'Anglais, froidement, traverse la rue et entre chez un épicier.

—Auriez-vous la bonté, dit-il, de me donner une grande feuille de papier blanc.

—Pourquoi faire ? De quoi s'agit-il ?

—Vous aller voir tout de suite.

Une fois en possession de son papier, l'Anglais se fait donner une plume et de l'encre, et il écrit en gros caractères : « Spécimen de l'ouvrage qu'on fabrique ici ». Puis, il revient attacher la pancarte sur le dos de l'ivrogne.

En quelques minutes, un ressemblant se forme, et le buvetier, entendant du bruit et des éclats de rire, sort pour se rendre compte de ce qui se passe. Aussitôt qu'il voit l'inscription, il s'écrie furieux :

—Qui a fait cela ?

—De quoi parlez-vous, répond l'Anglais toujours flegmatique ? S'il s'agit de l'inscription, c'est moi qui l'ai faite ; mais si vous parlez de

l'état où se trouve cet homme, vous ne nierez pas que c'est vous. Ce matin, ce malheureux n'était pas ivre quand il est parti de chez lui pour aller à sa besogne ; il n'était pas ivre, non plus, quand il est entré dans votre buvette, et il est maintenant ce que nous voyons tous.

Et il continue d'une voix forte :

— N'est-ce pas un spécimen du triste ouvrage que l'on fabrique dans votre misérable sentine ? N'avez-vous pas honte de ruiner la santé, la raison et le sens moral de ces malheureux ouvriers, afin de vous enrichir à leurs dépens ?

Le buvetier se hâte de s'enfermer dans sa boutique, sous les huées ironiques de la foule indignée.

Les citoyens assez énergiques pour agir comme cet Anglais sont assez rares. Mais n'est-il pas vrai que dans nos villes canadiennes, s'il se trouvait de ces citoyens vengeurs, ils auraient assez souvent l'occasion de renouveler l'exploit de l'Anglais de Manchester ?

La première et peut-être l'unique ambition du buvetier, qu'il soit de Manchester, de Québec, ou d'ailleurs, est de faire de l'argent. Une fois que le buveur a laissé sur son comptoir toute sa paye de la semaine, il le met à la porte sans plus s'occuper de lui.

---

### Le bourreau des bourreaux

Celui qui écrirait l'histoire vraie des familles de buveurs, dit un tract de tempérance, ferait voir du même coup combien dignes de la potence sont les malheureux qui, par la parole, le métier, l'exemple, l'influence, multiplient le nombre des victimes de l'ivrognerie. Combien coupables ceux qui se croisent les bras et n'empêchent pas ces hideux ravages !

« Le premier chapitre de cette sombre histoire, qu'on devrait intituler : *Histoire d'une légion de martyrs*, pourrait dénoncer la plaie hideuse et scandaleuse des ménages séparés, qui cachent souvent tant de misères et occasionnent tant d'abominables dessous.

« Un deuxième chapitre étalerait d'abord les hontes et les souffrances personnelles du buveur, puis les conséquences de sa dégradante passion chez les siens : déchéances, avilissements, dégradations, ivrogneries, instincts criminels ; ce serait un peu, du moins, l'histoire de nos prisons et de nos bagnes.

« Un troisième petit chapitre révélerait le secret de la banqueroute de tant de fortunes familiales, grandes et petites, englouties par l'insatiable bourreau.

« Dans un quatrième, il conviendrait de peindre l'inqualifiable misère de ces familles, où, pour ne pas mourir de faim avec ses enfants, l'épouse, la pauvre mère doit se consumer dans

un travail inconnu aux esclaves de la Rome palenne.

« Un cinquième chapitre expliquerait les crimes qui déshonorent et ensanglantent tant de foyers de buveurs.

« Un sixième chapitre serait bien rempli par l'énumération des maladies étranges qui désolent maintes familles : l'hystérie, l'épilepsie, l'inplacable tuberculose, les difformités, l'idiotie, la folie.

« Un septième chapitre prouvant que la boisson est la cause réelle du plus grand nombre de morts subites et foudroyantes, serait, certes, d'un grand intérêt.

« Un dernier chapitre établirait la proportion effrayante des décès causés par la boisson, soit vingt pour cent : chiffre réel, officiel !

« Combien d'autres chapitres trouveraient naturellement leur place dans cette histoire (et chaque chapitre fournirait matière à un gros livre) puisqu'en vérité la boisson est un océan de malheurs, le bourreau des bourreaux ».

---

### La buvette

On devrait lire sur sa porte :  
Passant ne franchis pas le seuil  
Car, de ce lieu-ci l'on emporte  
Que déshonneur, misère et deuil.

### **Au lendemain de la fête nationale**

A Hadlow, la voie publique longe presque partout le pied du cap. Cette masse énorme de pierre, de tuf et de terre atteint en certains endroits 150 pieds de hauteur. Au pied de la côte Bennett, sur quelques cents pieds de longueur, la voie publique s'éloigne un peu du cap pour donner passage à la ligne du chemin de fer du Grand Tronc.

Le matin du 25 juin 18... , au moment où une locomotive du Grand-Tronc passait au pied de la falaise de Hadlow, le mécanicien remarqua, non loin de la voie, une voiture brisée, un cheval les côtes fracturées et un homme gisant par terre, inconscient, mais respirant faiblement.

Evidemment, l'homme et son équipage avaient fait la culbute du haut du cap.

Le mécanicien donna aussitôt l'alarme au moyen du sifflet de sa locomotive, et les gens du voisinage arrivèrent bientôt pour constater le terrible accident.

Le blessé fut transporté dans une maison voisine. Le sang s'échappait abondamment des horribles blessures qu'il avait à la tête. Il avait de plus une jambe rompue, presque arrachée. Son bras droit ne valait guère mieux.

Le médecin fut appelé mais en dépit de ses soins le blessé succomba dans l'après-midi du même jour sans avoir recouvré sa connaissance.

Comment cet homme avait-il pu aller se jeter

en bas du cap, d'un endroit si éloigné de la voie publique ?

Le coroner n'eut pas besoin d'une longue enquête pour connaître la cause de cet accident.

A. B. était un laitier à l'aise d'une des paroisses situées en arrière de Lévis. Le matin du 24 juin, il était parti de chez lui comme d'habitude pour se rendre à Québec afin de servir ses pratiques.

A. B., malheureusement, comptait plusieurs buvetiers parmi ses clients. Or, ces messieurs n'achètent que de ceux qui les *encouragent*. Le 24 juin, c'est la Saint-Jean-Baptiste, jour de la fête nationale. Il faut bien prendre un coup, n'est-ce pas ? Le laitier prit un, deux et même trois coups dans chacune des buvettes où il laissait du lait.

Voilà comment il se fit que dans l'après-midi du 24 juin, A. B. revint *chaud* à Lévis. Du Passage à Hadlow, il y avait alors six ou sept buvetiers. B, les visita tous. Le jour de la fête nationale, il faut bien se montrer patriote.

Il était dix heures du soir quand le laitier s'engagea dans la rude montée qui conduisait chez lui. Ivre, le petit train de son cheval l'endormit presque aussitôt. Laisse à lui-même, le cheval au lieu de prendre la route ordinaire obliqua à gauche. Là, un propriétaire négligent avait laissé sa barrière ouverte. L'animal s'y engagea et dans l'obscurité alla se jeter en bas du cap.

Et le lendemain matin on trouvait le laitier mourant à quelques pieds de la ligne du chemin de fer, après avoir fait une chute de 150 pieds.

On a demandé bien des fois la fermeture des débits de boisson le jour de la Saint-Jean-Baptiste. Le député qui proposera la chose et la fera accepter par la Législature aura rendu un fier service à ceux qui n'ont pas la force de passer devant une buvette sans y entrer.

---

### Une promesse bien tenue

Charles XII, roi de Suède, nous dit M. l'abbé Lemmens, avait, dans un moment d'ivresse, manqué de respect à sa mère.

Celle-ci, pénétrée de douleur, se retira dans ses appartements et y resta enfermée le lendemain.

Le roi, ne la voyant pas à table, en demanda la cause ; on la lui dit. Alors il fit remplir un verre, et alla trouver sur le champ sa mère :

—Madame, lui dit-il, j'ai appris que hier, étant pris de vin, je me suis oublié à votre égard ; je viens vous en demander pardon, et pour que cela ne m'arrive plus, je vous demande la permission de boire ce verre à votre santé ; ce sera le dernier de ma vie.

Charles XII tint parole. Depuis ce jour-là il ne but plus jamais de boisson enivrante.

### Appel aux jeunes

C'est un vénérable prêtre, qui a consacré toute sa vie à ses compatriotes, qui fait le vibrant appel qui suit :

« Jeune homme, alors que tout te sourit, que des horizons nouveaux t'apparaissent et que, plein de confiance, tu entres dans la vie, écoute ce cri d'avertissement : Méfie-toi de l'alcool !

« Tu seras peut-être étonné et tu me répondras : « Mais je suis modéré, un verre de vin me suffit et ne me fait pas de mal. Jamais on ne m'a vu en boisson. A d'autres votre clameur lugubre ! »

« Sache, jeune homme, qu'ils sont légion ceux qui ont raisonné comme toi, et qui sont maintenant des alcooliques invétérés. Sache qu'on les compte par milliers, les buveurs qui, sans espoir de salut, s'écrient sur leur lit de mort : « Maudit soit mon premier verre ! Oh ! que ne m'a-t-on averti assez tôt du danger ! »

« Et toi qui sait le mal que cause ce poison, qui l'as vu à l'œuvre, dégradant, avilissant, n'épargnant personne ; toi qui sais que ton pays lui paye chaque année plusieurs millions de piastres et des milliers de vies, toi qui vois les hôpitaux, les hospices, les pénitenciers et les prisons peuplés de victimes ; quand tu sauras que tous ces malheureux ont commencé à être modérés, diras-tu encore : « Moi, je suis fort et je sais me modérer ; à d'autres votre clameur lugubre ».



« Mais ce n'est pas assez que de se méfier de l'alcool, il faut le combattre.

« La loi de la solidarité nous y convie, un catholique surtout ne doit pas s'y soustraire.

« Ne sois pas un de ceux qui, plutôt que de se priver de leur boisson, laissent leur prochain mourir victime de son vice. Ne recule pas devant un petit sacrifice, lorsqu'il peut sauver un homme. Apporte dans la lutte contre l'alcool ces forces généreuses, cet enthousiasme débordant, qui sont l'apanage de la jeunesse.

« L'égoïsme et l'indifférence tuent les bonnes causes. Ne te croise pas les bras, ne te contente pas d'encouragements platoniques aux adversaires de l'alcool, mais viens combattre sans tarder.

« La vie n'existe que par la lutte et n'a de prix qu'autant qu'on la met au service des autres.

« C'est au nom de tes milliers de compatriotes tués chaque année par l'alcool, au nom des milliers de détenus qui remplissent nos prisons, au nom des familles ruinées, de la patrie en danger que je te crie : combats l'alcool.

« Il n'est si petit qui ne puisse être utile. Combats, pendant qu'il est temps encore. Consacre tes forces et ton temps à sauver ton pays, tes amis, tes parents, tes frères, de la grande famille humaine.

« Et quand, sous tant d'efforts réunis, l'alcoolisme aura disparu pour toujours, tu seras heureux d'avoir contribué à faire le bonheur et la paix chez un grand nombre de tes concitoyens ».

### Histoire vécue

Au mois d'août 1905, un ouvrier déjà sous l'influence de la boisson, se présentait au presbytère de l'église Saint-Pierre, à Montréal, pour prendre la tempérance.

— Mon père, dit-il au Père Oblat qui le reçut au parloir, je me fais un bon salaire. Il y a longtemps que je travaille péniblement et cependant je n'ai pas un sou. Je bois tout mon argent. C'est à peine si, chaque semaine, je donne quelques piastres à ma femme pour faire son marché ! J'ai une sainte femme qui ne dit jamais rien : elle ne se plaint pas, mais elle pleure toujours. J'arrive justement de chez nous. En me voyant déjà plein de whisky, elle a éclaté en sanglots. Je ne sais pas ce que cela m'a fait, mais, mon père, c'est fini : Je ne veux plus boire.

Là-dessus, l'ivrogne se jette à genoux et demande au Père de le bénir.

Habitué à ces sortes de larmes, le Père Oblat n'y fit pas beaucoup attention. Il le bénit et l'encouragea à persévérer dans ces bonnes dispositions. L'ouvrier serra la main au Père comme s'il avait voulu lui rompre les os. Et il partit.

Je laisse maintenant raconter par le bon Père Oblat ce qu'il advint de l'ouvrier ivrogne.

Au mois de septembre suivant, dit-il, il faisait avec nous le pèlerinage à Notre-Dame du Rosaire, au Cap de la Madeleine. A son retour, l'insigne de tempérance brillait sur sa poitrine et, grâce à Dieu, il y est encore.

A sa maison, les larmes ont cessé ; l'épouse si longtemps malheureuse connaît maintenant le bonheur.

Au 1er janvier 1906, notre nouveau tempérant était debout de grand matin. La nuit lui avait paru longue tant il avait hâte d'embrasser sa femme à son réveil, de lui souhaiter une bonne année et de lui offrir un cadeau.

L'épouse partageait les mêmes émotions et la nuit ne lui avait pas paru moins longue. Tous les deux se le cachant mutuellement n'avaient pas dormi tant était vive leur anxiété.

Il ne faisait pas encore jour que déjà ils étaient debout s'embrassant avec effusion. Combien les temps étaient changés : ces douces émotions, ils ne les avaient jamais connues.

S'arrachant à l'affectueuse étreinte de sa femme, notre cher tempérant prend dans une armoire, où il l'avait soigneusement cachée, une belle étole en pelletterie qu'il lui met autour du cou en pleurant de joie.

De son côté, l'épouse avait aussi des étrennes à donner à son époux. Au fond de la *commode*, dans un bas soigneusement dissimulé, elle va chercher une bourse qu'elle remet à son

mari en l'embrassant. La bourse contenait \$100 : c'était le fruit de la tempérance.

Depuis ce temps, s'il se verse quelquefois des larmes dans ce foyer, ce sont des larmes de bonheur et de reconnaissance au bon Dieu.

---

### Un modèle de testament

Tout le monde sait ce qu'est un testament olographe. Aux jeunes gens qui fréquentent les buvettes et qui se croient assez puissants pour ne pas devenir ivrognes, je conseille de copier entièrement de leur main le testament qui suit et de le signer. C'est le testament olographe qu'ils pourront laisser à leurs héritiers dans quelques années :

« Je donne et lègue à la société une réputation ruinée, un mauvais exemple.

« Je donne et lègue à mes parents pour leur vie durant autant de chagrins que leurs jours sur le déclin pourront en porter.

« Je donne et lègue à mes frères et sœurs autant d'humiliations que j'ai pu leur en procurer.

« Je donne et lègue à ma femme un cœur brisé, une vie d'abaissement et de honte pour pleurer ma mort prématurée.

« Je donne et lègue à chacun de mes enfants la pauvreté, l'ignorance, l'abrutissement et le souvenir que leur père était un monstre ».

### Faut-il dénoncer ?

J'ai assisté l'autre jour à une discussion qui m'a singulièrement édifié sur la mentalité de certains individus réputés bons citoyens.

Voici le cas.

Un monsieur qui a bonne santé, est assez instruit, n'a pas de famille, et qui, par conséquent, pourrait facilement gagner sa vie, s'avise tout à coup de vendre de la boisson sans licence. Il attire chez lui des jeunes gens qui passent leurs nuits à jouer aux cartes, à boire, et à perdre leur argent. Un père de famille qui veut sauver ses deux fils dénonce le vendeur sans licence au Revenu.

X approuve en tout point ce père de famille. Il prétend qu'il a rendu un grand service à la société en le dénonçant au Revenu.

Z, lui, soutient une opinion tout à fait opposée. Pour lui ce père de famille n'est qu'un *informer*, un lâche, un hypocrite, un jaloux, qui a manqué à la charité en ruinant son prochain, etc., etc.

Peut-on raisonner plus bêtement ? Et je vous avoue, la honte à la figure, que Z trouvait des approbateurs autour de lui.

Non, pas de pitié pour le vendeur sans licence ! Ce vendeur, dont vous prenez la défense, n'est qu'un voleur. Il vole le gouvernement et la ville en ne payant pas de licence ; il vole l'acheteur en lui vendant des liqueurs frelatées ; il

vole le pain de la femme et des enfants de l'ivrogne qu'il fait boire.

Ce vendeur sans licence, pour lequel vous avez de la sympathie, n'est qu'un assassin, un meurtrier. Il empoisonne ses clients à l'aide de ses drogues maudites. Il est le pire des meurtriers puisqu'il fait perdre à sa victime, avant de lui enlever la vie corporelle, la vie intellectuelle, c'est-à-dire la raison, et la vie surnaturelle, en souillant son âme d'une faute grave.

Donc, sus au vendeur sans licence, voleur, assassin, empoisonneur.

---

### Erreurs à corriger

—Il faut bien faire comme les autres, dit Jean.

—Oui ; si les autres font bien ; non, s'ils font mal.

—On va se moquer de moi, dit Baptiste, si je refuse de prendre un coup quand on m'en offre.

—Bonne ou mauvaise, votre conduite sera toujours critiquée. De qui préférez-vous mériter l'approbation ? Des gens de bien ou des piliers de buvettes ? Ceux qui se moquent de vous quand vous refusez de boire avec eux, se moqueront b'en davantage, quand vous aurez tout perdu : santé, biens, bonheur domestique.

### Va-t-il tenir sa promesse

Un monsieur qui ne prendra pas un coup, demain, 1er janvier 1911, c'est XX, qui est à l'emploi de M. B., le riche importateur de la rue No 2. Du moins, il l'a juré avec énergie au jour de l'an dernier.

XX est un homme d'a peu près cinquante ans. Habile ouvrier, il a de l'ouvrage à l'année. XX n'a qu'un fils qui gagne un assez bon salaire dans une manufacture de Québec.

Le père et le fils, sans être des ivrognes, aiment à prendre un coup. Comme on dit vulgairement chez nous, ils ne crachent pas dedans.

Or donc, le 1er janvier 1910, XX et son fils, qui avaient fait à frais communs une ample provision de boisson afin de bien passer les fêtes, commencèrent à boire dès six heures du matin. Trois ou quatre heures plus tard, les deux hommes, pompettes, turbulents même, sortaient pour aller faire chez les parents et les amis les visites accoutumées.

La boisson rend fou. Tout le monde sait ça. Sur la rue, pour une vétille, le père engendra chicane à son fils. Celui-ci, qui avait l'humeur violente, donna à l'auteur de ses jours un coup de poing qui l'envoya rouler dans la neige et lui mit l'œil gauche au beurre noir. Le père, très vigoureux, se releva plus vite qu'on peut l'écire, et administra à son peu respectueux rejeton, une taloche qui lui fit enfler le

nez et noircir les deux yeux. La querelle pourtant assez courte avait été agrémentée de gros mots qui attirèrent les badauds. Bref, le père et le fils tombèrent aux mains de la police qui, sans cérémonie, les conduisit au poste dans l'ignoble voiture de patrouille.

XX père et fils sont très fiers de leurs personnes. C'était la première fois qu'ils avaient maille à partir avec la police. Vous pouvez croire que leur aventure les humilia profondément tous deux.

Pendant les dix ou douze jours qui suivirent cette aventure les ouvriers qui rencontraient XX se disaient entre eux :—Tiens, regarde XX qui s'est fait noircir un œil par son fils, le jour de l'an au matin.

De son côté, XX fils, lorsqu'il rencontrait les ouvriers, les entendait chuchoter :—Tiens, regarde le fils XX qui a eu les yeux noircis par son père, le jour de l'an au matin.

Vous avouerez que ces rencontres n'étaient pas agréables pour le père ni pour le fils.

L'aventure du 1er janvier 1910 a cependant eu un excellent effet sur XX père. Dans les douze mois qui viennent de s'écouler il n'a pas pris un verre de boisson.

Passera-t-il le 1er janvier 1911 sans se déranger ?

Je le crois ; à condition toutefois qu'il ne rencontre pas un imbécile pour lui offrir le verre de l'amitié.



Et voilà comment un coup de poing administré par un fils le jour de l'an au matin a guéri un père de sa passion pour la boisson.

Je serais presque tenté de dire : heureux coup de poing !

---

### Aveu intéressant

Il y a eu à Ottawa dans le cours de janvier deux élections : une élection politique et une élection municipale.

Les hôteliers d'Ottawa ne sont pas du tout contents de ces deux élections.

Savez-vous pourquoi ?

La loi d'Ontario, comme celle de Québec d'ailleurs, veut que les buvettes soient fermées le jour d'une élection politique ou municipale.

Inde irae.

Un des buvetiers d'Ottawa a fait des confidences à un journaliste. Les deux élections de janvier, a-t-il dit, ont fait perdre aux hôteliers une somme de \$10,000. Les 65 licences de la ville d'Ottawa rapportent une moyenne de \$5,000 par jour.

Les 65 bars ou buvettes en question sont ouvertes un peu plus de 300 jours par année. Disons 300 jours, pour faire un compte rond. Multipliez \$5,000 par 300, et vous saurez ce qui se dépense dans les buvettes de la capitale, chaque année.

### Les yeux qui s'ouvrent

« Il y a de cela près de cinquante ans, quatre auberges florissaient au milieu d'une population de mille âmes à peine. Pourtant les voyageurs s'obstinaient à ne jamais aller jusque là. C'étaient les résidents qui y portaient leur argent. Le pasteur étant mort, il fut remplacé par un prêtre dont la science et l'éloquence n'avaient rien d'extraordinaire, mais c'était un saint. Une lumière brillante guidait son activité : c'était sa foi, son amour des âmes.

« Il eut vite constaté le mal que les débits de boisson faisaient à son peuple. C'est dire que de ce moment, dans son cœur de prêtre, leur sort était décidé : ils devaient disparaître.

« On fit d'abord des difficultés. Il est si agréable de prendre un petit coup, et il n'y avait pas d'abus. Il fallait faire l'assaut de ce premier retranchement de la passion. Avec un peu de temps, il fit comprendre que ces petits coups, c'était le paiement des rentes, des taxes pour les chemins, pour les écoles, etc., qui y passait. L'intérêt était en jeu, cette forteresse de l'ivrognerie fut assez facilement démolie.

« Une autre plus formidable se dressait encore. Elle semblait reposer sur le roc de la charité. En effet, enlever une licence, les enlever toutes, c'était ruiner des familles ! Pensez donc, les femmes et les enfants jetés brutalement dans la rue. L'objection était spécieuse. Heurter

de front l'opinion publique c'était être vaincu : il fallait éclairer les esprits.

« Des hommes généreux, muets jusque là, partageaient les idées du nouveau curé. Avec leur concours, il entreprit une campagne d'éducation.

« Tous les dimanches, en chaire, il ouvrit son cœur à ses paroissiens, gémit sur la dureté des temps, plaignit les pauvres, pleura avec les femmes et les enfants indigents. Il chercha avec eux la cause du mal. On l'écouta avec intérêt.

« Le pasteur prêcha ensuite sur l'économie. Discrètement, il aborda la question de la boisson. C'était un peu général, on ne s'alarma pas trop.

« En dehors, au sein des familles, on commenta les paroles du curé ; les amis de la cause approuvèrent, renchérirent même sur ce qui avait été dit, préparant ainsi les voies de la tempérance.

« Le moment favorable était arrivé. Le pasteur dénonça les buvettes en chaire, les accusant d'être responsables de la misère publique. Seuls leurs propriétaires étaient riches, seuls ils menaient un grand train de vie, leurs enfants à eux étaient richement vêtus, chaudement couchés, et grassement entretenus, pendant qu'un grand nombre de mères, avec leurs petits enfants, grelottaient à la maison, manquant du nécessaire.

« C'était dur, mais la vérité éclairait si brillamment ce tableau qu'on le reconnut vrai.

« Le bien public le demandait : les buvetiers reprirent leur ancien métier. Ils ne moururent pas de faim, et dès ce moment bon nombre de femmes et d'enfants commencèrent à vivre.

« Quand commencera-t-on à comprendre partout que, en cessant de vendre sa liqueur de feu, le buvetier n'est pas condamné à mourir, mais à travailler comme tout le monde.

« La société le demande, l'honneur des familles et l'avenir de notre race l'exigent, il faut que l'empoisonnement public cesse et c'est le peuple qui doit le faire disparaître ».

---

### Quand cela finira-t-il ?

J'ai rencontré tantôt BBB qui m'a dit : Quand cesserez-vous de parler de l'alcool ?

BBB a des lettres. Il a dû entendre parler de Alphonse Karr, le grand écrivain français. On demandait un jour à Alphonse Karr de signer une pétition en faveur de l'abolition de la peine de mort.

Karr répondit : Que MM. les assassins cessent d'abord de tuer et nous abolirons ensuite la peine de mort.

J'emprunte la réponse de Karr : Que l'alcool cesse d'assassiner et les corps et les âmes de mes concitoyens, et je cesserai de parler de lui.

Ma proposition vous plait-elle, M. BBB ?

### Un calcul difficile

L'honorable juge L., lors de son dernier voyage en Europe il y a déjà une dizaine d'années, assista à une scène assez cocasse.

Il était sur une des places publiques de Lyon lorsqu'il aperçut un individu absorbé par une occupation assez singulière.

Il prenait, avec un pied de roi, qu'il avait sorti de sa poche, les dimensions de la porte d'une buvette. De temps en temps il se frappait le front, puis restait un moment comme plongé dans la méditation d'un problème difficile à résoudre. Evidemment, il n'arrivait pas à un résultat satisfaisant dans ses calculs puisque, en proie à une contrariété visible, il recommençait presque aussitôt son travail.

Ce drôle d'individu prenait peut-être pour la douzième ou treizième fois les mesures de la porte. Une centaine de badauds s'étaient rassemblés autour de lui.

Le juge canadien s'approcha lui aussi, voulant être témoin du dénouement de cette étrange affaire.

Tout-à-coup, le maniaque, se frappant le front une dernière fois, continua à haute voix le raisonnement qui l'avait tant absorbé.

— C'est pourtant vrai : J'avais de l'argent, il est passé par là ; j'avais un bon ménage, il est passé par là ; j'avais des maisons elles sont passées par là. Et cependant cette porte n'a

pas huit pied, de hauteur et quatre pieds de largeur ! Tout ce que j'avais, bien-être, honneur, famille, tout est passé par là et a été englouti ! Moi seul je ne puis plus y passer pour achever de m'y détruire aussi... Je n'ai plus d'argent, voilà pourquoi on me met dehors !...

N'est-ce pas que l'alcoolique lyonnais n'était pas aussi fou qu'il en avait l'air ? Combien juste était son raisonnement.

Que d'ouvriers canadiens pourraient adresser la même apostrophe aux portes de nos buvettes !

---

### Ce qu'il produit

De plus en plus, et avec juste raison, ceux qui se préoccupent de l'avenir de la race s'inquiètent des ravages que produit l'absorption sans cesse grandissante de l'alcool en France. Un calcul suffira à le démontrer :

Sur 100 détenus pour assassinat, on trouve 33 alcooliques.

Sur 100 détenus pour incendie, on trouve 57 alcooliques.

Sur 100 détenus pour coups et blessures, on trouve 90 alcooliques.

Sur 100 détenus pour mendicité et vagabondage, on trouve 70 alcooliques.

Sur 500 détenus de toutes sortes, 323 alcooliques, soit donc 64 pour cent, ou près des deux tiers.

### Aujourd'hui et autrefois

On fait quelquefois des reproches aux curés et aux prêtres en général de trop s'occuper des licences pour vente de boisson. Et ce sont des catholiques qui parlent ainsi!

Que dirait ces gens si nous revenions à la loi établie par nos premiers gouverneurs anglais? Ceux-ci n'étaient pas catholiques et ils étaient plutôt défavorables à nos curés. Seulement ils comprenaient que la limitation des débits de boisson était une garantie d'ordre et de paix pour tous.

Sous nos trois ou quatre premiers gouverneurs anglais aucune licence pour vente de boisson dans une paroisse ne s'accordait sans le consentement écrit du curé.

J'ai justement sous les yeux deux circulaires de Mgr Briand et de Mgr d'Esgly, l'une du 15 octobre 1768, l'autre du 13 mars 1787.

Mge Briand écrivait à ses curés :

« Le zèle de Son Excellence, M. Carleton, notre digne et illustre gouverneur, pour le bonheur des peuples de cette colonie, le fait gémir sur les malheurs qu'occasionnent les cabarets. Il n'est pas possible de les retrancher entièrement dans toutes les paroisses; mais il n'en permettra qu'autant que les curés le jugeront nécessaire et ne donnera licence de les tenir

qu'à ceux qu'ils lui marqueront devoir exercer cette dangereuse profession en bons chrétiens ».

Vingt ans plus tard, Mgr d'Esgly écrivait à son tour à ses curés :

« Pour entrer dans les vues du Gouvernement qui a sagement fait annoncer qu'après le 5 avril, nul n'obtiendrait de licence pour vendre des liqueurs dans les paroisses, sans être auparavant muni de l'attestation du curé du lieu et du capitaine de milice, nous vous exhortons à faire usage de cette marque de confiance d'une manière qui réponde aux intentions qu'a le gouvernement de maintenir partout l'ordre, la paix et les bonnes mœurs ».

Des catholiques devraient donc avoir honte de faire un reproche aux curés de s'occuper de la réglementation du commerce des boissons quand des gouverneurs anglais et protestants étaient heureux de les charger du soin de fixer le nombre et de choisir les *licenciés*.

---

### Ce qu'elle donne

La tempérance, disait Franklin, donne du bois dans l'âtre, de la viande dans la marmite, du pain dans l'armoire, de l'argent dans la bourse, du crédit dans le pays, de la force dans le corps, des vêtements sur le dos, de l'esprit dans la tête et du contentement dans la famille.



### Quelle terrible responsabilité !

Oui, quelle terrible responsabilité ils se mettent sur les épaules les conseillers et les échevins qui manquent à leur devoir sur la question des licences ! Ne pourrait-on pas leur crier : Vous êtes des prévaricateurs devant la loi, devant les hommes et devant Dieu.

Dans sa belle thèse anti-alcoolique, *Sobres et riche*, que tous devraient lire et relire, l'honorable juge Lemieux nous fait assister à une scène poignante que les conseillers et les échevins devraient avoir à la mémoire lorsqu'ils accordent avec tant de légèreté des licences à des êtres indignes et dangereux pour la société.

Un malheureux avait été condamné à mort pour avoir assassiné sa femme dans un moment de fureur alcoolique.

Ainsi que le veut la loi en pareil cas, on lui avait demandé s'il avait quelque chose à dire, avant que la sentence de mort fut prononcée contre lui.

—Oui, répondit l'alcoolique, je parlerai, pourvu qu'on me laisse liberté entière de le faire et que je ne sois pas interrompu.

Et le juge Lemieux met dans la bouche du criminel le discours pathétique qui suit :

“J'ai tué, c'est vrai, je suis un meurtrier ; j'ai teint mes mains du sang de ma pauvre femme. Je suis coupable, je dois être condamné à mort : c'est juste. Oeil pour œil, dent pour dent, c'est

la loi du talion. Mais ce qui est injuste, c'est d'être condamné seul, lorsque mes complices, plus coupables que moi et qui sont la cause première de mon crime, sont en pleine liberté.

« Ces complices, vous les connaissez, monsieur le juge : ce sont le maire et les conseillers que je vois présents en cette cour de justice, venus ici probablement pour se repaître du spectacle d'une condamnation à mort. Voilà les grands coupables qui, dans un instant, reprendront paisiblement le chemin de leur demeure, tandis que moi je serai conduit à la prison, pour de là, dans quelques jours, être conduit au lieu infâme du gibet et des exécutions.

« Savez-vous quel est le crime du maire et des échevins ? C'est d'avoir, sans raison et sans justification, donné une licence pour la vente des liqueurs alcooliques dans notre paisible village.

« Jusque là, j'étais un homme sobre, un ouvrier industriel, aimant ma femme et mes enfants et apportant chaque soir au logis le produit de mon travail. Mais le jour terrible, le jour maudit est venu où le maire et ses collègues ont criminellement apposé leur signature sur un document permettant la vente de la boisson.

« Pour moi, comme pour bien d'autres, cette signature a été le tocsin de mon bonheur. J'ai succombé à la tentation. J'ai bu une fois, croyant que ce serait la dernière ; mais non,

ça été le prélude de ma déchéance et de mon malheur.

« Depuis j'ai perdu le sentiment de l'honneur, j'ai abandonné ceux qui m'étaient si chers, je me suis vautré dans le whisky, et c'est sous l'influence de ce whisky que j'ai tué la compagne fidèle de ma vie.

« Je vais mourir seul, mais je devrais avoir pour compagnons de baigne et de gibet le maire et ses conseillers, sans lesquels je n'aurais pas commis le crime dont je me suis rendu coupable.

« Je vais mourir, mais pendant vingt ans à venir, vous, maire et conseillers, vous serez maudits par mes enfants devenus orphelins par votre faute.

« Maintenant, monsieur le juge, prononcez votre sentence de mort ! »

Et le digne magistrat termine sa forte mais juste leçon en disant à ceux qui détiennent le pouvoir :

« Maires et conseillers municipaux, lorsque vous accordez sans nécessité,—et il y en a rarement—une licence d'auberge ou d'épicerie dans une paroisse, dans un village ou dans une ville, vous devenez complices de tous les crimes que la boisson fait commettre, et devant les hommes et devant Dieu, vous êtes responsables des malheurs si nombreux causés par l'ivrognerie ».

---

### Caisse d'épargne vs buvette

Baptiste aime bien à prendre un coup. Seulement, comme il n'a pas un gros salaire et que sa famille est nombreuse, il se contente d'une seule visite par jour à la buvette. Il y prend un coup, soit \$0.05. Si Baptiste déposait son \$0.05 quotidien à la Caisse Populaire au lieu de le boire, savez-vous quel capital il aurait au bout de cinq ans, en supposant le taux de l'intérêt à 4 % ? Exactement \$100.57.

Joseph, qui gagne plus que Baptiste et qui n'a que deux enfants, a les moyens de satisfaire un peu plus au plaisir de boire. Il donne au buvetier \$0.10 par jour. Calculez combien Joseph aurait à la Caisse Populaire au bout de cinq ans, s'il y déposait son \$0.10 quotidien. Supposez toujours l'intérêt à 4%. La jolie somme de \$201.14. L'intérêt seul de son \$0.10 par jour lui aurait donné en cinq ans \$18.64.

Voyez maintenant l'habile Louis, contre-maitre à un joli salaire et qui cependant n'a jamais le sou au bout de la semaine. Celui-là a la manie de payer la traite. Ses visites à la buvette lui coûtent chaque jour \$0.25. Que d'argent gaspillé ! Ses \$0.25 quotidiens déposés à la Caisse Populaire, avec intérêt à 4%, lui auraient rapporté au bout de cinq ans \$502.85, dont \$46.60 d'intérêt.

Mais c'est le jeune Charles qui a la palme du... gaspillage. Celui-là est premier commis

dans un gros magasin et il n'est pas marié. Son fort salaire et son célibat en font un pilier et un roi de la buvette. Il y passe ses soirées, entouré d'une foule d'admirateurs. Sa dépense journalière à la buvette est de \$0.50. Prenez la peine de calculer ce que ce jeune fou gaspille ainsi en cinq ans. \$0.50 déposés chaque jour à la Caisse Populaire lui auraient donné au bout de cinq ans, avec intérêt à 4%, la somme de \$1,005.70 dont \$93.20 d'intérêt.

Combien en avons-nous dans nos villes canadiennes de Baptiste, de Joseph, de Louis et de Charles ?

---

### Trois grands ennemis

La lutte contre l'alcool, disait dernièrement un écrivain belge, a trois grands ennemis : la routine, l'indifférence, la défiance.

« Tout le monde boit, dit le routinier. Pourquoi heurter les usages et les conventions sociales ? »

« Que m'importe ? dit l'indifférent. Moi, je ne bois pas, que les autres fassent à leur guise ».

« Il n'y a rien à faire, ajoute le méfiant ; on a toujours bu et on boira toujours. »

Et tous trois continuent leur chemin, la conscience tranquille. Ils s'imaginent avoir dégagé leur responsabilité ! Quelle illusion !

### Emouvant appel

Hier, le courrier apportait à un ami de la tempérance la note navrante qui suit :

« J'ai un mari qui serait bon peut-être, mais la boisson le rend fou, et chaque jour il rentre ivre. Les premiers temps de notre mariage il buvait moins, mais aujourd'hui il n'est jamais deux jours sans s'enivrer. J'ai deux enfants (l'un de six et l'autre de deux ans), nous serions heureux ; nous ne sommes point riches, mais mon mari gagne de l'argent qui ne nous sert point, hélas ! Toujours à la buvette ; boire et jouer aux cartes, voilà ses occupations. Je croyais qu'on n'avait pas le droit de jouer à l'argent dans les buvettes et les hôtels. Comment se fait-il que dans une même soirée, il perd \$25, \$10, \$5 ? Je ne peux rien toute seule : n'y a-t-il point une loi, quelqu'un ou quelque chose qui nous puisse défendre notre pain ? Je sais bien que cela ne peut durer. Si je ne tenais pas les comptes de la maison, il y a déjà longtemps que la fin serait venue.

« Et puis ce n'est pas tout. Et les mauvais traitements qu'il me fait subir ! Hier encore, je l'entendais qui battait son cheval depuis trois quarts d'heure. N'y tenant plus, je suis allée le supplier de finir, avec un voisin qui se trouvait chez nous : Je n'avais pas dit deux paroles que j'ai reçu en pleine poitrine un coup de gros bâton qu'il avait en mains. Dernièrement nous

étions après dîner ; sans cause il jette toutes les assiettes, les plats, le pain par terre : la lampe à pied s'étala sur le tapis, se brisant bien entendu, l'huile prenait feu ; le lit de ma petite fille était tout près, je n'ai eu que le temps de jeter les descentes de lit pour éviter un incendie et peut-être pire. C'est terrible, vous dis-je. Celui qui n'a pas assisté à ces sortes de furie, ne peut croire que quelqu'un d'intelligent, de bon, devient une brute par la boisson, car je m'empresse de vous dire que dans son état naturel, mon mari n'est pas plus mauvais qu'un autre. Je l'ai vu pleurer comme un enfant le lendemain de ces scènes-là, me demandant pardon et me jurant qu'il ne recommencerait plus. Mais hélas ! je sais que la première enseigne de buvette lui fait oublier ses serments et qu'il recommence.

« Un jour il me tuera peut-être. Je reste quand même pour mes enfants. Je vous en prie, Monsieur, si vous pouvez quelque chose, faites-le, je vous remercierai de tout cœur, car je sais que c'est la dernière chose à tenter ».

Hélas ! la triste histoire que vous venez de lire c'est l'histoire de douzaine d'épouses, partout où règne le dieu alcool.

La pauvrete qui exhale ici sa douleur et ses craintes était capable de tenir une plume ; elle a raconté sa vie douloureuse.

Combien y en a-t-il de ces femmes martyrisées par leurs maris pendant des années et des

années et dont personne ne soupçonne même la misérable existence !

Sir Lomer Gouin disait l'autre jour aux délégués des ligues de tempérance que si une loi pouvait supprimer les malheurs causés par l'alcool son gouvernement serait heureux de la faire adopter.

Je crois avec le premier ministre de notre province que la loi ne peut supprimer les méfaits de l'alcool. Mais il est un fait certain : c'est que la suppression ou la diminution de débits de boisson rend moins fréquents les crimes de l'alcool. Si nous ne pouvons faire disparaître complètement ces écoles d'intempérance si nous ne pouvons les diminuer, ne les remplaçons pas, au moins, quand elles disparaissent.

---

### Définition très juste

Voulez-vous une définition très juste de la buvette faite par quelqu'un qui s'y connaît : une buvette, c'est un établissement dont personne n'a besoin, excepté celui qui le tient pour vivre à ne rien faire, dont un très grand nombre de familles se plaignent, que tout le monde reconnaît être inutile et même nuisible aux résidents des quartiers où il se trouve.



### **Ce que nous lui sacrifions**

Combien sacrifions-nous, chaque année, à ce dieu insatiable qu'on appelle l'alcool ?

C'est un tract superbe publié par les Pères Franciscains qui va nous répondre.

La boisson arrache chaque année au pays plus de \$100,000,000 ! Oui ! \$100,000,000 que nous sacrifions chaque année à l'alcool, qui, en retour, verse sur le pays tout entier un véritable débordement de hontes, de misères et de crimes !

Dans la seule province de Québec cet ennemi vorace nous arrache tous les ans plus de \$25,000,000. Nous buvons donc cinq fois les revenus de la Province.

\$100,000,000 ! Est-ce bien tout ce que l'alcool vole au pays ?

Combien de centaines de milliers de piastres versons-nous annuellement aux juges, aux avocats ? Faites disparaître l'alcool et le pays peut se dispenser des services de la moitié de ces Messieurs. Egalement, supprimez l'alcool et les trois quarts de nos villes diminueront l'effectif de leur police de moitié, peut-être des trois quarts.

Et les prisons, les hôpitaux, les orphelinats, les asiles, pourquoi si grands, pourquoi toujours insuffisants ? A cause de l'alcool !

Mais alors ce n'est plus \$100,000,000 mais au moins \$150,000,000 que le pays dépense pour l'alcool et par l'alcool chaque année.

Voilà la triste réalité !

Que chacun renonce à l'alcool, et dès lors le pays s'enrichit annuellement de \$150,000,000, la province de \$40,000,000, la paroisse de \$10,000, la famille connaît l'aisance, le bonheur, la paix ; autant de biens inestimables anéantis par l'alcool et qui ne se rachètent pas même avec des millions.

---

### Une surprise désagréable

Un père de famille passait tous ses instants dans une buvette de son voisinage.

Un jour, sa femme entre dans la buvette. Le mari coupable était assis à une table avec des amis.

La pauvre femme s'approche de la table et y dépose un bol couvert.

— J'ai cru, dit-elle, qu'il te serait agréable de prendre ton souper ici. Tiens, le voici.

Et elle sortit.

Le mari prit d'abord la chose en riant et, faisant contre fortune bon cœur, il invita ses amis à partager son souper.

Il enleva le couvert. Le bol était vide. Il contenait seulement un billet que ses amis lurent par-dessus son épaule :

« Je souhaite que tu trouves ton souper succulent. C'est le même que ta femme et tes enfants auront à la maison ».

### Quatre étapes

En 1880, tout jeune garçon, je faisais à Saint-B. une villégiature de quelques semaines. On ne s'entretenait dans la petite ville que du génie et des talents musicaux du jeune L. G. Il était la coqueluche de toutes les dames. L. G. était de toutes les soirées, de toutes les réunions. On le regardait un peu comme un petit prodige. Les parents, orgueilleux de leur rejeton, le lançaient eux-mêmes dans ce tourbillon d'encens si délétère pour l'enfance.

En 1890, je retournai passer sept ou huit jours à Saint-B. L. G. était toujours le lion de la petite ville. Seulement ce n'était plus un enfant. Découplé comme un athlète, beau, grand, intelligent, très habile musicien, il était le parti recherché de toutes les mères pour leur fille préférée. Fils de famille, L. G. vivait dans l'oisiveté.

Le jour, il dormait ou lisait des romans à la mode. La première partie de la soirée s'écoulait pour le jeune désœuvré avec les jeunes filles à faire du chant ou de la musique. A dix ou onze heures, il laissait la société des dames pour aller passer le reste de la nuit dans les buvettes qui fleurissaient à Saint-B. Là, il jouait aux cartes et buvait sec jusqu'aux petites heures du matin avec des compagnons débauchés.

En 1900, de passage à Saint-Jean d'Iberville, j'allai visiter les casernes du Régiment Royal

d'Infanterie où, quelques années auparavant, j'avais vécu plusieurs mois de la vie militaire.

Sur le terrain de parade, je reconnus sous l'uniforme du soldat, le jeune L. G. que j'avais rencontré deux fois déjà mais dans une situation si différente.

Un des officiers du Régiment Royal d'Infanterie me raconta en deux mots la triste histoire du beau de jadis.

Les cartes, la buvette, les femmes avaient fait de lui une ruine morale et physique. Le colonel d'O., allié à sa famille, l'avait ramassé dans la rue et amené à Saint-Jean. La discipline militaire avec toute sa rigidité ne réussissait pas à l'empêcher de boire. Et, une ou deux fois par semaine, il comparaisait devant ses chefs pour délit d'ivrognerie.

L'autre jour, en ouvrant un journal du matin, l'entrefilet suivant me tomba immédiatement sous les yeux :

« Un étranger, L. G., qui gagnait sa subsistance en cette ville comme musicien dans les estaminets de bas étage, était arrêté, vendredi, pour ivresse et tapage. Le lendemain matin, il comparaisait devant le recorder, et était condamné à huit jours de prison.

« Conduit à la geôle, il parut si faible au géolier qu'il prit sur lui de le faire mener à l'infirmerie au lieu de le mettre au cachot. Vers trois heures de l'après-midi, un des gardes de la prison, passant dans l'infirmerie, s'aperçut

que L. G. était sans connaissance. Il appela immédiatement prêtre et médecin, mais tous deux, malgré leur diligence, arrivèrent trop tard. L. G. avait succombé à une attaque de « delirium tremens ».

Le prisonnier de la geôle de X était précisément le jeune garçon de Saint-B. qui, trente ans auparavant, donnait de si belles espérances à sa famille et à ses concitoyens.

Alcool infernal que tu en fais des victimes !

---

### Toujours des raisons

Les ivrognes trouvent toujours des raisons pour justifier ou excuser leur abrutissante passion.

Baptiste fréquente assidument les buvettes. Aussi arrive-t-il chez lui ivre, pour ne pas dire à quatre pattes, presque tous les soirs.

Dernièrement, son curé lui faisait doucement quelques reproches au sujet de sa vilaine passion.

—Baptiste, dit le bon prêtre, l'alcool est votre plus grand ennemi.

—Ah ! dit l'ivrogne triomphant, je vous y prends, monsieur le curé : Est-ce que l'Écriture ne dit pas qu'on doit aimer ses ennemis ?

Le curé X n'est pas facile à démonter.

—C'est vrai, répliqua-t-il à l'ivrogne ; mais elle ne dit pas qu'on doive les avaler.

### Habitude extrêmement dangereuse

M. W.-J. Bryan, qui a été trois fois candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis, est peut-être l'orateur le plus puissant et le plus écouté des foudras que renferme en ce moment la république voisine. Quelque soit le sujet dont M. Bryan entretient son auditoire, il ne parle jamais pour rien dire.

Au mois de mai dernier, M. Bryan a prononcé, à Chicago, un discours sur la tempérance qui a eu un retentissement considérable.

Qu'on me permette de reproduire ici quelques-unes des fortes pensées données alors par l'éloquent M. Bryan.

« La grande objection que j'ai à l'habitude de boire, même modérément, a-t-il dit, c'est que cette habitude est extrêmement dangereuse. Il y a, en effet, un danger à développer le goût de boire, et il n'est pas prudent pour personne d'agir ainsi. On ne joue pas avec le feu. « It is not wise, dit Shakespeare, for a man to put into his mouth that which will steal away his brains ». Il n'est pas prudent pour un homme de mettre dans sa bouche ce qui lui enlèvera la raison. Il n'est pas sage pour un homme d'encourir ce risque, car il ne reçoit rien de bon en retour et il s'expose à faire naître un besoin qui à la fin sera plus fort que sa volonté.

« Je me rappelle qu'étant jeune encore je causais avec un individu qui me disait qu'il

pouvait à volonté boire ou ne pas boire. L'occasion de prendre le « pledge »—engagement de tempérance—se présenta. Je signai l'engagement d'abstinence, mais lui ne voulut pas le signer parce que, disait-il, il pouvait boire quand il en avait besoin, et cesser de boire quand il le voulait. Un mois après cet entretien, mon homme fut arrêté en état d'ivresse dans une assemblée publique. Je me dis à moi-même alors qu'il n'avait prouvé que la moitié de sa proposition, c'est-à-dire qu'il pouvait boire quand il le voulait, mais qu'il n'avait pas fait la preuve de l'autre moitié.

« Je n'ai pas besoin, continuait M. Bryan, de vous parler de ceux que la boisson a ruinés. Je ne suis pas vieux, mais cependant je suis assez âgé pour avoir vu des hommes commencer leur carrière d'une manière brillante et dont les espérances ont été complètement détruites par la boisson. J'ai vu des hommes arriver au Congrès des Etats-Unis avec l'intention d'y acquérir un nom honorable, et j'ai vu ces mêmes hommes entraînés jusqu'au déshonneur par l'habitude de boire.

« Un de mes amis a été chassé du Congrès à cause de son ivrognerie. Lorsque son pasteur fit son éloge funèbre, il dit que cet homme avait été un vétéran de la guerre et qu'il eût été beaucoup mieux pour lui et pour sa famille de mourir sur le champ de bataille plutôt que de finir sa vie dans le déshonneur ».

### Où mène l'ambition

Il y a une vingtaine d'années, B B B tenait Q. . . . un commerce d'épicerie qui lui donnait de quoi vivre convenablement et mettre de côté, tous les ans, une assez jolie somme. B B B était sobre, économe, religieux. Mme B B B était une excellente personne, intéressée pour le commerce de son mari. Instruite, belle, douée de toutes les qualités du cœur et de l'esprit, elle était estimée de tout son quartier.

B B B et sa femme n'étaient cependant pas heureux. Tous deux étaient possédés du désir d'arriver à la richesse. Faire une fortune rapide était l'ambition commune des époux. Et ils trouvaient qu'avec leur commerce relativement restreint ils n'arriveraient jamais à atteindre la fortune rêvée.

En 18. . . , après avoir longtemps hésité, B B B laissait là son épicerie pour se faire buvetier. Il loua une buvette dans la petite ville de L. . . . Le poste était achalandé, dans un endroit très fréquenté, et M. et Mme B B B espéraient y faire fortune en sept ou huit ans.

Dès la première année, B B B, intelligemment secondé par sa femme, put, avec son nouveau commerce, mettre \$5,000 de côté. Seulement, se tenant toujours dans sa buvette, il avait été obligé de payer la traite bien souvent, et il avait contracté l'habitude de boire.



Au bout de sa seconde année d'affermage, B B B avait à la Banque \$15,000. En deux ans il avait amassé une petite fortune !

Mais il n'y a pas de médaille sans revers.

B B B, après deux ans du métier de buvetier, était un des pires ivrognes de L.....

Et Mme B B B qui, avant l'entrée de son mari dans sa nouvelle carrière, n'avait jamais pris même une goutte de vin était une alcoolique invétérée.

Ecoutez-bien la fin de cette lamentable histoire dont je pourrais vous garantir tous les détails, la main sur l'Évangile.

Le 22 avril 189., trois ans, jour pour jour, après l'achat de la buvette, la femme B B B était trouvée morte dans son lit. Pendant quinze jours, la pauvre alcoolisée n'avait pas eu un quart d'heure de connaissance. Elle avait été tout le temps dans le délire.

Cette mort terrible, on le conçoit, fit beaucoup de bruit à L.....

Le coroner fut averti et vint tenir une enquête sur la cadavre de cette victime de l'ambition.

J'ai sous les yeux, dans le moment, les témoignages écrits des Drs L. et C. qui firent l'autopsie.

La femme B B B était robuste, forte. Elle n'avait jamais été malade.

Les médecins déclarèrent qu'aucun des organes de cette femme n'était sain. Je cite leurs propres paroles. Les poumons étaient affreu-

sement congestionnés, le foie énorme et en complète dégénérescence. Les reins beaucoup congestionnés étaient aussi en dégénérescence. Quant aux membranes du cerveau il n'y en avait plus de forme tant la congestion les avait travaillés.

Voilà en quel état la femme du buvetier avait mis son corps en moins de trente-six mois.

B B B vit encore. Je l'ai justement rencontré ce matin. Ce n'est plus qu'une épave. Quand il n'est pas en prison ou à l'hôpital, il quémande un coup de buvette en buvette. B B B n'a pas encore soixante ans et vous lui en donneriez quatre-vingts tant il est tombé, usé, avili.

Elle mène vite au déshonneur et à la tombe quelquefois l'ambition de faire rapidement fortune ! Qu'en dites-vous ?

---

### Un fait prouvé

Une couple de cents compagnies d'assurances sur la vie font affaire dans la province de Québec.

Toutes ces compagnies se font une concurrence terrible. Elles s'entendent toutes cependant pour poser une question à ceux qu'elles veulent assurer : Faites-vous usage de boisson ?

Si la réponse est affirmative, elles refusent les risques ou élèvent singulièrement leurs primes annuelles.

### Le sort des familles d'alcooliques

Que deviennent les familles ravagées par l'alcoolisme ?

L'expérience répond à cette question : elles disparaissent. A la quatrième génération, la vie comme épuisée, ne peut plus se transmettre, et la famille disparaît avec son dernier et misérable représentant. Mais que de souffrances, de hontes et de larmes pour en arriver là ! On croit voir se réaliser la menace de l'Esprit-Saint : « Je punirai les péchés des pères sur les enfants jusqu'à la troisième génération ».

La dépopulation de certains pays s'explique par l'alcoolisme.

Le Père Martin, Jésuite, dans une étude très bien faite et remplie de faits concluants, dit qu'en France, la Normandie est la région où l'on consomme le plus d'alcool. On remarque aussi que c'est en Normandie qu'on déplore le plus l'infécondité des familles.

Si tels sont les ravages de l'alcoolisme parmi les familles et les individus, dit encore le Père Martin, on devine aisément ce qu'ils doivent être parmi les peuples.

Ce serait une étude instructive que cette recherche des effets du poison sur des nations entières. Ne trouverait-on pas, dans ce fléau trop manifeste, l'explication de la décadence, ou même de la disparition de certaines peuplades autrefois puissantes et prospères ? Au dire

d'observateurs sérieux, les Hottentots refoulés sur les bords du fleuve Orange meurent de l'abus effréné de l'alcool et du brandy, et l'on peut annoncer déjà pour un avenir peu éloigné l'extinction complète de leur race. L'eau de feu a détruit les tribus indiennes de l'Amérique, et la race conquérante du Nouveau-Monde a établi sa domination sur les indigènes beaucoup plus par l'eau de vie que par la force des armes.

« Ainsi l'alcool arrête, partout où il règne, la marche progressive et ascendante de l'humanité, il abâtardit les races les plus fortes et les plus belles, et prépare leur remplacement par d'autres races, vierges de ces causes de dégénérescence physique, intellectuelle et morale ».

---

### ▲ ces dames !

Lisez et méditez, mesdames, ces beaux vers du poète Manuel :

« Quand une chambre est saine et riante à la vue,  
Qu'on y trouve une armoire en linge bien pourvue,  
Un livre sur la table, une lampe le soir,  
On y revient sans peine, on aime à la revoir...  
Mais ce sont les taudis et les foyers sans flamme,  
Les bouges sans soleil pour le corps ni pour l'âme,  
Et ces réduits infects pleins de navrants secrets  
Qui font rester le peuple au fond des cabarets.

### **Est-elle indispensable ?**

—Indispensable pour le voyageur la buvette dans l'hôtellerie de campagne, nous clament continuellement les partisans de l'alcool.

L'épouvantable drame qui s'est déroulé à F. il n'y a pas encore huit jours et dont les journaux nous ont parlé à mots couverts montre, hélas ! de façon saisissante quelles espèces de services elle rend aux voyageurs la buvette de l'auberge de campagne.

Sur la grande route, à cinq milles de toute habitation, le . . décembre courant, on a trouvé le cadavre horriblement gelé d'un homme d'environ trente-cinq ans.

Deux jours plus tard, M. D., riche industriel de la petite paroisse de Saint-G., identifiait le pauvre malheureux qu'il avait vu partir de son usine le mardi, plein de santé, gai, promettant de revenir dès le lendemain.

Comment cet ouvrier d'ordinaire si habile et si débrouillard avait-il été chercher la mort sur cette route déserte ?

Appelé à F. comme témoin, dans une cause où son patron était intéressé pour un fort montant, l'ouvrier était descendu dans un hôtel apparemment très respectable.

Après avoir rendu son témoignage, l'ouvrier, qui avait encore quatre heures devant lui avant de reprendre le train qui devait le ramener à Saint-G., retourna à l'hôtel.

Là, il eut la mauvaise idée d'entrer à la buvette pour prendre un cigare. Au comptoir, causant bruyamment et buvant ferme avec des amis déjà éméchés, il rencontra un de ses anciens camarades d'atelier qu'il n'avait pas vu depuis plusieurs années.

L'ouvrier de Saint-G., buveur converti, n'avait pas pris un verre de boisson depuis dix ou douze ans. C'était même pour s'éloigner des occasions qu'il avait accepté un emploi à Saint-G. Mais peut-on renouveler connaissance sans se payer la traite ?

Les deux amis se mirent donc à boire avec les lurons qui se trouvaient dans la buvette. Les traites succédèrent aux traites. Bref, quand vint l'heure du départ, l'ouvrier de Saint-G. était ivre et avait peine à parler.

La gare était à quelques centaines de pas de l'hôtel, mais le pauvre homme, dans son ivresse, ne la vit pas. Il s'engagea dans une route qui conduisait au bord du fleuve et très peu habitée. Il marcha longtemps puisque, comme nous venons de le voir, son cadavre fut trouvé à cinq milles de toute maison.

Comment a-t-il trouvé la mort ? Nul ne le saura jamais exactement. Seulement, ceux qui ce soir-là burent avec lui avouent qu'il était ivre, à peine conscient, lorsqu'il les quitta. N'a-t-on pas le droit de supposer que, rendu à bout, il se laissa choir sur la route ? La nuit fut horriblement froide. Et l'ouvrier, incapable de se

relever, succomba au froid, pendant que sa femme et ses enfants l'attendaient dans l'anxiété.

Le jury du coroner réuni pour enquêter sur les causes de la mort de l'ouvrier de Saint-G., a rendu le verdict de : « trouvé mort ».

Trouvé mort ! En voilà un verdict peu compromettant et pour les jurés et pour le mort ! Celui-ci, voyez-vous, a laissé femme et enfants. Il faut bien protéger un peu sa mémoire pour les êtres aimés qu'il a laissés à Saint-G. et qui, après tout, ne sont pas responsables de son triste trépas.

Mais, dites, si vous aviez fait partie du corps de jury, n'auriez-vous pas été tenté de rendre le verdict : « Mort à la suite de sa visite à la buvette de l'hôtel X » ?

---

### Un moyen original

Pour obtenir sans violence la fermeture des buvettes à une heure raisonnable, le conseil municipal d'une petite ville industrielle d'Allemagne a adopté le règlement suivant :

« Après dix heures et demie du soir, aucun buvetier n'aura le droit d'exiger le paiement des consommations qu'il servira à ses clients ».

Le journal qui rapporte ce fait ajoute que ce simple arrêté porta ses fruits tout de suite. On ne voit plus une seule buvette ouverte dans cette ville après dix heures et demie du soir.

### Est-il un fortifiant ?

Si l'alcool, me direz-vous, est dommageable à l'homme de bureau, à celui qui travaille peu au grand air, au moins il fortifie et soutient l'ouvrier, le journalier, le pauvre diable, obligé de travailler de sept heures du matin à six heures du soir, exposé à toutes les intempéries de nos saisons rigoureuses. Ceux qui, par exemple, ouvrent les tranchées dans les rues pour y installer les tuyaux d'aqueduc ou de drainage, qui sont presque continuellement dans l'eau ou la terre humide, ont bien besoin d'alcool. M'appuyant sur les médecins, les savants qui ont passé leur vie à étudier l'influence de l'alcool dans l'organisme humain, je vous répondrai ceci : Plus un homme travaille fort, moins il doit prendre d'alcool. Cet ouvrier, ce journalier se fatigue et s'épuise à ses durs travaux, mais s'il prend de l'alcool il s'enlève davantage sa force de résistance en tenant son sang à l'état de fièvre. Je conviendrai que sur le moment, il paraîtra reprendre des forces, de la vigueur, mais tout cela est fictif et bien trompeur.

Le docteur Legrain explique excellemment les inconvénients de l'usage de l'alcool pour ceux qui ont un rude travail à faire.

« Considérez, dit-il, un cheval traînant un lourd fardeau et harassé de fatigue, au sommet d'une longue côte. Il s'écroule sous lui-même.



Cependant son conducteur lui assène un vigoureux coup de fouet, et notre bête de repartir, comme mue par un ressort, pour retomber à quelques pas de là.

« Ainsi fait l'alcool, il nous excite, il ne nous donne pas de force, mais un coup de fouet, et, avec lui, l'illusion de la force. Il serait vain de nier cette excitation apparente engendrée par l'alcool, mais il n'en est pas moins vain de considérer cette excitation comme salutaire et efficace. Sous l'influence des spiritueux, on constate, en effet, que l'organe central de la circulation, le cœur, accélère ses battements, le pouls est plus fréquent, le visage s'anime, le système nerveux vibre dans son ensemble. Mais cette excitation n'est qu'un trompe-l'œil, car suivant les expériences des physiologistes, l'alcool agit en réalité en paralysant les centres nerveux, qui sont les régulateurs de la machine humaine. Dès qu'ils sont paralysés, qu'arrive-t-il ? Ce qui arrive à un train lancé à toute vitesse dont les freins viennent à se rompre. Il semble entraîné par une force centuplée, mais cette force n'est que l'indice de la rupture d'un organisme important, celui même qui constitue la sécurité du train.

« Et alors gare les accidents ! Le moindre mal qui survienne est l'épuisement rapide de cette force inutilement dépensée, qui était une réserve pour l'avenir, réserve qui n'a pas été remplacée, puisque l'alcool absorbé n'est pas

par lui-même une source de force, mais seulement un prodige de la force emmagasinée. Et qu'arrive-t-il ? Une fois épuisée l'excitation momentatée, survient une période de fatigue, d'anéantissement, proportionnelle à l'excès de force gaspillée, et l'on se trouve placé finalement dans cette alternative, ou bien de recourir une nouvelle fois à l'alcool pour s'exciter, ou bien, ce qu'on aurait dû faire tout d'abord, de substituer au coup de fouet un peu d'avoine, c'est-à-dire de recourir aux aliments, seule et unique source de force.

« On ne gagne donc rien à l'usage de l'alcool, si ce n'est une usure plus rapide de son énergie, usure coûteuse, d'abord pour la bourse et ensuite pour le corps, qui ne peut indéfiniment faire les frais d'un surmenage sans compensation ».

Interrogez les ouvriers et les journaliers qui prennent de l'alcool au cours de leur labeur. S'ils sont honnêtes et sincères, ils vous diront que le docteur Legrain dit vrai. Lorsqu'ils prennent de l'alcool, même en petite quantité, ils oublient un instant leur fatigue mais ils payent bientôt très durement ce léger soulagement. Ils se sentent peu après tellement fatigués, épuisés, qu'ils ont de nouveau recours à l'alcool dans l'espoir qu'il les stimulera.

Interrogez également les entrepreneurs, les contremaîtres, tous ceux enfin qui emploient des ouvriers, des travailleurs. Ils vous diront qu'ils préfèrent de beaucoup la journée du tem-

pérant à celle de l'ouvrier qui boit. Pourquoi ? Parce que, évidemment, elle est meilleure, plus forte, plus productive par conséquent. Donc l'alcool ne soutient pas, ne donne pas de force.

---

### Un pari de fou

Il n'y a que quelques jours, un buvetier yankee pariait cinq dollars qu'il viderait une bouteille de Scotch Whisky de la contenance d'un quart de gallon plus vite qu'un de ses amis.

Le pari fut tenu et les deux buveurs se retirèrent dans une petite pièce de la buvette avec chacun une bouteille de whisky.

Le buvetier vida sa bouteille en moins d'une heure. Son ami était loin d'en avoir fait autant. Le buvetier gagna donc son pari.

On laissa le buvetier yankee étendu sur un canapé afin qu'il put cuver à l'aise sa boisson.

Le buveur passa ainsi toute la nuit. On croyait qu'il était simplement ivre et que le lendemain il n'y paraîtrait plus.

Le lendemain, la femme du buvetier descendit se rendre compte de l'état du dormeur. Elle trouva un cadavre rigide et froid.

Le pauvre diable avait payé de sa vie son pari insensé.

Avis à ceux qui croient qu'un homme fort, bien constitué, peut boire impunément vingt ou vingt-cinq verres de boisson dans une seule journée.

### Ce qu'ils en pensent

Nous rencontrons encore des catholiques, malheureusement, qui parlent de la tempérance totale ou de l'abstinence comme d'un non sens et d'un rêve irréalisable.

Les Souverains Pontifes n'ont jamais passé pour des rêveurs ou des utopistes. Toutes leurs paroles sont pesées au poids de l'expérience et de la sagesse.

Voulez-vous savoir ce que Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII et Pie X pensaient de l'abstinence ?

Lorsque le pape Grégoire XVI entendit parler des étonnants résultats de la croisade du Père Mathieu en Irlande, il fut rempli d'une telle joie qu'il voulut devenir lui-même abstinant, pour entraîner l'Eglise par son exemple. Il porta dès lors sur sa personne et visiblement la médaille que le Père Mathieu distribuait à ses adeptes. Vieillard, il pratiqua l'abstinence, prouvant ainsi qu'on pouvait parvenir à un grand âge sans que l'abstinence pût nuire à la santé.

Pie IX illustra le mouvement abstinant par ces belles paroles :

« Nous vous recommandons, pour le véritable bien des fidèles, de favoriser vivement partout le mouvement d'abstinence totale parmi les dirigeants de l'Eglise ; devenez abstinents vous-mêmes pour le service de Dieu, de l'Eglise et de ses fidèles. Nous vous souhaitons du

fond du cœur le plus vif succès pour vos efforts et nous vous envoyons, à vous et à tous ceux qui vous aideront dans cette œuvre, notre bénédiction apostolique ».

Léon XIII a recommandé l'abstinence comme l'arme la meilleure et la plus irrésistible contre l'alcoolisme. En 1887, il écrivait à Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul, aux Etats-Unis :

« J'ai éprouvé une joie toute spéciale d'apprendre que vous luttiez contre le vice séducteur de l'ivrognerie à l'aide d'excellentes sociétés, mais en particulier à l'aide d'une association catholique basée sur la complète abstinence. Nous considérons la noble résolution de ces pieuses sociétés qui se font un devoir de l'abstinence, comme digne d'une recommandation toute particulière ».

En 1895, Léon XIII exprimait toute sa reconnaissance au Congrès antialcoolique de Bâle et envoyait sa bénédiction aux membres du Congrès par l'entremise de Mgr Egger, évêque de Saint-Gall, reconnu comme l'apôtre de l'abstinence en Suisse.

Enfin, Pie X, le 5 septembre 1905, désignait l'abstinence comme un moyen d'accomplir son programme : « Tout restaurer dans le Christ ».

La même année, Pie X accordait des indulgences spéciales à la Ligue Catholique de la Croix Allemande.

Telle est la position prise par les papes aux époques d'alcoolisme. Ils ont vu dans l'abstinence le moyen précis de réformer et de rénover la vie chrétienne et les mœurs.

---

### Commandements à méditer

Point de liqueurs tu ne prendras  
Pour t'enivrer honteusement.

Et toujours tu t'en abstiendras  
Si tu veux vivre longuement.

Si l'on t'en offre, tu diras  
Merci, car je suis tempérant.

S'il t'en fallait, tu la prendras  
Comme remède seulement.

Dans les auberges tu n'iras  
Que s'il le faut absolument.

Jamais tu n'autoriseras  
Leur funeste établissement.

Ou plutôt tu les combattras  
Tant que tu peux légalement.

Les ivrognes tu sauveras  
Pour Dieu de leur égarement.

La tempérance tu prêcheras  
Par ton exemple constamment.

Ce faisant, tu mériteras  
D'être heureux éternellement.

### Si votre œil vous scandalise

Xavier B., vieillard de soixante-dix ans, s'était retiré au village de Saint-P... où il vivait de sa *rente*, qui était plus que suffisante pour lui et sa vieille. Le vieux avait eu la précaution de faire comprendre dans sa *rente* une certaine quantité de rhum que son fils était obligé de lui fournir chaque mois.

L'ivrognerie avait réduit Xavier B. à ne plus pouvoir tenir une cuiller dans sa main sans en renverser le contenu, tant sa main était tremblante.

Le curé de la paroisse gémissait de l'intempérance de son paroissien et il le visitait souvent pour l'engager à cesser de boire.

Après une retraite de tempérance prêchée par un bon Père Jésuite, le vieillard se décida enfin à se corriger de sa triste habitude.

Il fut douze jours sans boire. Mais la treizième journée, la tentation l'emporta, et le vieux recommença à prendre du rhum.

Le curé essaya de ramener l'ivrogne dans la bonne voie. Il réussit enfin après plusieurs semaines de prières et d'exhortations. Une seconde fois, Xavier B. prit la croix de tempérance et promit, cette fois, de ne plus manquer à son engagement.

Le vieux assistait à la messe tous les matins ; dans l'après-midi, il faisait sa visite au Saint-

Sacrement ; chaque semaine, il communiait. Malgré tous ces préservatifs il était terriblement tenté.

Et voici quelle était la cause des assauts que subissait le rentier.

Dans un coin de sa chambre à coucher était ce que nos pères appelaient un *placage*, c'est-à-dire une petite armoire pratiquée dans le mur. Xavier B. déposait là les carafes de rhum. En prenant la croix de tempérance, il avait fait disparaître les carafes du *placage*. Et pourtant, chaque fois qu'il entra dans sa chambre, l'épouvantable envie de boire s'emparait de lui. Il se traînait alors près du fatal *placage*, en ouvrait la porte et s'imprégnait de l'odeur de la maudite boisson qui, elle, n'avait pu disparaître. Puis, lorsqu'il revenait de sa crise, il retournait vers sa femme en gémissant sur son peu d'énergie à résister à la tentation.

Un dimanche, au cours de son sermon, le curé de la paroisse cita la parole de l'apôtre saint Mathieu : « Si votre œil vous scandalise, arrachez-le et jetez-le loin de vous ». Ce simple texte fut toute une révélation pour la pauvre victime de la boisson.

En arrivant chez lui, Xavier B. se dirigea tout de suite vers son hangar, prit une hache et rentra ainsi armé à la maison. Sa vieille lui demanda, en tremblant, ce qu'il voulait faire.— Tu vas voir, dit le bonhomme d'une voix terrible, et au même instant il donnait dans le *pla-*



*cage* un coup de hache qui le fit sauter en éclats.

Le vieillard, tout essoufflé du coup de maître qu'il venait d'accomplir, tomba dans les bras de sa femme, en criant :—C'est fini, je ne serai plus tenté.

En effet, le vieux ne fut plus jamais tenté de boire pendant les dix ans qu'il vécut encore.

C'est M. le grand'vicaire Mailloux qui racontait ce fait et le vigoureux apôtre de la tempérance ajoutait que le vieux l'avait prié de le raconter partout où il prêcherait des retraites.

Combien en connaissez-vous de ces pauvres victimes de la boisson qui voudraient bien se corriger de leur satanée passion mais qui ne s'en donnent pas la peine ? L'un succombe chaque fois qu'il passe devant une buvette et il n'a pas le courage de faire un détour pour ne pas la voir. L'autre boit quand il a de la boisson chez lui. Il ne peut se résoudre à n'en pas garder. Un autre prendra une *brosse* chaque fois qu'il rencontre tel de ses amis, ivrogne et débauché, et il n'a pas assez d'énergie pour briser avec ce mauvais compagnon.

Qui s'expose au danger périra, dit l'Esprit Saint. Que les victimes de la boisson n'oublient pas cette vérité et qu'elles fassent disparaître avec énergie la cause, l'occasion, etc., qui les fait succomber.

---

### Ceux qu'il fait vivre

Le commerce de boisson, nous disent les partisans des buvettes, fait vivre—l'expression est vraiment ironique—des milliers et des milliers de personnes. Si vous détruisez les buvettes, vous enlevez le gagne-pain à tous ces ouvriers.

On exagère à dessein le nombre de ceux qui vivent de la fabrication de l'alcool.

Les données suivantes que j'emprunte à un apôtre de la tempérance, M. le chanoine Sylvain, feront voir que l'industrie de la fabrication de l'alcool est celle qui emploie le plus petit nombre d'ouvriers et paye le moins de salaire, proportionnellement au capital engagé.

En 1901, l'alcool avait au Canada un capital de \$20,467,389, employait 3,208 ouvriers et payait, en salaires, une somme de \$1,270,772.

C'est beaucoup moins que l'industrie des produits alimentaires qui avait un capital de \$57,167,466, 42,401 employés et payait \$8,032,580 de salaires, que les bois et charpentes qui avaient un capital de \$89,959,334, 75,704 employés, et payaient \$18,966,763 de gages.

L'industrie du vêtement n'a qu'un huitième du capital de l'industrie des boissons, mais elle emploie 5,260 personnes avec un bilan de salaires de \$1,086,550, contrastant avec l'autre qui n'emploie que 3,208 personnes avec un chiffre de salaires à peu près égal, soit \$1,270,772.

En Angleterre, pour extraire du charbon pour la valeur de 1,000,000, il faut employer 8,611

hommes et leur payer £650,000 de gages ; mais la fabrication de la bière pour la valeur de £1,000,000 n'exige que 1,795 hommes et £161,000 de gages.

Tandis que les mines de charbon paient au travailleur pour 20 schellings de dépense 11.0, la brasserie ne paie que 1.3 et la distillerie 0.5 et quart.

Disons avec M. le chanoine Sylvain que l'alcool est un grand financier : il emploie peu de monde, il paie de petits salaires, il fait de gros profits et il garde tout pour lui.

---

### Propos de la rue

—Je suppose que tu vas me faire le plaisir de signer mon « blanc de licence » encore cette année ?

—Impossible, mon cher ami, j'appartiens maintenant à la Congrégation de la Sainte-Vierge et à la Ligue de Tempérance, et, dans l'une et l'autre de ces deux sociétés, un règlement formel interdit aux membres de signer les demandes de licence. Comme je suis un homme d'honneur, je ne puis manquer à mes engagements. Ainsi donc, au revoir et ne soyons pas pires amis.

Voilà ce qu'un de mes amis entendait, au coin de la rue X, pas plus tard qu'hier soir.

Combien de citoyens ont le courage et l'esprit de faire la même réponse à ceux qui sollicitent leurs signatures ?

### Ce qui mène à la honte

Au commencement de mai 1859, le corps d'un nommé Anselme Charron était trouvé, la tête affreusement mutilée, dans les environs de Saint-Hyacinthe. Charron était disparu depuis un mois environ.

La journée de sa disparition, Anselme Charron avait retiré plusieurs créances assez élevées. Ce commerçant, lorsqu'il venait à la ville, ne manquait jamais de faire le tour des buvettes—ou des auberges, comme on disait alors—et de boire avec tous ceux qu'il y rencontrait.

Charron avait été vu pour la dernière fois en compagnie d'un sujet très mal noté, Jean-Baptiste Beauregard, ivrogne, querelleur et peu scrupuleux sur les moyens à prendre pour se procurer de l'argent.

La veille même de la disparition de Charron, Beauregard s'était vu refuser une licence d'auberge faute d'argent pour la payer. Or, pas plus de deux jours plus tard, il se mettait à fréquenter les buvettes et à y dépenser largement. La police fit une minutieuse enquête qui se termina par l'arrestation de Beauregard sur inculpation de meurtre.

Le procès de Beauregard se déroula à Montréal aux assises de l'automne de 1859 présidées par le juge Aylwin. Défendu par deux habiles criminalistes, MM. Drummond et Carter, Beauregard fut cependant trouvé coupable de meur-

tre, tant les preuves de circonstances étaient fortes contre lui.

Beauregard fut condamné à être pendu le 16 décembre 1859.

Lors de mon dernier voyage à Montréal, j'ai rencontré un vieillard qui a assisté à l'exécution de Beauregard.

Après plus d'un demi-siècle, ce vieillard se rappelle tous les détails de cette triste scène comme si c'était d'hier.

L'exécution eut lieu dans la cour de la prison actuelle, rue Notre-Dame, presque en face de la brasserie Molson.

Ma montre marquait dix heures et quart de la matinée, me dit ce bon vieux, lorsque le lugubre cortège sortit de l'intérieur de la prison. Le shérif marchait en tête, puis son député, et enfin le condamné, assisté des abbés Villeneuve et Resther. Beauregard avait le bonnet noir sur la tête et la corde au cou.

Le condamné monta fermement et assez rapidement les deux escaliers qui conduisaient à la potence. Il fut alors placé sur la trappe, le dos tournée à la multitude.

M. l'abbé Villeneuve profita de cet instant solennel pour adresser la parole à la foule. Montrant du doigt la distillerie Molson, de l'autre côté de la rue, il dit aux centaines d'auditeurs que les effets de la distillerie menaient à la buvette, que la buvette menait à la prison et que la prison menait à l'échafaud. Au nom du

condamné, il adjura les spectateurs de fuir la buvette.

A ce moment, le docteur Beaubien, craignant que le condamné ne devint faible, pria le prêtre de se hâter. Beauregard dit alors d'une voix forte : — Parlez, parlez, je suis fort, et vos paroles feront du bien.

Quelques instants plus tard, le shérif donnait le signal convenu. La trappe s'ouvrit ; on entendit un bruit sourd. Le condamné venait d'être lancé dans l'éternité.

---

### Vraiment trop bons

En Suisse, comme dans la plupart des pays de l'Europe continentale, les buvettes sont ouvertes le dimanche.

Or, une société de tempérance suisse vient d'inaugurer une campagne pour fermer les buvettes au moins le dimanche matin.

Et savez-vous quelle est la principale raison qu'elle apporte pour gagner son point ?

Elle veut plus d'heures de repos pour les buvetiers .

Cette considération part d'un naturel excessivement développé en faveur de ces empoisonneurs qu'on appelle les buvetiers. La société de tempérance en question aurait peut-être plus de chances de gagner les sympathies en s'intéressant plutôt aux familles des buveurs à qui les buvetiers ne donnent guère de repos.

### Qu'ils sont aveugles !

Oui, qu'ils sont aveugles et coupables les pères de famille qui donnent de l'alcool, de la bière et même du vin à leurs enfants !

Les médecins mettent-ils assez les parents en garde contre cette déplorable habitude ?

De nombreuses expériences prouvent que l'alcool peut provoquer, lorsqu'on le donne à de jeunes enfants, de graves désordres cérébraux et physiologiques.

Le docteur Demme, de Berne, conseille fortement aux parents de ne jamais donner à leurs enfants de thé, ni de café, et encore moins de l'alcool.

Ce célèbre médecin cite l'exemple typique suivant des mauvais effets de l'alcool.

Un petit garçon de dix ans, très intelligent pour son âge, avait été sérieusement malade. Son père, dans l'intention de le fortifier, lui donnait tous les jours un ou deux verres de Malaga. Au bout de deux mois de ce régime, on s'aperçut que l'enfant avait perdu l'excellente mémoire qu'il avait eu jusqu'alors. Il oubliait parfois son propre nom et ne pouvait toujours dénommer les différents objets dont il se servait journellement. Le médecin de la famille ordonna de cesser entièrement l'usage de l'alcool et l'enfant recouvra dans son intégrité la mémoire qu'il avait perdue. Un peu plus tard, le père, qui avait conservé sa confiance dans les proprié-

tés fortifiantes de l'alcool, donna à son fils de la bière deux fois par jour. La mémoire de l'enfant faiblit et il n'en recouvra l'usage que lorsqu'il eut cessé de prendre toute boisson alcoolique.

---

### Question et réponse

Une licence pour vente de boisson au verre ou à la bouteille se donne-t-elle pour le bénéfice de celui qui veut l'obtenir ou l'utilité du public ?

C'est là une question que bien peu d'électeurs appelés à signer les « blancs de licences » prennent la peine de se poser.

Quelle est la doctrine de l'Eglise et la pensée de la loi sur ce point ?

La loi civile s'accorde avec la loi religieuse pour prescrire que les licences se donnent uniquement pour le bénéfice du public.

Ainsi quand un individu demande une licence pour vente au verre ou à la bouteille dans un endroit où le public ne la réclame pas ni n'en a besoin, les électeurs, s'ils suivent la doctrine de l'Eglise et la pensée de la loi, doivent s'abstenir de signer son « blanc de licence ».

C'est là, je crois, la boussole qui doit diriger tout électeur honnête quand on lui demande l'ouverture d'un nouveau débit de boisson, que ce soit une épicerie ou une buvette.



### **J'aime mieux mourir**

Un missionnaire de la tempérance raconte l'histoire d'un buvetier, dans la paroisse duquel il avait eu le bonheur de prêcher une retraite. Ce malheureux avait ruiné sa santé par les excès qu'il avait commis durant de longues années, en buvant de l'eau-de-vie qu'on devrait plutôt nommer eau de mort !

Tombé gravement malade, il fit demander le prêtre et le médecin. Celui-ci déclara qu'il ne pouvait le sauver. Le malade se confessa avec un sincère repentir. Avant de recevoir l'absolution, il fit serment, devant son curé, de ne plus jamais boire d'alcool, si Dieu faisait le miracle de le ramener à la santé.

A la grande surprise de son médecin, une espèce de convalescence se produisit peu après chez le buvetier. Et quelques jours plus tard il se levait et reprenait ses occupations ordinaires.

Au bout d'une couple de mois après son rétablissement, le buvetier fut de nouveau très malade. Il devint d'une extrême faiblesse et perdit complètement l'appétit.

Le médecin qui soignait le buvetier lui prescrivit un ou deux petits verres d'eau-de-vie chaque jour pour lui aider à regagner l'appétit. Evidemment, ce médecin était vieux jeu !

Le buvetier, cependant, refusa d'obéir à l'homme de l'art : « Non, je ne le ferai pas,

lui dit-il ; je me connais, si j'en prenais seulement quelques gouttes, je voudrais boire davantage et je retomberais dans le péché. J'aime mieux mourir ».

Et il mourut, en effet, quelque temps après, fidèle à son serment et réparant ainsi par sa mort les désordres de sa vie.

Il eut raison !

---

### Remède facile à essayer

En Suède et en Norvège, lorsqu'un ivrogne est mis en prison, on lui fait suivre pendant sa captivité un traitement qui amène, paraît-il, des résultats merveilleux.

Ce traitement consiste à ne servir à l'alcoolique que du pain imbibé dans du vin.

Le pain est mis à tremper dans un bol de vin une heure avant que le repas soit servi.

Le premier jour, l'ivrogne dévore son pain avec délice ; le second jour il absorbe sa nourriture avec répugnance ; mais bientôt il la trouve si écœurante, qu'il se détourne avec dégoût dès qu'on la lui présente.

L'expérience a prouvé qu'il suffit généralement de huit à dix jours de ce régime pour que le vin ou l'alcool devienne odieux au malade.

Une foule de gens deviennent très sobres à la suite de ce traitement.

Voilà un remède facile à essayer.

### **Est-il un digestif ?**

L'alcool est-il un digestif ? En d'autres termes, un verre d'alcool pris après le repas aide-t-il la digestion ? Sur cent Canadiens-Français quatre-vingt-dix répondront affirmativement à cette question.

Est-ce vrai ? Qu'en pensent les médecins ? Ils vous répondront tous : C'est faux, archi faux.

L'alcool, loin d'aider la digestion, comme on le prétend, l'arrête.

L'estomac n'est autre chose qu'une poche qui reçoit les aliments, les brasse, les pétrit, en les pressant sur ses parois et en les pénétrant de son suc, jusqu'à ce qu'ils soient réduits en une bouillie semi-liquide. La digestion, elle, n'est autre chose que la décomposition des aliments. Elle commence dans la bouche, se continue dans l'estomac et se termine dans les intestins. Les aliments sont réduits en pâte dans la bouche, puis en bouillie semi-liquide dans l'estomac et finalement en sang dans les intestins.

Il est donc ridicule de prétendre que l'alcool aide la digestion puisqu'il a un effet tout à fait contraire en durcissant les aliments.

Le docteur Munroe a fait, à cet égard, une expérience qui semble assez concluante.

Ce médecin s'est procuré du suc gastrique de veau et en a reparti une égale quantité dans

trois bouteilles. A la première il a ajouté de l'eau, à la seconde de la bière anglaise, du « pale ale », et à la troisième de l'alcool. Puis, prenant trois morceaux de viande de même volume, il les a introduits chacun dans l'une des bouteilles, qu'il a placées dans une étuve à la température de l'estomac (37°). Ces bouteilles étaient donc parfaitement comparables à l'estomac de trois hommes ayant mangé de la viande, le premier en buvant de l'eau, le deuxième en buvant de la bière forte, le troisième en prenant de l'eau-de-vie.

Que pensez-vous qu'il advint ?

Dix heures plus tard, la viande avait complètement disparu dans le premier flocon ; elle était restée intacte dans le deuxième; elle était devenue blanche et coriace dans le troisième, où le suc gastrique, loin d'agir sur la viande, s'était coagulé. Cette expérience n'est-elle pas concluante et ne démontre-t-elle pas à l'évidence que l'alcool arrête la digestion au lieu de l'aider ?

On m'objectera qu'une personne qui souffre d'une violente indigestion se sentira immédiatement soulagée et débarrassée si elle prend de l'alcool. Oui. Mais pourquoi ?

Parce que l'alcool, en paralysant les nerfs de l'estomac, les a rendus insensibles à la douleur, comme si l'on avait pris de l'éther ou du chloroforme. Ensuite, les nerfs de l'estomac étant paralysés, laissent tomber les aliments non digérés dans les intestins, où la digestion

s'achève le plus souvent d'une manière imparfaite, ce qui ordinairement provoque la diarrhée. L'alcool a effectivement débarrassé l'estomac et de la douleur et des aliments ; mais c'est en affaiblissant cet organe, à qui cette boisson cause une quantité de maladies.

« L'alcool, dit le docteur Munroe, pris en petite dose, ou délayé comme dans la bière, fait graduellement perdre à l'estomac son ton et l'accoutume à n'agir qu'au moyen de stimulants artificiels. Si l'on donne habituellement de l'aide à un organe quelconque il finit par en avoir besoin et refuse de fonctionner quand on la lui retire ».

« L'usage des stimulants alcooliques, disent à leur tour les docteurs Todd et Bowman, retarde la digestion en figeant la pepsine, élément essentiel du suc gastrique, et par là entrave l'action de l'estomac ».

Le docteur Lambert va encore plus loin. « Il est, écrit-il, démontré aujourd'hui jusqu'à l'évidence que les spiritueux ne se bornent pas seulement à irriter, à enflammer, et peu à peu à racornir la membrane qui tapisse notre estomac, à détruire par conséquent les forces digestives de cet organe, à préparer des gastralgies, des dyspepsies et des gastrites terribles pour l'avenir, mais encore ils portent leur funeste influence sur les centres nerveux, sur le cerveau lui-même, et sur les organes de la génération ».

### Une pénible visite

C'est l'excellente « Ligue de la Croix » qui rapporte ce qui suit :

Un médecin visitant un malade apprit que dans une mansarde de la même maison un pauvre homme se mourait sans soins, sans remèdes, sans soulagement. Le médecin monta quatre ou cinq étages et il vit dans un taudis, sous le toit, en un coin, sur des haillons sordides, une forme humaine. Pas un meuble ; seulement deux vieilles caisses servaient de table, de banc, d'armoires !...

Les yeux du médecin s'habituerent bientôt à l'obscurité de ce réduit, éclairé par une lucarne, à laquelle un carreau crassieux était seul resté. Il vit un vieillard aux cheveux blancs, clairsemés, au visage jaune, ridé, aux yeux vitreux et fixes, à la barbe hirsute, salie !

Le médecin questionna, le malade dit n'avoir que quarante-sept ans et que toute son infirmité venait de son ivrognerie...

— Mais, s'écria-t-il, de sa voix creuse et rauque, il me semble que c'est toi, Charles ?

— Quoi, vous me connaissez ?... Qui êtes-vous donc ?

— Je suis Gustave T... Tu ne me reconnais plus ?

Ah ! comment le médecin eut-il pu reconnaître dans ce spectre abject l'un des premiers de sa classe au collège, un jeune homme des plus grandes espérances.

—Pauvre ami !... En cet état !... Tel fut le soupir du docteur, devant son condisciple d'autrefois.

—Que veux-tu ? J'ai vécu et... à un médecin il faut tout dire, je suis la cause de ma misère !

—Ta fortune ?

—Tout est fini, prodigué, bu, lavé.

—Mais ta situation ? Je te croyais un magistrat...

—Perdu, cassé, tu comprends un viveur, un soulard et le barreau, ça ne va pas ensemble !

—Mais tu étais marié, si je ne me trompe ?

—Marié, oui, j'ai deux fils, je ne sais pas même où leur mère les a emmenés !

—Ah ! les scènes, les mépris, les dégoûts !... il vaut mieux que ce soit comme ça !

—Qui prend soin de toi ?

—Personne. La voisine vient de temps en temps le soir, après sa journée.

—Elle t'apporte à manger ?...

—Non pas, elle met un peu d'ordre dans ma saleté et elle me donne... à boire.

—De l'eau-de-vie, malheureux ! Mais c'est un poison. Ton estomac est totalement énérvé, tanné, parcheminé !... Si tu veux avoir une lueur d'espoir, il faut renoncer aux spiritueux et boire un peu de lait...

—Ça, jamais, j'aime mieux mourir !... Ah ! si j'avais eu un père qui m'eût corrigé, une mère qui ne m'eût pas gâté pas ses tendresses ? Si

mes camarades ne m'avaient pas entraîné à la buvette, dans les réunions de plaisirs, de jeux, de beuveries !... Tiens, Gustave, raconte ma débîne, ma misère, mon désespoir ; que mon exemple serve au moins à corriger quelque jeune misérable s'adonnant à l'alcoolisme !... Gustave, veux-tu me rendre un dernier service ?

—De tout cœur, si je le puis...

—Eh bien, fais venir un prêtre. Je suis en un tel état d'immondices que je tremble et je rougis de paraître devant Dieu !...

Les amis se serrèrent la main une dernière fois. Le soir, Dieu avait pardonné à ce pécheur tombé si bas et il l'avait relevé de son abjection. Il ne put recevoir le viatique ; mais il s'éteignit le jour suivant, ayant reçu les autres sacrements des mourants.

« Dernière parole du pauvre diable fut celle-ci :  
« Temps, honneur, argent, affection... J'ai  
tout perdu ! Mon Dieu !... miséricorde !... »

---

### Vie courte et bonne

On dit souvent en parlant de ceux que des excès de boisson ont conduit prématurément à la tombe : Vie courte et bonne.

Courte, ce n'est pas douteux ; mais bonne !

Il faut ignorer complètement, nous dit le docteur Van Coillie, tout ce que l'existence du buveur renferme de tristesse, d'abjection, de honte, d'infamies pour croire qu'il peut avoir la vie bonne.



### L'opinion d'un connaisseur

Aux Etats-Unis, quand un homme a atteint le sommet dans la politique, le commerce, l'industrie, les sciences, etc., il devient la proie des reporters des grands journaux. On lui demande son opinion sur tous les sujets qui passionnent l'opinion publique.

Dernièrement, on demandait à Andrew Carnegie de dire en quelques mots, aux jeunes gens, ce qu'il pensait de ceux qui fréquentent les buvettes.

Voici la réponse du grand brasseur de millions :

« La première et la plus séduisante des passions, celle qui perd le plus d'hommes, c'est la boisson. Je ne suis pas un conférencier antialcoolique déguisé, mais un homme qui sait et vous dit ce que l'expérience lui a enseigné. Et je vous déclare que vous êtes plus exposés à échouer dans votre carrière, à cause de l'habitude de boire qu'à cause de l'une ou de l'autre ou de toutes les autres tentations qui pourraient vous assaillir. Vous pourrez vous ressaisir et sinon regagner le terrain perdu, au moins ne pas abandonner la course, obtenir et conserver une situation respectable.

« Mais si vous avez l'habitude insensée de la boisson, il est presque impossible de vous guérir. J'ai connu peu d'exceptions à cette règle. Donc, avant tout, ne buvez pas de liqueurs fortes à l'excès.

« Il est préférable de n'y pas toucher du tout, mais si c'est là une règle trop dure pour vous, tenez-vous en avec fermeté à celle-ci : décidez de ne jamais y toucher hors de vos repas. Un verre au dîner ne saurait nuire à votre avancement dans la vie ou abaisser votre caractère. Mais je vous supplie de considérer qu'il est incompatible avec votre dignité et votre « self-respect » de gentleman, avec ce que vous vous devez à vous-mêmes, étant les hommes que vous êtes et surtout que vous voulez devenir, de boire un verre de liqueur à la buvette. Vous ne poursuivrez votre carrière en sûreté que si vous vous placez sur ce solide terrain. Tenez-vous y et vous aurez échappé au plus mortel de vos ennemis ».

---

### Ce qu'ils en pensaient

Platon conseillait à ceux qui étaient sujets à l'ivrognerie de se regarder dans un miroir, parce qu'en se voyant si difformés, lorsqu'ils étaient en cet état, ils concevraient de l'horreur de la cause de leur laideur.

—Diogène ayant vu que la maison de son neveu, un ivrogne, était mise en vente : « Cela ne m'étonne pas le moins du monde, dit-il ; j'ai toujours vu que la maison qu'habite un ivrogne, crache tôt ou tard son maître à la rue ».

### Mentalité à refaire

Il y a une mentalité à refaire au milieu de notre population.

Un pauvre diable poussé par la faim vole un pain sur la berline d'un boulanger. Vite, on va le dénoncer à la police. Un enfant enlève quelques fruits à un arbre qui penche ses branches au-dessus du trottoir. On le mène tout de suite devant le juge de paix.

Voici un individu qui pendant des mois et des mois vend de la boisson sans licence. Les parents, en toute confiance, laissent aller leurs jeunes gens chez lui. C'est un homme jovial, gai. Il faut que les jeunes gens s'amuse, et là ils prendront leur plaisir sans danger car il n'a pas de licence. Et pendant que les parents s'endorment béatement, ces jeunes gens contractent petit à petit l'habitude de l'ivrognerie dans cet antre d'autant plus dangereux qu'il a l'air respectable.

L'œuvre démoralisatrice accomplie par ce vendeur de boisson sans licence est connue par vingt-cinq, peut-être cinquante citoyens respectables, et cependant aucun d'eux n'a le courage d'aller le dénoncer à l'autorité.

Je ne puis approuver celui qui pour apaiser sa faim vole un pain à son voisin. Je n'excuse pas plus l'enfant qui va se servir lui-même dans les jardins du voisinage. L'un et l'autre doivent demander ce qu'il leur faut.

Mais, dites, y a-t-il parité entre la faute de ce voleur de pain ou de ce preneur de fruits et le crime de ce vendeur de boisson sans licence qui distille goutte à goutte et continuellement le poison qui les tuera à tous ceux qui fréquentent sa maison ?

Non, n'est-ce pas ?

Alors comment se fait-il que vous trouvez des douzaines de personnes pour dénoncer les fautes des premiers et aucune pour aller crier à la justice le nom du vendeur sans licence, cent fois plus coupable ?

Il y a donc une mentalité à refaire parmi nous à ce sujet. Aux bons citoyens de donner l'exemple et d'aider les autorités à faire disparaître les vendeurs de boisson sans licence.

---

### Bonne pour tous

L'abstinence totale, dit-on, est bonne pour tous les buveurs ; elle n'est pas nécessaire pour ceux qui ne font pas abus.

Si cette proposition était acceptée, on pourrait également dire : la chasteté n'est bonne que pour les impudiques.

L'abstinence totale est nécessaire, indispensable pour les buveurs parce que c'est le seul moyen pour eux de se corriger et de se sauver.

Mais l'abstinence totale est excellente pour tout le monde.

### Pour les victimes

« Mon mari, m'écrit une pauvre femme, est ivrogne depuis plusieurs années. Il perd généralement à cause de sa boisson, deux jours de travail par semaine. Avec un salaire ainsi diminué, il m'est bien difficile d'accrocher les deux bouts car j'ai cinq enfants. J'y arriverais malgré tout si les hôteliers ne trouvaient le moyen de soutirer à mon mari, à part sa perte de temps, une couple de piastres par semaine. Tous les hôteliers savent que l'argent que mon mari leur donne nous enlève, à moi et à mes petits, le pain de la bouche. N'y a-t-il pas quelque moyen d'empêcher les hôteliers de faire boire mon mari? »

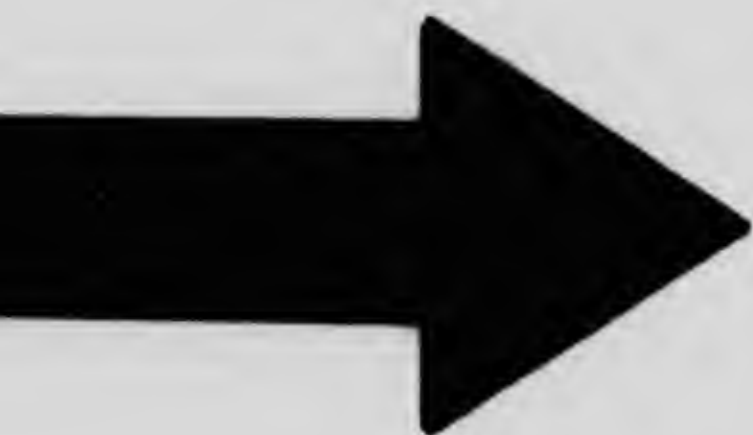
— Mais, oui, bien certainement, pauvre-femme.

Lisez l'article 147 de la Loi des Licences :

« Le mari, la femme, le père, la mère, le frère, la sœur, le curateur, le tuteur ou le patron de toute personne qui a l'habitude de boire avec excès des liqueurs enivrantes ; . . . le conseil municipal ou le maire, le curé, le pasteur ou un juge de paix ; . . . peuvent donner avis par écrit, signé de leurs noms, à toute personne autorisée à vendre des liqueurs enivrantes ou qui en vend habituellement, de ne pas en vendre ou en livrer à la personne qui a cette habitude de boire avec excès ou à l'interdit ».

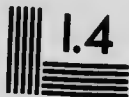
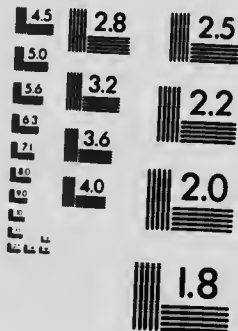
Donc, si votre mari boit avec excès faites donner aux hôteliers l'avis mentionné ici, et, si,





# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax



après cette formalité remplie, ils continuent à lui donner de la boisson voyez un avocat et poursuivez-les. Les tribunaux peuvent les condamner à vous payer jusqu'à \$500 de dommages.

Je connais des femmes à qui ce moyen énergique a rendu de grands services.

Evidemment, il y a certaines précautions à prendre pour que cet avis soit donné selon toutes les formes. Ainsi il doit être signé en double et signifié au vendeur de boisson par un huissier de la Cour Supérieure. Quant à la forme à donner à cet avis elle est des plus simples et n'importe lequel de vos voisins un peu dégourdi peut le rédiger facilement.

Cet avis est bon pour un an.

---

### Un sombre tableau

Les alcoolisés remplissent les asiles d'aliénés, les hospices et les établissements de bienfaisance, les prisons et les pénitenciers ; leurs enfants peuplent les orphelinats et les maisons de correction, les hôpitaux d'enfants, les écoles de réforme et les asiles de l'enfance abandonnée. Ce sont les alcoolisés et leur descendance qui fournissent les chiffres croissants des suicides, des délits et des crimes, des cas de folie et d'épilepsie, des accidents de toute nature et des maladies les plus diverses.

### Une vieille légende

Je résume la légende suivante de Léon Tolstol, pour le bénéfice de mes lecteurs.

Un homme vivait dans la solitude.

Poussé par une espèce de vanité, il défia un jour le roi des enfers. Il paria avec lui qu'il ne le laisserait pas entrer volontairement dans sa demeure.

Le solitaire poussa l'imprudence jusqu'à promettre à Belzébuth de lui obéir aveuglément s'il s'introduisait dans sa solitude.

Le diable, qui a tant de tours dans son sac, se transforma en un corbeau blessé. Tout penaud, il frappa de ses ailes ensanglantées à la fenêtre de la cabane du solitaire.

Celui-ci reconnut l'esprit du mal, mais, pris de pitié, il ouvrit la fenêtre et laissa entrer le corbeau.

Une fois dans la place, le diable se montra bon prince et donna trois jours au solitaire pour commettre un des trois péchés suivants : l'assassinat, le vol ou l'ivresse.

Le malheureux fut bien perplexe. Il en perdit le boire et le manger pendant ces trois jours.

Le délai donné par Belzébuth expiré, le solitaire fut bien obligé de faire son choix. Il opta pour l'ivresse « Si je m'enivre, se dit-il, je ne ferai au moins du mal qu'à moi-même ».

Alors le rusé lui versa un breuvage perfide.

Complètement ivre, le solitaire se rendit au village voisin. Là, il chercha chicane à une

brave femme. Il lui enleva toute sa petite fortune. Le mari entrant, sur les entrefaites, à son logis, lui demanda raison de sa conduite. Le solitaire, au paroxysme de la colère, l'assomma à l'aide d'une pierre énorme. Il avait donc commis les trois péchés à la fois : l'ivresse, le vol et l'assassinat.

Cette allégorie résume admirablement les méfaits de l'alcool. L'histoire du solitaire russe, n'est-il pas vrai, se reproduit tous les jours.

La statistique criminelle démontre que les trois quarts des crimes se commettent sous l'influence de la boisson. Il a été constaté, par contre, que dans la plupart des états de l'Union américaine, où la fabrication et la vente de l'alcool ont été prohibées, le nombre des crimes a considérablement diminué ; les vols y sont rares, les brigandages presque inconnus et les prisons à peu près vides.

---

### **Malédiction pour sa famille**

Pour sa famille, l'alcoolique est une malédiction. Non seulement il fait un enfer de son intérieur, mais ses descendants dégénérés sont une menace permanente et un péril certain pour la société.

Tout a été dit sur les maux engendrés par l'alcoolisme, et, néanmoins, l'opinion publique n'en est pas encore assez pénétrée.

### Un homme désappointé

Un homme désappointé par le temps qui court c'est M. XXX qui exerce un commerce assez lucratif dans la petite ville de B.

La cigale du bon LaFontaine dansait tout l'été. M. XXX, lui, danse tout l'hiver. Quand je dis que M. XXX danse, je me sers d'une façon de parler. Comme son industrie s'exerce en été, M. XXX a tout l'hiver pour se reposer. Or savez-vous à quoi M. XXX a employé ses loisirs cet hiver ? Tout simplement à asseoir les bases d'un commerce très payant. Mais comme M. XXX est le désintéressement même ce n'est pas pour lui qu'il a travaillé. C'est pour son deuxième voisin. Et quel est donc ce nouveau commerce dont M. XXX vient de doter sa ville natale ? C'est tout simplement un débit de boisson.

Or, dans la petite ville de B., il y a un noyau de tempérants actifs et dévoués à la cause. La plupart de ces bons citoyens étaient depuis plusieurs années les clients de M. XXX. Evidemment, les agissements du prospère commerçant au cours de l'hiver ne leur avaient pas plu. Ils s'entendirent pour lui donner une bonne leçon.

Le 1er mai au matin, quand M. XXX, tout pimpant, regaillardi par un hiver de repos, vint offrir ses produits à ses anciens clients, ceux-ci, la bouche en cœur, répondirent :—Merci, M. XXX, nous achetons cette année de M. ZZZ.

Repassez l'année prochaine, peut-être vous encouragerons-nous. Cela dépendra.

M. XXX jura, mais un peu tard, qu'on ne le prendrait plus.

---

### La liberté de s'empoisonner

On dit à ceux qui font la guerre à l'alcool :

—Que faites-vous de vos principes de liberté ?  
Si tel individu veut s'abrutir, s'il veut oublier les chagrins qu'il peut avoir en les noyant dans l'alcool, de quel droit voulez-vous l'en empêcher ?  
Minute.

Si le même individu a la fantaisie d'absorber un petit verre d'acide prussique, dont une goutte suffit pour tuer instantanément je ne sais combien de bestiaux, je respecte sa liberté, car il ne fait tort qu'à lui-même.

Il n'en est pas de même du citoyen qui se livre à l'alcool : car, tout en se détruisant lui-même à petit feu, il devient un danger pour la communauté, pour ses voisins qu'il querelle sur la rue, pour sa famille dont il transforme la vie en enfer, pour le premier passant venu contre lequel—un jour qu'il sera intoxiqué—il jouera couteau ou du revolver.

La liberté de boire du poison finit pour les uns où le droit d'être en sécurité commence pour les autres.

### Quelques problèmes

Lorsque j'étais sur les bancs de la petite école ou du collège, je n'ai jamais eu de prix d'arithmétique, pas même d'accessits. Depuis que j'ai laissé le collège, n'ayant pas l'occasion de pratiquer, je suis devenu d'une faiblesse désespérante en fait d'additions, de soustractions et de multiplications. Quant aux divisions, je ne vous en parle pas : elles ont toujours fait mon désespoir, au collège comme dans le monde.

C'est vous dire que j'aime autant scier du bois franc que de faire des problèmes d'arithmétique.

Savez-vous que mon aîné m'a souverainement intéressé l'autre jour avec des problèmes donnés par son professeur d'arithmétique ? Je ne m'étais jamais figuré que de simples problèmes d'écoliers de troisième pouvaient avoir autant d'intérêt.

Voyez plutôt.

Un père de famille boit en moyenne trois verres de boisson par jour à dix centins le verre. Quelle somme aura-t-il dépensé inutilement au bout de l'année ?

Le bonhomme a trouvé la réponse suivante : Ce père qui, probablement, ne se croit pas du tout alcoolique et encore moins ivrogne, a gaspillé dans son année \$109.50.

Ce problème en appelait un autre. Je me suis demandé combien cette somme de \$109.50 déposée à la Caisse d'Economie aurait rapporté en une année, à trois pour cent. J'en suis arrivé au résultat suivant : \$3.28. C'est donc \$112.78 que ce père de famille a enlevé à sa femme et à ses enfants, en une seule année, pour satisfaire sa honteuse passion.

Voici un autre problème qui est tout aussi caractéristique :

Une livre de viande équivaut en qualité nutritive à cinquante gallons de bière ou de vin ; la viande vaut \$0.15 la livre ; la bière \$0.40 le gallon et le vin \$1.20. Etant donné qu'une famille mange quatre livres et demie de viande par jour, combien faudrait-il de bière ou de vin pour égaler en nourriture ces quatre livres et demie de viande et quel en serait le coût ?

Lisez bien la réponse à ce problème.

Il faut 225 gallons de bière ou de vin pour égaler en valeur nutritive une demi-livre de bœuf !

Or quatre livres et demie de viande au prix de \$0.14 coûtent \$0.63 . 225 gallons de bière coûtent \$90 et 225 gallons de vin coûtent \$270.

N'est-ce pas qu'il y a des problèmes de règles simples intéressants même pour les non initiés ?

---

### Le sermon du mendiant

Un pauvre vieux mendiant, déguenillé et sale, regardait, avec deux yeux d'envie, à travers les glaces d'un restaurant à la mode d'une de nos grandes villes.

Deux jeunes gens, attablés à l'intérieur, devinèrent tout ce qui se passait dans l'âme du miséreux. Ils se dirent en riant :—Faisons entrer le bonhomme et offrons-lui un coup !

Le vieux ne se laissa pas prier. Il avait faim, mais il aimait encore mieux boire.

Tandis qu'il remplissait son verre d'une main tremblante, un des deux écervelés lui dit :—Faites-nous un sermon !

Le vieux avala son coup d'un trait et se redressant, il se tint debout devant les jeunes gens, avec une dignité et une grâce que ses hail-lons et sa saleté ne parvenaient pas à déguiser complètement.

—Messieurs, dit-il, en vous regardant et en me regardant moi-même, il me semble que je contemple ma virilité perdue. Ce visage décomposé était autrefois beau et jeune comme le vôtre ! Ce corps débile avait une noble attitude comme le vôtre ! J'avais une maison, des amis, une belle position ; j'ai tout perdu. J'avais une femme aussi belle que le rêve d'un artiste ; j'ai laissé tomber dans mon verre la perle précieuse de son honneur et de sa dignité ! J'avais des enfants beaux comme les fleurs du printemps ! Je les



ai vus se faner et mourir sous les malédictions d'un père ivrogne !

Et la voix entrecoupée par les sanglots, il ajouta :

—Aujourd'hui je suis un mari sans femme et un père sans enfants, un malheureux sans demeure, chez qui tout bon sentiment est mort ... Tout, tout, en moi a été englouti par le gouffre de la boisson.

Le vieux cessa de parler. Le verre tomba de ses doigts sans force et se brisa en mille morceaux sur le parquet.

Lorsque les deux jeunes gens revinrent de l'ébahissement où les avait plongés le sermon du misérable, celui-ci avait disparu.

---

### Entre médecin et malade

Le malade—Docteur, voilà deux ans que vous me traitez pour des maux d'estomac, pour la goutte et pour une maladie de foie, et je ne suis pas encore guéri. Ne pourriez-vous pas couper le mal à la racine ?

Le docteur—Vous me permettez un traitement radical ?

Le malade—En doutez-vous ?

Le docteur (brisant les bouteilles à coups de canne)—Voilà ! dans quinze jours vous serez guéri !

### Réchauffe-t-il ?

L'alcool réchauffe-t-il ?

Ceux qui en usent dans la froide saison prétendent que oui. Leur opinion n'est-elle pas un peu influencée par le plaisir qu'ils éprouvent à en boire ? Ceux qui suivent un peu les journaux n'ignorent pas que 95 sur 100 des personnes trouvées gelées avaient pris de l'alcool pour se réchauffer. Tout récemment encore, dans un journal de Québec, je lisais le fait-divers suivant :

« Un nommé F. s'est gelé à mort dernièrement à la gare de Stanfold.

« F., après avoir pris quelques consommations avec un ami dans un hôtel situé près de la gare de Stanfold, quitta précipitamment le bar en disant qu'il allait prendre le train.

« Son compagnon essaya de lui faire comprendre qu'il n'y avait aucun train en partance. Sans l'écouter, F. se rendit à la gare.

« Comme on ne le voyait pas revenir, on s'imagina que le disparu s'était couché dans la salle d'attente et l'on ne s'en occupa plus.

« Quelle ne fut pas la surprise de M. D. R., employé du Grand-Tronc, quand il vit un individu appuyé sur le mur de la gare et semblant attendre. Sa surprise redoubla quand il le toucha et s'aperçut qu'il était gelé et droit comme une barre.

« L'infortuné avait les pieds et les mains gelés ainsi qu'un côté de la figure. On s'empres-  
sa de lui donner les soins les plus urgents, puis  
de le transporter dans sa famille, où il mourut  
trois jours après ».

Si l'alcool réchauffe comment se fait-il que  
ceux qui en boivent se gèlent plus souvent que  
ce abstinentes ?

Le buveur qui prétend qu'il a plus chaud  
après avoir bu un coup qu'avant a raison. Mais  
voici comment cet effet se produit.

L'effet presque instantané de l'alcool est de  
faire battre le cœur plus rapidement, ce qui  
accélère la circulation et porte une plus grande  
quantité de sang chaud vers la surface du corps.  
Pour l'instant la surface du corps est réellement  
plus chaude. On n'a qu'à appliquer un ther-  
momètre à l'épiderme pour s'en convaincre.  
Les sensations de chaleur qu'éprouve le buveur  
ne sont donc pas illusoires.

Cependant, le corps dans son entier est plus  
froid qu'avant pour deux raisons : 1° parce  
que la présence de l'alcool dans le corps retarde  
l'oxygénation des substances qui produisent  
la chaleur animale et détermine presque immé-  
diatement une diminution de cette chaleur ;  
2° parce que la poussée extraordinaire du sang  
vers la surface, suivie d'un plus grand rayon-  
nement de la chaleur, en détermine la déperdi-  
tion sur une plus grande échelle.

Et ceci n'est pas purement théorique. De nombreuses expériences scientifiques ont démontré que la présence de l'alcool dans le corps diminue la chaleur animale.

Le docteur Tscheschechin, savant russe, a constaté qu'un peu d'alcool délayé, injecté dans le corps d'un lapin, en abaissait la température de 39° 2 F. à 37° 2 F., tout en accélérant la respiration et la pulsation. Au bout d'une heure la température s'était abaissée à 35° 7.

Le docteur Binn, de Bonn, nous donne le résultat de 49 expériences faites sur des hommes et des bêtes. Il affirme que dans tous les cas, la présence de l'alcool dans le corps en a fait baisser la température.

Le « Chicago Medical Journal » rapporte deux expériences faites sur un individu qui avait absorbé quatre onces de whisky. Au bout d'une demi-heure, la température de la bouche avait baissé de 98  $\frac{1}{4}$  à 97  $\frac{1}{2}$ °, bien que la pulsation se fût accélérée. Mais l'expérience fut gâtée par le sucre qu'on avait mis dans le whisky, le sucre étant une des meilleures substances colorifiques.

Egalement, on a démontré en maintes et maintes occasions que l'alcool loin de réchauffer était nuisible et souvent fatal dans les pays froids.

« Je suis convaincu, dit sir John Richardson, explorateur arctique, que l'usage de l'alcool diminue le pouvoir de résister au froid. Beau-

coup de nourriture et une bonne digestion sont les meilleures sources de la chaleur animale ».

Le docteur Rae, autre explorateur arctique, dit : « Aussitôt qu'un homme avait pris de l'alcool, on pouvait compter que son travail était presque fini pour la journée. Pour accomplir la tâche du jour, il nous fallait nous abstenir d'en prendre ».

Le docteur McKinley raconte qu'un parti de vingt-six hommes voyageant l'hiver dans les immenses prairies de l'Ouest fut surpris par la nuit. Il faisait un froid sibérien. Le médecin qui accompagnait ce parti, sachant le danger qu'il y avait à boire du whisky, conseilla à tous les hommes de s'en abstenir. Laissons lui raconter ce qui arriva.

« Je n'en pris pas une goutte, Carter et Finley, non plus. Nous ôtames nos bottes et nos pardessus, nous nous mîmes sur la paille et nous nous couvrîmes de nos couvertures et de nos pardessus. Nous sentions le froid mais nous n'en souffrions pas. Clark, Reilly et Tanner avaient bien froid et nous les entendîmes se plaindre toute la nuit. Ils souffrirent beaucoup, mais ne se gelèrent pas ; ils avaient bu très peu de whisky. Sept autres hommes, qui en avaient bu beaucoup, eurent les orteils et les doigts gelés, mais ils se guérirent au bout de quelques semaines. Six gaillards, qui en avaient trop pris, se gelèrent affreusement et portèrent toute leur vie les marques de cette

nuit ; tandis que trois autres qui s'étaient saoulés, furent gelés à tel point qu'ils moururent quatre semaines après. Hutchison, McElroy et McAlpin furent trouvés raides morts le matin. Ils s'étaient enivrés ».

---

### Rencontres trop fréquentes

Minuit !

XXX sort de la buvette où il a bu toute la soirée. Il regagne son logis en titubant et en louvoyant. Il cogne du nez contre un poteau de lumière électrique.

—Pardon, monsieur, dit-il, XXX est ivre, mais il est toujours poli.

Afin de ne pas s'exposer à d'autres rencontres inopportunes, il oblique à gauche. Quelques minutes plus tard, il se heurte à un poteau de télégraphe.

—Excusez, madame, fait-il, en essayant de porter la main à son chapeau.

Vingt pas plus loin, troisième collision. Cette fois, le facès du pochard a rudement frotté un poteau de téléphone.

—Mais, sapristi ! dit-il, découragé, où vont donc tous ces gens ? Je vais attendre qu'ils soient tous passés.

Et XXX, philosophiquement, se laisse choir dans la rue.

### **Pas autre chose que les revenus !**

Le grand argument de ceux qui sont favorables aux « licences » c'est qu'elles rapportent de bons revenus au gouvernement et aux administrations municipales.

Disons à l'honneur de notre gouvernement provincial que cette considération ne l'empêchera pas de diminuer les débits de boisson partout où il pourra le faire. Du moins, c'est ce que Sir Lomer Gouin déclarait fièrement aux délégués des ligues de tempérance il n'y a guère plus d'un an. Mais que d'échevins, que de conseillers municipaux, qui ne voient dans la question des « licences » pas autre chose que les revenus qu'elles rapportent !

Le marchand le moins entendu en affaires ne termine jamais une année sans établir les recettes et les dépenses de son magasin. Y a-t-il moyen sans cela de savoir s'il a réalisé ou non des bénéfices ?

N'en devrait-il pas être ainsi pour les gouvernements et les administrations municipales ?

Si une « licence » donne à une ville une recette de \$200 et qu'elle lui occasionne une dépense de \$300 ou \$400, peut-on dire que cette ville fait acte d'administration intelligente en persistant à maintenir cette licence ? C'est cependant ce qui arrive dans les trois quarts des cas.

Le professeur Foerster, de Zurich, en Suisse, illustre de façon saisissante ce que l'alcoolisme coûte à l'Etat.

Une femme, née en 1740, Ada Jurke, alcoolique invétérée, mourut au début du siècle dernier, laissant après elle une nombreuse famille. Le professeur a eu la patience de reconstituer l'histoire de cette descendance. Il résulte de son étude très consciencieuse que 142 descendants de cette alcoolique ont été vagabonds, vivant de rapine et de mendicité ; 64 ont été soutenus par le bureau de bienfaisance ; 184 femmes ont mené une vie publiquement infâme ; 76 ont été condamnés pour différents délits et 7 pour assassinats.

Cette terrible engeance, soutenue par la charité publique, hospitalisée dans les prisons ou dans les établissements de fous, aurait coûté en soixante-quinze ans, au gouvernement suisse, la somme de plus de \$1,200,000. Quelle perte !

Chacune de nos villes de la province de Québec ne compte-t-elle pas quelques familles alcooliques que l'Etat est forcé d'hospitaliser dans ses asiles d'aliénés ou ses prisons ?

Je connais, dans une petite ville qui n'est pas à cent lieues de la capitale provinciale, une famille composée du père, de la mère, et de sept enfants. Le père et la mère, enfants et petits-enfants d'alcooliques, sont des dégénérés. N l'un ni l'autre n'ont jamais gagné assez pour payer leur nourriture. Leurs sept enfants sont des infirmes et des idiots. Depuis bientôt vingt ans la Conférence Saint-Vincent de Paul de cette petite ville a cette famille à ses charges.



Le père et la mère disparaîtront avant longtemps. Mais les sept enfants, malgré leur infirmité et leur idiotie, fonderont des familles qui seront à leur tour à la charge de la charité publique. Et cela durera cent ans, peut-être plus.

Une ville retire, tous les ans, un revenu de quelques centaines de piastres de ses buvettes et de ses épiceries. Mais en retour des quelques piastres qu'on leur arrache pour leurs « licences », buvettes et épiceries jettent dans la population des germes empoisonnés qui font la ruine des familles.

L'alcoolisme coûte cher à l'Etat, et il coûte infiniment cher aux familles, car il coûte le pain des enfants, le bonheur des foyers, l'amitié de Dieu, l'estime des honnêtes gens, la santé, la vie temporelle et même la vie éternelle.

Voilà le prix de l'alcoolisme.

---

### Pour l'honneur des familles

Il y a déjà plusieurs années, un médecin éminent écrivait : « Si le devoir professionnel et l'honneur des familles ne s'y opposaient, nous pourrions écrire sur plus de la moitié des tombes qui s'en vont au cimetière : mort par l'alcool ».

Egalement, si les coroners faisaient une enquête approfondie sur chaque accident mortel sur lequel ils enquêtent que de fois ils pourraient écrire « mort par l'alcool ».

### Pour changer le cuivre en or

Xavier P. n'avait qu'un enfant et gagnait un bon salaire. La bourse de l'ouvrier était néanmoins toujours vide parce que, dans les seules journées du samedi et du dimanche, il dépensait en boissons la plus grande partie de son salaire.

Louis B., son voisin, père de six enfants, était employé dans le même atelier que lui. Honnête, consciencieux, travailleur acharné, Louis B. ne possédait pas la moitié de l'habileté de Xavier P. Aussi son salaire était-il beaucoup moins élevé.

Les six enfants de Louis B. étaient toujours propres, bien soignés. Sa femme était modestement mais très convenablement vêtue. Un air d'aisance régnait dans son petit logement. Jamais on n'y entendait de murmures, encore moins de querelles. Le père, la mère, les enfants, tous paraissaient contents de leur sort.

Xavier P., qui n'était pas fou, ne pouvait voir un tel tableau, qui contrastait si fort avec sa situation, sans éprouver étonnement et envie. Un jour enfin, il voulut en avoir le cœur net.

—Voisin, dit-il, je voudrais bien connaître votre secret. On dirait que vous avez le talent de changer les pièces de vingt-cinq centimes en pièces d'or de \$5.00.

—Mon cher, répondit l'autre, je vais vous donner ma recette. Elle est toute courte.

Mettez tous les samedis dans une petite bourse les quatre ou cinq vingt-cinq centins que vous dépensez inutilement en boissons le samedi et le dimanche et, tous les mois, vous pourrez changer vos pièces de vingt-cinq centins en pièces d'or de \$5.00.

Xavier P. avait du cœur, de l'énergie ; il suivit le conseil de son compagnon de travail, et, en moins d'un an, il payait toutes ses dettes et commençait à faire des économies.

---

### Un trait de courage

« Un homme allait chaque matin entendre la messe à l'église Saint-Patrice, à Montréal. Un jour de fortes tempêtes d'hiver, un de ses amis le rencontre sur le chemin.

«—Comment ! Monsieur un tel, à votre âge, sortir de si grand matin par un temps pareil ».  
—« Eh ! Oui mon ami, répond celui-ci, et je vais vous dire la raison. Je fus autrefois un grand buveur. Après m'être corrigé, je promis à Dieu d'entendre la messe chaque jour pour persévérer. Or, voilà vingt-cinq ans que je tiens ma promesse, mais si je manquais la messe un seul jour, je craindrais que la vieille passion ne reprit le dessus. Je la sens, elle n'est pas morte en moi. Je la refoule seulement par la prière et par le secours des sacrements.

«—Je vais à la messe tous les jours et je communie toutes les semaines ».

### Est-il responsable ?

On discutait tantôt dans un cercle d'amis le crime de cet alcoolique de Montréal qui, sans raison aucune, vient de tuer son semblable d'un coup de revolver et de blesser peut-être mortellement deux pauvres petits enfants.

Quelques-uns prétendaient que l'alcoolique était irresponsable, qu'il était aveuglé par la passion qui lui avait enlevé l'intelligence, par conséquent la liberté, et avec la liberté la culpabilité. L'alcoolique, d'après eux, n'est pas un criminel, ce n'est qu'un malheureux.

Cela demande explication.

« On ne répond que du mal que l'on fait librement, disait à ce sujet, il y a quelques années l'éloquent Mgr Gibier. C'est vrai. Mais quand l'homme s'est volontairement abandonné à une passion mauvaise, il répond de tous les effets, de tous les résultats de cette passion. Ayant posé la cause, toutes les conséquences lui sont imputables. Vous attachez un de vos semblables à la queue d'une cavale indomptée, et vous la chassez dans le désert. Sans doute vous ne dirigez pas chacun des bords de ce coursier fougueux, mais vous n'en êtes pas moins responsable de tout le sang qu'il a versé. Ainsi en est-il de tout homme qui, loin de réprimer ses passions, se livre complètement à la boisson. Ainsi en est-il de l'alcoolique. Une fois qu'il a déchaîné en lui la bête humaine, peut-être

n'est-il plus capable d'en arrêter les déportements insensés. Qu'importe ? Il est responsable de sa folie, de son suicide, de ses crimes qui ont pris naissance dans l'alcool accepté librement et ingurgité sans mesure ».

---

### La tête plus légère

— « Et cela ne t'a rien fait, de ne plus boire comme d'habitude ? » demandait quelqu'un à son compagnon, ouvrier comme lui, qui s'était fait abstinant de boissons fortes et qui ne se montrait plus dans les buvettes.

— « Oh si ! répondit l'abstinant, je m'en ressens certainement ».

— « Ah, je pensais bien que tu n'aurais pas supporté cela longtemps ! Et quel changement éprouves-tu ? »

— « C'est tout un bouleversement... ma tête est plus légère et ma bourse plus lourde ; mon cœur plus calme et mon appétit plus vif ; ma femme et mon patron sont plus contents de ma conduite et de mon travail, tandis que mon ancien buvetier ne me regarde plus qu'en roulant des yeux furieux.

— « Ah, ah ! » fit l'autre, désappointé, ayant cru que son compagnon allait se plaindre de son régime d'abstinant.

### **Vous n'êtes pas mon père !**

Le livre du Père Hamon, *Le roi du jour*, est une mine inépuisable de traits terrifiants sur l'alcool.

Je lui emprunte l'exemple suivant que le bon Père entendit raconter par celui-là même qui en fut le héros.

Un médecin revenait souvent ivre à la maison. Sa femme surveillait avec soin le retour de son mari pour faire retirer les enfants et leur épargner ce scandale.

Un jour pourtant, sa prévoyance fut en défaut, et l'homme complètement ivre surprit son plus jeune fils âgé de quatre ans.

A la vue de cet homme aux yeux injectés de sang, aux traits bouleversés par la boisson, l'enfant prend peur, il ne reconnaît pas son père et court se blottir dans un coin du salon.

Le père l'appelle : « Viens, mon petit, viens embrasser ton père ! »

L'enfant effrayé ne bouge pas.

Le père essaie de prendre son fils dans ses bras. Alors l'enfant, dans sa terreur, dit une parole bien brutale mais que je rapporterai textuellement :

« Non, dit-il, je ne veux pas embrasser un cochon comme vous... Vous n'êtes pas mon père ! »

Le père s'arrête comme un homme qui vient de recevoir un coup en pleine poitrine, son ivresse

se dissipe en un instant ! Mon Dieu, s'écrie-t-il, est-il possible d'entendre pareille parole de la bouche de mon enfant ? .. Mais il a raison. Je me conduis vraiment comme un animal et non comme un homme. A partir de ce jour je jure de ne plus jamais prendre un seul verre de boisson forte !

Cet homme, qui vit encore, a tenu sa promesse.

---

### Combien coupable !

Celui qui voit périr un de ses frères et qui ne le sauve pas, lorsqu'il le peut, est grandement coupable.

Mais le crime de celui-là est bien léger cependant si on le compare au crime de l'individu qui « aide » son frère à périr.

Et le citoyen qui, par son influence, son travail, sa signature, quelquefois même par son silence, contribue à faire obtenir une licence à un hôtelier ou à un épicier qui fait métier de perdre et les âmes et les corps, n'« aide »-t-il pas son frère à périr ? Ne pourrions nous pas même lui crier à la face : « Assassin de votre frère ? »

Quelle responsabilité prend devant Dieu et la société celui qui peut se dire : « C'est grâce à mes efforts si X, qui est une cause de perte pour ses semblables, a obtenu une licence pour tenir une buvette ou une épicerie ! »

### Le temple du vice

La buvette, qu'est-elle ?

« La buvette est le temple du vice et de la dégradation, le lieu où se fait le sacrifice de l'honneur et de la dignité individuelle. Là, le père sacrifie le pain, les vêtements et le respect de ses enfants. Là, l'époux sacrifie l'amour d'une femme aimante et dévouée. Là, le jeune homme sacrifie son avenir, sa santé et le bonheur de ses parents ».

C'est un juge de Québec qui parle ainsi, et l'expérience ne confirme que trop ses paroles.

Pourquoi les buvettes sont-elles si fatales à ceux qui les fréquentent ?

La réponse, le magistrat va nous la donner

« Elles sont fatales parce qu'elles sont fréquentées par des désœuvrés, des fainéants, des vicieux dont le seul contact est une souillure ; parce qu'on y tient souvent des conversations abominables ; parce qu'il s'y passe des scènes dégoûtantes ; parce qu'elles causent les trois quarts des crimes. On serait scandalisé de voir l'archevêque, les juges, le maire, les curés fréquenter les buvettes ; pourquoi se permettre ce qu'on trouverait inconvenant chez eux ! »

A ces considérations d'un distingué magistrat le « Bulletin paroissial de l'église de l'Immaculée Conception », à Montréal, ajoute :

« Songez aux blasphèmes que les murailles de l'auberge ont entendus ! aux projets coupables qui y ont germés, aux larmes des pauvres



femmes, à la misère de la famille, aux scandales donnés par l'ivrogne. Tout cela doit retomber en malédictions. Mais sur qui ?

« 1° Sur tous ceux qui par leur vote ou leurs cabales ont rendu possible l'octroi de la licence.

« 2° Sur tous ceux qui se sont croisé les bras et se sont abstenus soit par lâcheté, soit par intérêt, car « un catholique est responsable non seulement de ses propres fautes, mais aussi de toutes celles qu'il a laissé commettre, quand il pouvait par son vote, les empêcher. »

---

### Un dieu pour les ivrognes

Un individu qui jure à deux mains qu'il y a un Dieu pour les ivrognes c'est le sieur XXX, débardeur, de Montréal. En 1906, XXX travaillait au déchargement du steamer « Kastalia », de la Ligne Donalson. Il avait bu plus que de raison et en prenant l'écoutille pour descendre dans la cale, il perdit prise et alla tomber au fin fond du steamer sur un de ses compagnons de travail du nom de Fournier. Ce dernier, qui était parfaitement à jeun, eut le cou rompu et l'ivrogne qui avait fait une chute de trente pieds fut relevé un peu étourdi mais parfaitement indemne.

Vous voyez que celui-là doit une fière mèche au dieu des ivrognes.

### Habitudes d'enfance

Dans ses immortelles *Confessions*, saint Augustin raconte, au sujet de sa mère bien-aimée, sainte Monique, une anecdote qui nous montre avec quelle facilité on contracte une mauvaise habitude.

La mère de sainte Monique était pour elle d'une sage rigueur pour la corriger et d'une admirable prudence pour l'instruire. Hors les heures où Monique prenait son repas à la table de ses parents, l'enfant avait-elle soif que sa mère ne lui permettait pas de boire, même une goutte d'eau. Elle agissait ainsi afin de l'habituer à la sobriété, à la pénitence, à la force d'âme et à l'esprit de sacrifice.

Au milieu de ce doux éclat de vertu naissante, on vit cependant apparaître en cette jeune fille, non pas une tache mais une ombre, une de ces ombres légères que Dieu permet quelquefois pour rendre ses saints plus vigilants et plus humbles.

On avait chargé la pieuse Monique, probablement pour l'initier au gouvernement d'une maison, d'aller chaque jour au cellier faire la provision du vin.

Or, nous dit saint Augustin, il arrivait quelquefois qu'après avoir baissé le vase pour le remplir, et avant de le verser dans le flacon, elle l'approchait de ses lèvres, non par amour du vin, car il lui inspirait même une certaine réugnance, mais par cette espièglerie et cette gaîté de la jeunesse qui se plaît aux choses défendues.

Mais comme en méprisant les petites fautes on tombe peu à peu dans de plus grandes, il advint qu'ajoutant chaque jour une goutte à une goutte, elle finit par boire une petite coupe presque pleine.

Qu'étaient devenues les austères défenses de sa mère ? Quel remède possible contre une maladie si cachée ?

Dieu qui avait ses vues sur l'enfant se servit d'une ignorante créature pour la guérir.

Une servante descendait tous les jours avec Monique à la cave, et était par conséquent le témoin complaisant de sa faute. Ce fut d'elle que Dieu tira un jour un sarcasme froid et aigu, invisible acier dont la main de Dieu se servit pour trancher vif cette gangrène.

La vieille servante se disputant un jour avec sa jeune maîtresse, seule à seule, lui reprocha ce défaut, sans nul dessein de la corriger, mais plutôt pour la piquer. Elle l'appela, avec un mépris insultant : « Buveuse de vin pur ».

Percée de ce trait, Monique rougit, et reconnaissant la laideur de cette faute, elle se condamna sévèrement et s'en corrigea pour toujours.

Saint Augustin ajoute que sa mère prit à ce moment la résolution de ne boire jamais que de l'eau.

Quoi qu'il en soit, dit Mgr Bougaud, cette faute eut pour la pieuse enfant les plus heureux résultats. Elle mit une première larme de repentir dans ses yeux, lui inspira le goût de la mortifi-

fication, la rendit humble et défiante d'elle-même. A son insu, elle la prépara de loin à entourer de la plus tendre et de la plus active surveillance le glorieux berceau qui devait un jour lui être confié.

---

### Un signal d'alarme

Un mécanicien de chemin de fer avait expliqué à sa petite fille qu'un drapeau rouge déployé était un signal d'alarme.

— Alors, papa, demanda l'enfant, si vous voyez ce signal, arrêtez-vous la locomotive ?

— Certainement, sans cela il arriverait un malheur.

Pendant la journée qui suivit, la petite fille vit pleurer sa mère, chose qui depuis quelque temps, n'était pas rare.

— Ah ! répondit la mère, ton père s'est mis à boire ; sûrement il perdra sa place.

Le lendemain, quand le mécanicien ouvrit l'armoire pour y prendre sa bouteille d'eau-de-vie, il y trouva un petit drapeau rouge attaché au goulot.

C'était le signal d'alarme !

Le mécanicien comprit la pensée de sa fille, l'embrassa et remit à sa place la bouteille, qu'il n'a plus reprise depuis.

### Une intéressante déclaration

Lisez attentivement la déclaration suivante :

« L'alcool sous toutes ses formes est un poison.

« L'alcool ne soutient ni ne réchauffe ; c'est un excitant dangereux, qui dégrade tous les organes, les affaiblit et les rend incapables de résister efficacement aux atteintes de maladies légères.

« L'alcool est la cause directe d'un grand nombre de maladies mortelles.

« L'usage habituel de l'alcool, même à doses modérées, conduit à l'alcoolisme.

« L'alcoolisme attaque le buveur non seulement dans sa personne, mais sa postérité ; la plus grande partie des enfants d'alcooliques sont atteints d'épilepsie, de convulsions, d'hystérie, etc.

« L'usage habituel des apéritifs est la cause de l'affaiblissement progressif de la santé, même chez les personnes qui ne se sont jamais enivrées ; il conduit à une vieillesse prématurée et abrège l'existence.

« L'usage habituel des apéritifs et de l'alcool, même à dose non enivrante, facilite l'invasion de la tuberculose et de la phtisie pulmonaire ».

Savez-vous qui a fait cette grave déclaration ?  
Soixante-neuf médecins du Finistère, en France, émus des ravages que causait l'alcool dans leur région, se sont réunis et ont rédigé cette déclaration que tous ont signé.

Imprimée à des milliers d'exemplaires elle a été répandue dans toutes les communes du Finistère.

Cette déclaration, quant au fond, est d'ailleurs le pendant du manifeste publié il y a quelques années en Hollande par 600 médecins néerlandais.

---

### **Pauvres jeunes gens !**

Je voyais tantôt une vingtaine de jeunes gens de la campagne, farauds, tout pimpants, alignés dans la grande porte d'une des buvettes de la basse-ville. Sur le trottoir opposé, un photographe ambulant se préparait à les coucher sur son papier.

Pauvres jeunes gens ! Ont-ils réfléchi, avant de poser, qu'il y a dans une ville des douzaines d'endroits plus respectables que la devanture d'une buvette pour faire « poser son portrait ».

Je sais bien, moi, ce que bon nombre de jeunes filles de chez nous feraient si leurs cavaliers s'avisait de leur offrir des photographies aussi compromettantes. Elles iraient vite au feu.

Drôle de mentalité ! On dirait que dès qu'ils mettent les pieds dans la ville les jeunes gens de la campagne sont fiers de montrer qu'ils fréquentent la buvette. Ils ne sont pas tous comme cela, heureusement !

### Faites disparaître la cause

Mon ami Z, qui a sa résidence sur la rue L. L., à Québec, a encore changé de domestique, hier soir. Depuis le 1er janvier, je crois que Z a congédié cinq domestiques. Chaque fois, il a changé pour prendre pire. Vous voyez que le proverbe n'est pas faux.

Z, qui n'est pas la patience même, n'en revient pas.

—Tous des ivrognes, rugissait-il, hier soir, en m'apprenant la chose.

Je suis ennemi acharné de l'alcool et des ivrognes, tout le monde le sait. Tout de même, je ne donne pas raison à mon ami Z.

Et voici pourquoi.

Il y a une dizaine d'années, Z habitait tout seul avec sa famille son immeuble de la rue L. L. En 19.., on construisait de l'autre côté de la rue, à quelques pas de chez Z, une manufacture qui emploie bon an mal an trois ou quatre cents ouvriers.

Z aime l'argent. Il se dit : Ma maison est vaste et je n'ai que deux enfants ; je vais occuper le haut de la maison et je louerai le rez-de-chaussée à un buvetier. Le poste est excellent à cause de la proximité de la manufacture. Je retirerai un fort loyer.

Et depuis cette époque un buvetier ventru verse aux ouvriers de la manufacture en question

vin, bière, rye, gin, whisky et tous les autres poisons qui s'étaient ordinairement dans les bars. Comme de raison, notre buvetier ne débite pas ses drogues qu'aux ouvriers de la manufacture. Tous ceux qui ont ou qui croient avoir soif sont les bienvenus.

Voilà comment il se fait que mon ami Z ne peut garder de domestiques. Ils vont bien les premières semaines, mais bientôt la buvette fascinatrice les attire, les gagne. Ils se mettent à boire et le service en souffre.

Z me fait un peu penser à cette brave femme de chez nous qui laissait son enfant de quatre ans jouer avec une bouteille remplie d'un violent poison sous le prétexte qu'elle était bien bouchée. L'enfant réussit à faire sauter le bouchon, but le conteau de la bouteille et mourut dans d'horribles convulsions.

Ami Z, la buvette est un peu comme la mouffette : elle contamine et empoisonne tous ceux qui viennent en contact avec elle. Si vous voulez avoir des domestiques fiables, honnêtes, sobres, ne louez plus votre rez-de-chaussée à un buvetier. En supprimant la cause, vous ferez disparaître l'effet.

---



### L'un des grands facteurs

On parle beaucoup de tuberculose de ce temps-ci. L'exposition tenue récemment à l'Université Laval, à Québec, a ouvert les yeux de bien des gens qui s'imaginaient prendre toutes les précautions imaginables contre la « peste blanche ». Sait-on que l'alcool est un des plus grands facteurs de la tuberculose ?

Suivez bien les statistiques suivantes. Elles sont données par un médecin consciencieux et capable :

« Dans notre modeste sphère d'expérimentation, nous avons fait des études sur 87 familles d'alcooliques, 35 de ces familles appartiennent à la classe aisée de l'industrie et du commerce. Depuis 10 ans ces 35 familles ont fourni 67 victimes à la tuberculose, 32 autres familles se recrutent chez les ouvriers des fabriques de mon district, et dans le cours de ce même laps de 10 années, elles ont vu 102 de leurs membres périr par la consommation.

« Les 20 dernières familles vivent au grand air de la campagne. Ce sont des cultivateurs. Le chiffre de leur mort par la consommation s'élève à 17.

« Ces données s'accordent avec le remarquable mémoire du docteur de La Varenne. Après une enquête conduite avec une grande prudence et un véritable esprit scientifique, l'auteur constate que partout où l'alcoolisme s'étend, la tuberculose augmente, et que tous les peuples qui ont l'énergie

de combattre l'alcoolisme voient la tuberculose diminuer.

« Des 186 victimes de la tuberculose que nous venons d'étudier et dont la mort est imputable à l'alcoolisme, 29 étaient des alcooliques avérés ; 17 faisaient un usage plus ou moins considérable d'alcool. Les 140 autres sujets de cette étude sont des descendants de pères et de grand'pères alcooliques.

« Ces observations nous permettent de conclure qu'il existe une relation très intime de cause à effet entre l'alcoolisme et la consommation.

« Les descendants d'alcooliques sont aussi des êtres presque fatalement voués aux multiples affections qui guettent les avenues où aboutissent les dégénérés de toutes formes, et cela d'autant plus sûrement, que le milieu social où vivent ces individus est plus misérable et moins hygiénique. »

---

### Les fruits de la tempérance

Autant l'intempérance est hideuse, dit M. l'abbé Larocque, autant la tempérance est belle.

Avec la tempérance, la religion est aimée ; le pasteur est écouté et vénéré.

Les campagnes sont riches et bien cultivées.

Le commerce est florissant ; les dettes sont payées.

Les fêtes sont joyeuses ; le bonheur règne partout.

### La leçon du charretier

C'est un avocat qui parle. Il raconte la leçon que lui donna un jour un pauvre charretier de campagne.

Je revenais, dit-il, il y a quelques années, de la campagne où j'avais été appelé pour quelques affaires.

Je dus prendre, pour revenir en ville, une charrette branlante. Elle était attelée d'un seul cheval qui allait au pas. La route était cahoteuse, et le banc formé d'une simple planche mal rabotée. A mi-chemin, je descendis près du charretier, et je me mis à suivre à pied comme lui.

Ce charretier était un homme encore jeune. Son apparence annonçait cette santé robuste, qui est le salaire d'une bonne conscience. J'appris bientôt qu'il possédait quelques arpents de terre qu'il cultivait tout en exerçant son métier.

Il était à me raconter l'histoire de son petit domaine, comme il appelait en riant ses quelques arpents de terre, quand nous fûmes croisés sur la route par un homme pauvrement vêtu, courbé, dont les cheveux grisonnants retombaient en désordre sur son visage bourgeonné. En passant près de nous, il chancela. Ce qui ne l'empêcha pas de saluer le charretier avec la chaleur de l'ivresse. Le voiturier répondit d'un ton de familiarité qui me surprit.

— C'est un de vos amis ? demandai-je, quand il fut éloigné.

—Cet homme-là, monsieur, répéta-t-il, c'est mon bienfaiteur et mon maître.

Je le regardai tout surpris.

—Ça vous étonne, reprit le charretier, en riant. C'est pourtant la vérité. Seulement, le malheureux ne s'est jamais douté de la chose. Il faut vous dire que J. P. est un de mes camarades d'enfance. Nos parents étaient voisins. Nous avons fait notre première communion ensemble. Nous nous éloignâmes ensuite quelque peu. La Providence finit par nous mettre engagés chez le même cultivateur. Le premier jour, au moment de partir pour le travail, J. P. et les autres s'arrêtèrent à la buvette pour prendre un coup. Je restai à la porte sans trop savoir ce que je devais faire. Ils m'appelèrent tous.

—N'a-t-il pas peur que ça le ruine ! s'écria P., en se moquant. Cinq centins d'économisés ! Il croit peut-être que ça va le rendre millionnaire !

Les autres se mirent à rire aux éclats. J'eus honte et j'entrai boire avec eux.

Cependant, arrivé au champ, je commençai à ruminer ce que P. avait dit. Le prix de ce coup était, dans le fait, peu de choses, mais répété chaque jour il finissait par produire une vingtaine de piastres par année ! Je me mis à calculer tout ce que je pourrais avoir avec cette somme.

\$20 par année, me dis-je en moi-même, c'est, quand on est en ménage, une chambre de plus au logement, c'est-à-dire l'aisance pour la femme,

la santé pour les enfants, la bonne humeur pour le mari.

C'est le bois de l'hiver, et le moyen d'avoir du soleil à domicile quand il n'y a que de la neige au dehors.

C'est la moitié du prix d'une vache dont le lait augmente le bien-être du ménage.

C'est de quoi payer l'école où les enfants apprennent à lire et à écrire.

Ces calculs et ces réflexions me décidèrent. Je laissai de côté la honte qui m'avait fait céder une fois aux sollicitations de P. J'épargnai sur mes premiers gains ce qu'il m'aurait fait dépenser à la buvette, et bientôt je pus, en payant un acompte, avoir un cheval et une voiture.

Depuis, j'ai toujours continué à calculer chaque dépense, et à ne négliger aucune économie, tandis que P. persévérait, de son côté, dans ce qu'il appelle la vie des bons enfants. Vous voyez où cela nous a conduit tous deux. Les haillons du pauvre homme, sa vieillesse avant l'âge, le mépris des honnêtes gens, et mon aisance, ma santé, ma bonne réputation, tout vient d'une habitude prise. Sa misère, c'est le coup qu'il prend en se levant, comme mes joies sont les cinq centins que j'épargne chaque matin.

N'est-ce pas que ce pauvre charretier de campagne avait plus de vraie philosophie que bien des gros messieurs de la ville.

---

### Exemple à suivre

C'était la veille du premier janvier.

Ce jour-là, les ouvriers ne travaillent pas dans l'après-midi. Le patron leur donne un demi-congé afin qu'ils puissent eux aussi faire leurs modestes achats pour le lendemain.

Avant de retourner dans leurs foyers, les ouvriers se réunirent dans la grande salle d'atelier et tous se dirigèrent vers la maison du patron. Ils voulaient lui offrir leurs vœux pour l'an nouveau.

Là, le premier contremaître prit la parole et tourna un joli compliment à celui qui leur donnait le travail journalier.

Le patron, ému de cette démarche spontanée, balbutia quelques remerciements.

Puis il offrit d'excellents cigares à ses chers ouvriers. Ne soyez pas surpris, leur dit-il, si je ne vous offre pas de boisson. Je me dois de vous donner l'exemple.

Les ouvriers, loin d'être froissés, applaudirent joyeusement à cette déclaration du patron. Et chacun regagna son foyer le cœur content et la tête légère.

Ceci s'est passé il n'y a pas encore un an chez un patron qui a son établissement pas très loin d'ici. Et vous trouverez encore le trait plus beau quand je vous dirai que le patron en question est un député... Vous savez que les députés, d'ordinaire, ne se fout pas prier pour offrir la traite.

### **Pas de différence**

Il y a quelques années, je me trouvais dans le bureau d'un manufacturier de Québec, qui employait l'année des centaines d'ouvriers, lorsqu'un jeune homme se présenta pour obtenir de l'ouvrage. La première question que lui posa le manufacturier fut :

—Faites-vous usage de boisson ?

Sur la réponse négative du jeune ouvrier, il fut engagé à un bon salaire.

Lorsque le solliciteur se fut retiré, le patron m'expliqua qu'il ne gardait jamais d'ouvriers ivrognes. Dans mon genre d'industrie, ajouta-t-il, il suffit d'un ouvrier ivrogne ou buveur pour gâter tous les autres.

Ces jours derniers, me trouvant chez le même manufacturier, j'assistai à un nouveau colloque entre le patron et un ouvrier en quête d'ouvrage.

Cette fois, la question ne fut pas tout à fait la même :

—Fréquentez-vous les buvettes, dit le manufacturier ?

Cette légère nuance dans son interrogatoire me frappa et je lui fis part de mon étonnement.

—L'expérience m'a fait changer ma manière de voir, me dit-il. Je ne fais pas de différence maintenant entre un ouvrier ivrogne et un ouvrier qui fréquente les buvettes ou prend un coup sans se déranger. Fatalement, le buveur modéré, c'est-à-dire l'individu qui prend deux ou trois coups par jour, devient ivrogne. Ce n'est qu'une

question d'années ou même de mois. Je préfère ne pas le prendre à mon emploi afin de ne pas être obligé de le congédier dans un avenir plus ou moins rapproché.

La théorie du manufacturier québécois est absolument vraie et juste.

Vous rencontrerez souvent des individus qui vous diront :

—Moi, je prends un coup mais je ne me dérange jamais.

Suivez bien ces imprudents et vous constaterez, quatre-vingts fois sur cent, qu'au bout de deux ou trois ans ils sont devenus des ivrognes avérés.

N'oubliez pas, en effet, que tous les ivrognes, vous entendez bien TOUS, ont d'abord été des buveurs modérés.

Donc, si vous ne voulez pas vous exposer à devenir ivrogne ou alcoolique, soyez abstinent.

---

### Supprimons la cause

Si on veut résoudre la question sociale, il faut soustraire la classe ouvrière à l'influence de la buvette. On peut augmenter les salaires, diminuer les heures de travail, fonder des caisses de retraites, établir cent institutions, soi-disant au profit des ouvriers, les débits de boissons seuls s'enrichiront de ces mesures.

Il n'y aurait qu'un moyen de supprimer toute cette misère : ce serait d'en faire disparaître la cause unique.



### Préserve-t-il des maladies contagieuses ?

L'alcool préserve-t-il des maladies contagieuses ?

Les maladies contagieuses sont causées par des êtres vivants, infiniment petits, visibles seulement au microscope, et nommés *microbes*. Telles sont : la variole, la diphtérie, la fièvre typhoïde, le choléra, et surtout la tuberculose ou consommation qui fait tant de victimes parmi nous chaque année. Or, pour résister victorieusement à tous ces germes malfaisants qui nous environnent et qui pénètrent dans notre organisme, soit par l'air que nous respirons, soit par notre peau, soit mêlés à nos aliments, il faut surtout être robuste et *en bonne santé*. Les gens affaiblis offrent aux microbes un terrain favorable, c'est-à-dire que leur organisme est incapable de résister aux mauvais germes, qui s'installent en maîtres et produisent de terribles maladies trop souvent mortelles.

Le corps des buveurs est un terrain éminemment favorable aux microbes, à cause de l'affaiblissement produit par l'alcool. Aussi les alcooliques forment-ils la plus grande partie des victimes des maladies contagieuses. Ce sont les alcooliques qui sont frappés les premiers dans les épidémies de choléra ou de fièvre typhoïde, par exemple, ce sont eux aussi qui sont le plus souvent atteints par la terrible *tuberculose*.

Dans le choléra de 1832, à New-York, les quatre-cinquièmes des victimes furent des gens qui avaient coutume de s'enivrer.

En 1848-49, le choléra ravagea Glasgow. Le docteur Adam constata alors que parmi les gens sobres et tempérants, sur cent malades, dix-neuf seulement en mouraient, tandis que sur cent malades, ivrognes avérés, quatre-vingt-onze succombaient.

Lors de la grande épidémie de choléra en Belgique en 1866, les médecins des hôpitaux remarquèrent que le nombre des malades était beaucoup plus considérable le mardi et le mercredi de chaque semaine. Pourquoi ? Parce qu'en Belgique la plupart des ouvriers passent le dimanche et le lundi à boire.

Pendant le choléra qui régna en Bretagne en 1885, on fit à peu près la même constatation. « Les personnes frappées par l'épidémie, dit le docteur Proust, étaient pour le plus grand nombre des alcooliques ».

Le docteur Crocq a observé, pendant l'épidémie de choléra de 1892, qu'à Molenbeek-Saint-Jean, village de Belgique, à part une femme et une jeune fille, tous les autres cholériques s'adonnaient à la boisson.

Un journaliste américain, M. Stanhope, qui, à la même époque, passa ses jours et ses nuits dans les hôpitaux de Hambourg, dévasté par le choléra, écrivait à son journal, le *New-York*

*Herald* : « Tous les alcoolisés succombent à la maladie ».

Le docteur Gibert déclare que les affections scrofuleuses, autrefois presque inconnues au Hâvre, y sont actuellement fréquentes. La seule cause de ce fait, dit-il, est l'alcool.

Les faits qui précèdent prouvent hors de tout doute que l'alcool n'est pas un préservatif contre les maladies épidémiques.

En Hollande, six cents médecins ont signé la déclaration suivante : « C'est une grave erreur de croire que ceux qui font usage habituel d'alcool offrent plus de résistance à la contagion, surtout dans les épidémies de choléra et de fièvres ; l'expérience a prouvé tout le contraire ».

Le célèbre docteur Bunge, professeur de physiologie à l'université de Bâle, a écrit à ce sujet :

« Il est vrai que l'alcool tue les microbes du choléra, mais pour cela il doit être très concentré. On se tuerait donc à force de boire avant d'avoir désinfecté son tube digestif par des boissons alcooliques. Le meilleur préservatif est le suc normal de l'estomac. Il faut donc éviter tout ce qui dérange la sécrétion normale de cet organe, et surtout ce qui dilue le suc gastrique. L'ingestion des boissons alcooliques, ajoute-t-il, dérange la digestion, arrête la sécrétion du suc gastrique et diminue par la dilution sa puissance désinfectante ».

---

### Misère et turpitude

Les tièdes et les endormis accusent presque les amis de la tempérance d'exagération et de rêve quand ceux-ci attribuent à l'alcool, presque uniquement, les cas de misère et de turpitude si nombreux dans les grandes villes.

Il existe à Paris une œuvre admirable, l'*Union française pour le sauvetage de l'enfance*. Elle publie de temps à autre un *Bulletin* où elle rend compte à ses membres des sauvetages opérés par ses soins.

Jetez un coup d'œil sur son dernier *Bulletin*:

Blanche L. née à Paris le 8 décembre 19.. Les parents boivent tous les deux. Querelles fréquentes dans le ménage qui dégénèrent en échange de coups.

Louise H. née à Clichy le 23 mai 19.. Recueillie avec quatre de ses frères et sœurs. Le père, ivrogne incorrigible, est disparu.

Armand M. né à C.. le 14 août 19.. Recueilli en même temps que sa sœur et ses trois frères. Le père paresseux et ivrogne.

Cécile R. née à Paris le 19 juillet 19.. La mère était une ivrognesse. On la rencontrait souvent ivre dans les rues hors d'état de rentrer chez elle.

Berthe S. née à Paris le 20 septembre 19.. La mère est morte et le père est ivrogne.

Albertine B. née à Paris le 27 janvier 19.. La mère a disparu. On la rencontrait souvent dans

les bars. Le père était presque constamment en état d'ivresse.

Calixte B. né à Paris le 8 juillet 19.. La mère ivrognesse. Boit jusqu'à rouler par terre. Le père est aussi ivrogne.

Lucien J. né à Paris le 13 février 19.. L'ivrognerie du père a poussé la mère à fuir le toit conjugal. Elle y a oublié ses enfants.

Berthe R. née le 8 avril 19.. Abandonnée par son père, ivrogne et paresseux.

Octave F. né le 22 juillet 19.. Employé à la mendicité par ses parents, ivrognes, vivant de rapines.

Eugénie B. née le 16 janvier 19.. Parents alcooliques. Leur unique chambre était un repaire de vices.

René N. né à E... le 29 octobre 19.. Elevé par sa grand'mère, ivrognesse incorrigible.

Marcel B. né à Paris le 16 octobre 19.. L'alcool a été la ruine de son père, qui battait femme et enfants.

Xavier B. né à E... le 29 octobre 19.. Maltraité par son père, ivrogne brutal et paresseux.

Je pourrais continuer comme cela indéfiniment.

Qu'est-il besoin, d'ailleurs, d'aller chercher ailleurs des exemples pour illustrer nos préceptes ? On n'a qu'à regarder autour de soi. Les trois quarts des cas de misère que nous avons ici ne sont-ils pas causés par l'alcool ?

Faisons donc la guerre à ce poison.

### Mère sans esprit

A Saint-S... de Q..., l'autre jour, toute une famille était réunie pour saluer le départ d'un parent qui s'éloignait du pays pour deux ou trois ans.

Comme de raison, les carafes étaient sur la table et il fallut leur donner plusieurs accolades.

Dans certaines familles on ne peut recevoir un étranger ou un parent sans lui offrir un coup. Le contraire serait insulter gravement l'hôte de la maison. Quelle dangereuse aberration !

Tout à coup, l'un des enfants s'imagina de dire :

Tiens, maman, mais regarde donc Petit-Louis, il veut un coup lui aussi.

Louis, c'est le cadet de la famille, un bébé de quelques mois.

La mère aveugle, ne voulant pas faire de jaloux, versa le contenu d'une cuiller à thé de rye dans un verre et l'administra à l'enfant.

Trois minutes plus tard, le bébé était mort.

Deux médecins appelés en toute hâte déclarèrent que les quelques gouttes d'aleool qu'on lui avait fait prendre l'avaient tué.

Cette mère est bien coupable. Mais croit-on que le fait est rare ?

Sans doute, les mères qui commettent l'insigne folie de donner de l'aleool à leurs enfants ne les voient pas mourir tout de suite comme cette femme de Saint-S... Mais qui leur dit que les convulsions ou les autres maladies dont ils sont

atteints quelques jours ou même quelques semaines plus tard ne sont pas causés par l'alcool absorbé ?

Les médecins sont unanimes là-dessus : jamais, jamais d'alcool aux enfants.

---

### Une petite comparaison

Le pain est un objet de consommation dont personne ne niera la nécessité. Il n'y a pas une maison où il n'entre, chaque semaine, trois, quatre, cinq et même six pains. En un mot, tous mangent du pain, à part les très petits enfants.

Pour satisfaire aux besoins d'une population de 8000 âmes, il y a à L. . . . six boulangers.

On a prétendu que l'alcool était un aliment. Il est prouvé aujourd'hui que l'alcool n'est pas du tout nécessaire à l'homme, à part quelques cas très rares. La boisson est donc un objet de luxe, une chose non nécessaire.

Et cependant pour satisfaire non pas les besoins mais la gourmandise d'une population de 8000 âmes on a six buvettes, une douzaine d'épiceries licenciées et deux établissements d'embouteilleurs de bière.

N'y a-t-il pas là une comparaison de nature à humilier ceux qui veulent réfléchir quelque peu ?

### L'éternelle cause

M. René Dupont, agent d'émigration pour le département de l'Intérieur, se livre en ce moment à une enquête sur les causes qui forcent, chaque année, un si grand nombre de Canadiens-français à émigrer aux Etats-Unis.

M. Dupont a soumis un questionnaire à la plupart des curés de la province de Québec.

Déjà, un grand nombre de curés ont répondu à M. Dupont. La plupart d'entre eux attribuent l'émigration des nôtres dans la république voisine à deux causes principales : l'incurie et l'ivrognerie.

Que de choses tristes on découvrirait si on voulait une bonne fois tenir une enquête sérieuse et approfondie sur les désastres causés par l'ivrognerie et l'alcoolisme !

Qu'on relise les enquêtes tenues par les coroners dans les différentes parties de la Province et on constatera que cinquante pour cent des morts violentes ont pour cause l'alcool !

Qu'on fasse parler les membres des Conférences Saint-Vincent de Paul et on apprendra que plus des trois quarts des familles abandonnées soutenues par ces admirables sociétés ont eu pour chefs des ivrognes ou des alcooliques !

Egalement, qu'on relève les médecins du secret professionnel et on apprendra que l'alcool est au fond d'une bonne moitié des maladies qu'ils sont appelés à soigner !



Et le prêtre donc s'il pouvait parler ! N'est-il pas vrai que la plupart des cas de misères, de tristesses, de chicanes, de désunions qu'on vient lui soumettre ont pour unique agent le maudit alcool !

Autrefois, lorsqu'un crime était commis, on disait souvent : cherchez la femme. Aujourd'hui, pour trouver la cause de toute chose triste, on peut presque dire à coup sûr : cherchez l'alcool.

---

### **Elles ne font pas tant de mal**

Les buvettes ne font pas tant de mal qu'on le dit, prétendent les suppôts de comptoirs.

La « Westminster Gazette » donnait, l'année dernière, une statistique péremptoire au sujet de la fermeture des buvettes.

A Glasgow, en Ecosse, les buvettes sont fermées de huit heures du matin le dimanche à huit heures du matin le lundi. La moyenne des arrestations pendant ces vingt-quatre heures est de huit. Le contraste est frappant avec les autres jours de la semaine. Le samedi, par exemple, on fait une moyenne de cent soixantedix arrestations. Les autres jours de la semaine on se contente d'une cinquantaine d'arrestations.

Les nombreuses arrestations du samedi s'expliquent par le fait qu'on fait la paye ce jour-là à Glasgow.

### Pleure-t-on de joie ?

Rendu au milieu de la vie, je n'avais jamais vu pleurer de joie. Je commençais à croire que cette expression avait été inventée par les maîtres de la plume qui aiment à écrire des phrases à effet.

Je suis convaincu maintenant que la chose existe puisque je l'ai vu de mes propres yeux.

Oui, j'ai vu pleurer de joie ! Et celle que j'ai vu ainsi verser de si abondantes et joyeuses larmes c'est une femme qui est venue me remercier de l'humble part que j'ai prise au maintien du règlement de fermeture des buvettes à dix heures.

Ah ! qu'elles m'ont fait du bien au cœur ces larmes ! Tiens, je vous l'avoue, elles m'ont fait pleurer moi aussi, et de joie, naturellement.

Celle que j'ai vue, hier soir, avait un mari adonné à la boisson. Pendant dix ans, il avait littéralement vécu à la buvette. Après son travail, il prenait son souper à la course, puis courait à la buvette d'où il revenait à minuit, souvent plus tard, ivre, tempêtant et jurant. Son salaire, il va sans dire, allait en grande partie chez le mastroquet.

Or, au mois de mai, lorsque le règlement de fermeture fut mis en vigueur, l'ouvrier cessa presque tout à coup de fréquenter la buvette. Il prenait encore un coup de temps en temps mais il passait ses soirées à la maison. Et la

pauvre femme m'a avoué que, au cours des mois de mai et juin, elle a goûté plus de bonheur que pendant ses treize ans de ménage.

Quand la « tolérance » est arrivée, la pauvrete a commencé à trembler pour son bonheur. Pensez donc si son mari avait succombé à la tentation !

Mais, non, la crise est passée. De nouveau, elles sont fermées les buvettes et cette fois pour longtemps.

Oh ! qu'il était sincère le merci de cette femme de cœur ! J'aurais voulu voir là, à côté de moi, tous les échevins de L. . . . Il me semble qu'ils auraient pleuré de joie eux aussi.

---

### Raisonnement boiteux

— Il est bien vrai que XX tient son hôtel de façon déplorable. Il donne à boire à qui en demande, la nuit comme le jour. Il permet même le jeu de carte. Mais il n'est pas possible de lui ôter sa licence, parce que son hôtel est le rendez-vous de tous les voyageurs.

Voilà un raisonnement boiteux !

Mais c'est précisément parce que l'hôtel de XX est toujours rempli de voyageurs qu'on doit lui enlever sa licence s'il n'observe pas la loi. Il est clair comme le jour que plus il recevra de monde plus il fera de mal.

### Pourquoi on doit se protéger

Tard dans l'automne de 18... trois grandes maisons du village de Saint-R. étaient détruites par un incendie, au milieu de la nuit. Comme conséquence de cet incendie, douze familles qui n'avaient pour tout bien que leurs modestes ménages se trouvaient sur le pavé à la veille de l'hiver. Pas une d'elles n'avait un sou d'assurances.

Quelle était la cause de la ruine de ces pauvres gens ?

Une couple d'heures avant l'incendie, Xavier B., un des locataires en question, rentrait chez lui, ivre, à peine capable de se diriger. Il avait bu toute la journée dans une buvette des environs.

B. avait le vin malin. En arrivant chez lui, il avait mis sa femme et ses enfants à la porte. Et c'est en se servant d'une lampe à pétrole, déposée sur une petite table, que l'ivrogne mit le feu à son logis.

Ces trois maisons appartenaient au même propriétaire, un petit rentier, et elles n'étaient assurées que pour quelques centaines de piastres. Le propriétaire se trouva donc ruiné comme ses malheureux locataires.

L'honnête rentier eut ce jour-là une leçon qui lui coûta bien chère. Plusieurs fois les amis de la tempérance lui avaient demandé de signer une requête pour faire disparaître de la paroisse la buvette, cause de tant de désordres. Le rentier

ne faisait pas usage de boisson, mais il soutenait la théorie qu'on n'a pas le droit de rendre les gens sobres malgré eux. La buvette, disait-il, ne va chercher personne. N'y entrent que ceux qui le veulent bien.

Le pauvre vieux oubliait que la société a autant le droit de se protéger contre les ivrognes et les alcooliques que contre les fous qu'elle enferme dans les asiles.

Il voit aujourd'hui le résultat de sa fausse théorie, mais il est trop tard pour y remédier.

---

### Effrayante constatation

Un médecin français a étudié 215 familles alcooliques, ayant fourni 814 descendants, répartis en trois générations. Résultat : 427 devenus alcooliques, 60 p. c. ayant des signes de dégénérescence, 14 p. c. épileptiques, 19 p. c. fous.

Ces statistiques, fournies par un médecin, par un homme très compétent par conséquent, sont de nature, il semble, à faire réfléchir ceux qui favorisent d'une manière ou d'une autre les débits de boisson.

L'alcoolisme est un fléau national, on le sait. Comment se fait-il donc que tous les bons citoyens ne se coalisent pas pour l'enrayer et le détruire ?

### Armes à deux tranchants

—X, qui veut avoir une licence d'hôtel cette année, est venu me prier de signer son « blanc de licence. » J'ai dû me rendre à sa prière. X est un de mes bons clients et si je l'avais refusé j'aurais perdu sa pratique.

—Savez-vous que c'est une arme à deux tranchants dont vous vous servez là. Il y a maintenant dans notre ville un parti qui grossit tous les jours et qui est absolument opposé à l'augmentation des licences. Plusieurs des membres de ce parti ou de cette ligue sont aussi de vos bons clients. Que diriez-vous s'il y avait entente entre ces amis de la tempérance pour n'encourager que ceux qui essaient de diminuer les ravages de l'alcool ?

—Cette façon d'agir ne donnerait pas « fair play ».

—Et pourquoi ? Puisque les hôteliers mettent le couteau sur la gorge de leurs fournisseurs et leur disent : « Signez ou nous n'achetons plus », pourquoi les honnêtes gens, de leur côté, ne se ligueraient-ils pas pour encourager les marchands, les industriels, etc., qui auront l'énergie de refuser de signer les « blancs de licence » de ceux qui ne le méritent pas ?

---

### Commentaires inutiles

Il y a quelques années, une importante revue d'assurances des États-Unis, *The Insurance News*, posa la question suivante à quarante-deux compagnies d'assurances sur la vie et associations de secours mutuels :

« RÈGLE GÉNÉRALE, CONSIDÉREZ-VOUS L'INDIVIDU QUI FAIT UN USAGE HABITUEL DE LIQUEURS ENIVRANTES, COMME UN AUSSI BON RISQUE QUE CELUI QUI N'EN PREND PAS DU TOUT » ?

Les réponses ne tardèrent pas à arriver. Une seule était dubitative. Toutes les autres étaient absolument contre l'alcool. Ces réponses sont si intéressantes que je les reproduis ici sans commentaires :

*Ætna Life.*—Non. L'usage de l'alcool affaiblit le système et abrège la vie.

*Alpha Life.*—Non. Les liqueurs ruinent la santé.

*American Legion of Honor.*—Non. Les statistiques démontrent que c'est un mauvais risque.

*Banker's Life.*—Non, parce que l'usage finit par l'abus.

*Berkshire Life.*—Non. Les boissons enivrantes détruisent la santé.

*Brooklyn Life.*—Non.

*Chanango Mutual Benefit.*—Non. Rend le risque dangereux dans les maladies à l'état aigu.

*Citizen's Mutual Life.*—Non. Les abstinents sont des risques plus désirables.

**Covenant Mutual Life.**—Non. L'abus fait tort au système et abrège la vie.

**Dominion Life.**—Non. Affaiblit la constitution et la rend incapable de résister à la maladie.

**Equal Rights Life Association.**—Non.

**Equitable Life and Endowment Association.**—Non. Boire diminue la vitalité et rend plus incapable de repousser les maladies.

**Fidelity Mutual Life Association.**—Non. Moins de vitalité et pouvoir de se récupérer.

**Hartford Life.**—Non. L'usage même modéré est la fondation des maladies.

**Home Friendly Society.**—Non. La mortalité est beaucoup plus grande.

**Knights of the Maccabees.**—Non. Boire abrège la vie.

**Knights Templar and Masons Life Indemnity.**—Non. L'alcool diminue le pouvoir de repousser les maladies.

**Knights Templar and Masonic Mutual Aid Association.**—Non. L'abstinence est un meilleur risque.

**Manhattan Life.**—Cela dépend de la quantité prise.

**Manufacturers Temperance and General Life.**—Non. L'expérience démontre que la longévité des abstinents est plus grande.

**Masonic Life Association of Western New-York.**—Non, 22 ans d'expérience nous enseignent que l'alcool abrège la vie.



**Massachusetts Mutual Life.**—Non. Boire produit des changements dans l'organisme. L'alcool diminue la longévité probable de près des deux-tiers.

**Michigan Mutual.**—Non. L'usage des liqueurs est dangereux pour la santé et diminue la longévité.

**Mutual Life.**—Non.

**New-York Life.**—Non.

**Odd Fellows Mutual Benefit Society.**—Non.

**Order of Scottish Clans.**—Non. Celui qui en fait usage est plus facilement atteint par le rhume, les bronchites, etc.

**Pacific Mutual Life.**—Non. Cela prédispose aux maladies.

**Protective Life Association.**—Non. Boire diminue la résistance aux maladies.

**Provident Savings Life Assurance Society.**—Non. Abrège la longévité probable.

**Register Life and Annuity.**—Non.

**Royal Templars of Temperance.**—Non. La mortalité est beaucoup moins forte parmi les abstinents.

**Royal Union Mutual Life.**—Non. L'usage dégénère trop souvent en abus.

**Security Mutual Life.**—Non. L'alcool abrège la vie.

**Sun Life.**—Non. Les liqueurs attaquent la constitution. L'usage a une tendance à augmenter.

**Union Central Life.**—Non. L'usage abrège la vie.

**Provincial Provident Institution.**—Non. Diminue la résistance aux maladies et facilite les accidents.

**Union Life.**—Non.

**Union Mutual Life.**—Non. L'usage dégénère souvent en abus.

**United States Life.**—Non. L'usage affecte le cœur, l'estomac, le foie et le rein.

**Washington Life.**—Dépend de l'âge et de la quantité.

Les commentaires, comme on le voit, sont inutiles.

---

### **Pas autre chose qu'un poison**

Tous les médecins et les savants s'accordent à déclarer que l'alcool est un poison.

« L'alcool, dit M. Coste, est un poison. Il peut tuer en quelques minutes un homme ou un animal pourvu que la dose soit suffisante ».

M. Guy Patin dit à son tour : « Eau de vie... eau de mort ! Si elle fait vivre ceux qui en vendent, elle tue ceux qui en boivent ».

« L'alcool, déclare le docteur Petit, est bien un poison par lui-même et sous toutes ses formes. »

« Tous les alcools sont des poisons, affirment les docteurs Legrain et Pérès, même l'alcool bon goût, l'alcool de vin. Les alcools de grain sont également des poisons violents ».

### Liberté à tous, non

Celui-là, je l'avais rencontré l'hiver dernier, lors des élections municipales. Je lui avait demandé de voter pour un candidat favorable à la réglementation du commerce des boissons. Il m'avait répondu assez rudement.

Il avait son idée à lui sur la question de tempérance. Il prenait un coup de temps en temps, et voulait laisser la même liberté à tous. Pour cela, il fallait des buvettes.

J'ai revu mon homme ces jours derniers. Il avait la tête bandée, le bras en écharpe, et marchait difficilement.

— Mais, qui vous a mis dans cet état, lui dis-je en l'abordant ?

— Ne m'en parlez pas, me répondit-il en rageant. J'ai failli me faire écraser par la voiture de cet imbécile de X, qui est toujours ivre. J'en ai pour un mois au moins avant de reprendre l'ouvrage.

L'occasion était belle pour donner une petite leçon à ce brave ouvrier et je ne la manquai pas, croyez-le.

Liberté à tous de boire. Non. Il est des êtres qu'il faut empêcher de boire presque de force. Si vous multipliez les hôtels et les buvettes, vous multipliez les occasions pour ces gens.

Donc, tous, nous sommes intéressés à faire disparaître les *occasions* puisque chacun de nous peut, comme mon ouvrier de tantôt, être blessé

par le cheval ou la voiture d'un cocher en goguette.

---

### Ce qu'il avait vu en songe

Un ouvrier raconta, un matin, à sa femme, le rêve qu'il avait fait pendant la nuit.

Il avait vu quatre rats s'approcher de lui, l'un après l'autre. Le premier était gros et gras, les deux autres étaient fort maigres, le quatrième était aveugle.

Le pauvre diable était inquiet, car on lui avait dit que les rats portent malheur. La femme, pas plus que le mari, ne parvenait à comprendre la signification de ce songe mystérieux, qui rappelait. . . mais d'un peu loin peut-être, les songes de Pharaon, de biblique mémoire.

Le petit garçon de l'ouvrier, très intelligent, précoce, fut le Joseph de ce nouveau Pharaon. Il donna l'interprétation suivante du songe de l'auteur de ses jours.

—Le rat gros et gras, dit-il à son père, c'est le buvetier du coin que tu vas voir souvent et auquel tu portes tout notre argent ; les deux rats maigres, c'est maman et moi, et l'aveugle, c'est toi, papa. . .

L'ouvrier, qui était intelligent, fut obligé de reconnaître que son fils donnait une interprétation exacte de son songe.

J'ignore toutefois s'il profita de la leçon.

### Alphabet des buveurs

- A. boit parce qu'un médecin lui a recommandé de prendre un coup.
- B. boit parce que son médecin lui a interdit la boisson et il abomine le charlatanisme.
- C. parce qu'il s'est trempé.
- D. parce qu'il est sec.
- E. parce qu'il éprouve des nausées.
- F. parce qu'il éprouve une sorte d'affaissement.
- G. parce qu'il va voir un ami bouclant ses malles pour les vacances.
- H. parce qu'il a rencontré un ami de retour au foyer familial.
- I. parce qu'il a chaud le soir.
- J. parce qu'il a froid la nuit.
- K. parce qu'il est enrhumé.
- L. boit parce qu'il a mal à la tête.
- M. boit parce qu'il a mal au pied.
- N. parce qu'il a mal dans le dos.
- O. parce qu'il a mal à la poitrine.
- P. parce qu'il a mal partout.
- Q. boit parce qu'il se sent dispos et joyeux.
- R. parce qu'il est sombre et malheureux.
- S. parce qu'il est marié.
- T. parce qu'il ne l'est pas.
- U. parce qu'il est en société.
- V. parce qu'il est seul et qu'un coup le rend joyeux.
- W. parce qu'il est ruiné.

- X. parce que son oncle lui a laissé un héritage.  
Y. parce que sa tante le laisse à sec.  
Z. parce que. . . Se posant la question à lui-même, il doit renoncer à répondre.
- 

### Un argument égoïste

Il est vrai, dit XXX, qu'il n'y a pas plus de vingt-cinq maisons dans la rue Saint-L., mais les buvetiers et les épiciers vendent surtout leur boisson aux habitants et aux étrangers qui viennent au marché et à la halle N. D.

XXX n'est pas le seul à donner cet argument. J'ai entendu une dizaine de citoyens qui d'ordinaire raisonnent juste apporter cette raison en faveur des nouvelles licences demandées, rue Saint-L.

Peut-il y avoir raisonnement plus faux et plus égoïste que celui-là ?

Ce qui est dangereux pour le citoyen de L. l'est également pour l'habitant, pour l'étranger. Un échevin n'a pas plus le droit de multiplier les occasions de danger pour les étrangers que pour ses concitoyens. Ce sont là des principes de justice tellement élémentaires qu'il suffit de savoir son petit catéchisme pour les mettre en pratique.

### Leur valeur alimentaire

Dans ses *Lettres sur la chimie*, le Dr Liebig disait : « Nous pouvons prouver avec une certitude mathématique que la quantité de farine qu'on peut mettre sur la pointe d'un couteau possède plus de valeur nutritive que cinq mesures (environ 2½ litres) de la meilleure bière de Bavière ; qu'une personne consommant journellement cette quantité de bière a pris, au bout d'une année, et cela dans les cas les plus favorables, exactement la valeur des matières nutritives contenues dans un pain de cinq livres, ou en trois livres de viande ».

Le Dr Dewilde, de l'université de Bruxelles, disait avec non moins de vérité « qu'il est plus économique de se nourrir de grives que de bière et de vin ».

Consultons le Dr Bienfait. Voici sa réponse : « L'eau-de-vie, le cognac, le rhum, aucune liqueur spiritueuse ne nourrit, me direz-vous ; mais en est-il de même de la bière et du vin ? Ces boissons, provenant du grain et du raisin, doivent posséder une réelle valeur alimentaire. Nous n'hésitons aucunement à affirmer que c'est là encore une erreur. Le grain et le raisin sont nourrissants, oui ; mais la bière et le vin ne le sont pas. En effet, ces matières premières ont subi des changements, et précisément par ces opérations les substances utiles ont disparu ;

celles-ci ont été partiellement transformées en alcool. La bière renferme au maximum 3 à 5% et le vin 1% de matières utilisables. Le pain au contraire en contient plus de 50% ! La différence est colossale ; aussi la bière, loin d'être du « pain liquide », trompe la faim sans l'assouvir ; parce que son volume considérable remplit simplement l'estomac. Notons en passant que bon nombre de maladies de l'estomac n'ont d'autre origine que l'usage immodéré de la bière et du vin ».

---

### Paroles autorisées

—Gladstone avait raison de dire que, pour juger de la vitalité d'un homme, il suffisait de noter la réponse à ces trois questions : « Quel est son âge ?—Quelle est sa profession ?—Est-il sobre ou ivrogne ? »

—Anarcharsis, interrogé par quel moyen une personne pourrait s'empêcher de tomber dans les excès de l'ivrognerie, répondit : Si elle regarde et considère les extravagances de ceux qui y tombent.

—Pittacus, un des sept sages de la Grèce, législateur des habitants de Mytilène, avait fait une loi, qui ordonnait que ceux qui avaient commis quelque crime étant ivre, fussent punis doublement.



### L'opinion d'un manufacturier

Un manufacturier de Québec qui emploie quelques centaines d'ouvriers me disait ces jours derniers :

La fermeture des buvettes à dix heures du soir, les cinq premiers jours de la semaine, serait une bénédiction pour la classe ouvrière.

Que diraient mes ouvriers si je leur annonçais une réduction de \$0.25 ou \$0.30 par jour sur leur salaire ? Je les entends me crier : « Nous recevons un salaire qui nous permet à peine de faire vivre nos familles et vous voulez le réduire ! Plutôt la grève ! »

Et pourtant une bonne moitié de mes ouvriers dépensent chaque soir dans les buvettes des environs \$0.30, \$0.40 et même \$0.50.

N'est-ce pas là une réduction de salaire à laquelle ils se soumettent en esclaves ?

Ces ouvriers n'ont pas la force de se mettre en grève contre cet ennemi de leur travail et de leur bonheur qui s'appelle la buvette.

Que les autorités municipales aient cependant l'énergie de fermer les bars à dix heures du soir et les ouvriers leur en seront reconnaissants. Ils sont, pour la plupart, attirés là par la faiblesse, l'habitude, un amour propre mal placé.

On crie bien fort contre l'égoïsme des patrons, des capitalistes, qui s'enrichissent aux dépens de la classe ouvrière.

N'est-il pas vrai que les propriétaires de buvettes, qu'on voit dans la plupart de nos quartiers ouvriers, dans les environs des usines et des manufactures, bâtissent leur fortune en arrachant aux ouvriers ce qu'ils ont de plus précieux : leurs forces, leur santé, le bonheur de leurs familles.

Encore une fois, disait en terminant ce manufacturier, fermez les buvettes à dix heures chaque soir et vous rendrez un grand service à tous ceux qui voudraient s'empêcher d'y aller gaspiller leur argent et leur santé, mais n'ont pas l'énergie de résister aux mille tentations qui les y attirent.

---

### Dialogue entendu

Combien de ceux qui me lisent pourraient traduire en langage intelligible le dialogue suivant ?

- Komentsavati ?
- Pamalétoi ?
- O Kifécho !
- Cé pacroiabastépoxi !
- Tapalegosiésec ?
- Siméjépalesou !
- Benmoijanné. . . jtofruncou !
- Cépadrefu ; jaccep.

### Voix de l'échafaud

Le 20 août 19.., on exécutait, à Liverpool, un ancien soldat à qui on ne connaissait qu'un défaut : la boisson.

Le misérable, dans un accès alcoolique, avait coupé la gorge à un enfant.

Le bourreau avait déjà couvert la tête du condamné du bonnet funèbre. Encore quelques secondes et il allait être lancé dans l'éternité.

Tout à coup, l'ancien soldat, qui avait monté avec fermeté les marches de l'échafaud et qui jusque-là avait conservé tout son sang-froid, s'écria d'une voix désespérée :

—Attendez un instant, pour l'amour de Dieu, je veux parler.

—Il est trop tard, répliqua le bourreau d'une voix rude.

Mais le vieux prêtre qui avait accompagné l'assassin sur l'échafaud s'avança et dit au bourreau :

—Accordez-lui cette faveur.

Le moment était vraiment solennel. Tout autour de l'échafaud, les centaines de spectateurs se regardaient anxieux. Quelques secondes s'écoulèrent dans un silence effrayant. On entendait haleter le malheureux. Enfin, il fit un effort surhumain, et d'une voix forte, qui ne tremblait pas et que tous entendirent distinctement, il s'écria :

—Oh ! mes amis, ne buvez jamais... jamais !

Deux minutes plus tard, la justice humaine était satisfaite.

Alors, l'aumônier de la prison qui, depuis des mois, préparait le condamné au grand passage et qui sur l'échafaud même lui avait donné sa dernière bénédiction, s'avança de nouveau :

— Laissez-moi, dit-il aux assistants, vous lire la déclaration que m'a remise celui qui est en ce moment devant son juge suprême. Elle est ainsi conçue :

« Je m'incline devant l'arrêt qui me frappe. Il est juste. J'offre ma vie en expiation du crime épouvantable que j'ai commis. C'est la buvette qui m'a perdu, c'est l'alcool qui m'a fait répandre le sang de cet enfant qui ne m'avait rien fait. Depuis longtemps, j'étais, dans mon ivresse, en proie à des accès de fureur homicide ; j'éprouvais le désir de donner la mort. Une fois mon affreuse passion satisfaite, tout mon être s'est soulevé ; j'ai eu horreur de moi-même. Que Dieu me pardonne ! »

---

### **Pas du tout nécessaire**

En 1852, le grand explorateur de l'Afrique, Livingstone, écrivait :

« Voilà plus de vingt ans que je ne fais aucun usage de boissons enivrantes. Mon opinion personnelle est qu'on peut supporter les plus durs travaux et les plus grandes privations sans le moindre stimulant alcoolique. »

## Il n'est que conséquent

M. Steward, le nouveau surintendant de police de Chicago, vient de lancer aux hommes de police de la grande ville une proclamation qui fait beaucoup gloser là-bas.

M. Steward défend à ses subalternes de faire usage de boissons enivrantes, qu'ils soient en uniforme ou non.

Les journaux jaunes protestent contre cet ordre qu'ils trouvent arbitraire.

Que le surintendant de police, disent-ils, défende à ses hommes de boire quand ils sont en uniforme, nous n'avons rien à y voir : c'est une simple mesure de discipline. Mais qu'il aille jusqu'à leur proscrire la boisson lorsqu'ils sont rendus chez eux, nous crions : holà. C'est de l'empiètement sur le domaine privé.

A cela, le surintendant Steward répond : Un chef de police doit avoir une confiance absolue dans ses hommes. Or, il m'est impossible de me confier entièrement à des subordonnés qui font usage de boisson.

La manière de voir du chef de police de Chicago nous semble la bonne.

Les patrons, en général, ne préfèrent-ils pas les employés abstinents à ceux qui boivent ? Quand il s'agit des hommes de police, qui sont chargés de protéger la société, ne devons-nous pas être encore plus exigeants ?

### Le mal du voisin

Dans les premiers jours de l'automne dernier, plusieurs centaines de médecins se rendaient à Bruxelles, en Belgique, pour prendre part aux travaux du congrès des aliénistes et neurologistes. Il y avait là des représentants de tous les pays de l'Europe. La discussion—que Mgr Fallon me le pardonne—se fit entièrement en français. Les trois quarts des Congressistes comprenaient et parlaient d'ailleurs notre langue avec élégance.

Une des séances du congrès fut consacrée à l'alcoolisme. MM. les docteurs Ley et Charpentier lurent des rapports sévères, adjurant leurs collègues de conseiller à leurs patients de s'abstenir de vin et de bière parce que tous deux conduisent, par des chemins longs et détournés mais certains, à l'alcoolisme.

Aussitôt, M. le docteur X se leva.

—Messieurs, commença-t-il, je suis de Bordeaux. Et avec une éloquence fougueuse, qu'il sut rendre émue et vibrante, il défendit les crus de la Gironde. Il jura que jamais le moindre cas d'alcoolisme ne leur fût imputable.

Cette thèse n'était pas nouvelle. L'expérience prouve qu'elle relève plus du sentiment que de la science.

La protestation patriotique de l'orateur de Bordeaux fut, comme de bonne, applaudie par une partie de ses compatriotes. Un congressiste aussitôt déclara :

—Messieurs, je suis de Dijon.

Il répéta en faveur du vin de Bourgogne les mêmes arguments, et demanda au Congrès de mettre son client hors de cause.

La salle devenait nerveuse. Un autre congressiste s'écria :

—Messieurs, je suis de Bruxelles... !

La bière, d'après lui... celle de Bruxelles du moins, était encore plus innocente que le vin. Elle réclamait, elle aussi, un triomphal acquittement.

Un quatrième congressiste se leva :

—Messieurs, je suis de Caen... !

Le cidre à son tour parlait à haute voix.

Bref, il fallut lever la séance pendant qu'une voix essayait encore de dominer le bruit et commençait :

—Messieurs, je suis de Pontalier !

La conclusion de tout ceci c'est que, pour nombre de médecins comme pour les autres citoyens qui eux au moins ont l'excuse de l'ignorance, le seul alcoolisme est celui du voisin. Ils ne voient pas brûler leur propre maison quand ils distinguent l'incendie de l'habitation du voisin.

N'en continuons pas moins à faire la guerre à l'alcool, à la bière, au vin, enfin à tout ce qui mène à l'alcoolisme, sans nous occuper des jérémiades de ces bons messieurs.

---

### La théorie d'une mère de famille

Le petit billet que je publie ici c'est une femme, une mère de famille, qui a laissé un instant ses occupations pour me l'écrire afin d'apporter un argument nouveau en faveur de la tempérance, qu'elle appelle « la cause sainte ».

« Vous avez mille fois raison, dit-elle, de dire qu'il y a trop d'épiceries licenciées à L. Mais puisque nos maris ne sont pas assez braves—attrapez, messieurs—pour en faire disparaître au moins la moitié, combattez bien fort pour qu'on n'ouvre pas d'épiceries licenciées là où il n'y en a pas encore eu.

« Un débit de boisson, que ce soit une buvette ou une épicerie, contamine à tout jamais le quartier où il s'ouvre.

« Vous avez bien raison de dire aussi que l'épicerie est comme la buvette une occasion de dépenses. A venir jusqu'au printemps de 190.., nous résidions à cent pas à peine d'une épicerie licenciée. Mon mari et mes fils ne pouvaient recevoir des visiteurs sans envoyer chercher une bouteille de boisson quelconque à l'épicerie. C'était de ce chef \$2 et \$3 de dépenses par semaine. Et cependant mon mari ni mes fils n'abusaient. Ils faisaient venir cette boisson tout simplement pour recevoir les amis et faire comme les autres.



« Au printemps de 19.., pour se rapprocher de son ouvrage, mon mari a décidé de louer sur la rue X. Là, il n'y a pas de débits de boisson. Pour en acheter, il faut se rendre à la rue B. Le changement a été radical. Depuis cette époque, il n'entre pas une bouteille de boisson par mois dans ma maison.

« Et moi qui tient l'état des dépenses du ménage, je puis vous affirmer qu'il y a amélioration appréciable dans nos finances.

« Continuez donc le bon combat et toutes les femmes vous béniront ».

---

### Le buveur de petits verres

Un petit verre le matin à jeun, dit M. Paul Pugnère, c'est la maladie à intérêts composés ; pris après les repas, c'est la maladie à intérêt simple.

Le buveur de petits verres, surtout s'il les prend régulièrement devient fatalement et en peu de temps alcoolique.

L'alcoolique est un mauvais malade et un mauvais blessé ; tous ses organes sont en mauvais état, son estomac digère mal, son sang s'appauvrit et ne circule plus régulièrement. Il a des tremblements, des convulsions et des attaques de folie qui le poussent au crime ou au suicide.

### **Ce qu'elles peuvent faire**

On parlait hier de la ville de Zurich, en Suisse, où la commission scolaire a décidé qu'à l'avenir aucun achat de matériel scolaire ne serait fait chez les papetiers qui vendent des livres dangereux pour la jeunesse.

Bravo !

Dans un autre ordre d'idées, pourquoi ne se servirait-on pas de ce moyen pour combattre la buvette ? Et ici les dames pourraient faire beaucoup.

Je m'explique.

N'est-il pas vrai que dans la plupart de nos ménages c'est la mère ou les jeunes filles qui font les emplettes ? Le père, fatigué de la tâche quotidienne, reste à la maison et la mère achète où elle veut.

Voici un marchand, un fournisseur, etc., qui, à l'époque de l'octroi des licences, jette feu et flamme en faveur des buvettes et des épiceries mal tenues où les pères et les fils iront gaspiller leur argent, perdre leur santé et souvent leur âme.

Ces dames ont à leur disposition un excellent moyen de mettre une sourdine au zèle mal entendu de cet entêté. Qu'elles encouragent son voisin qui, lui, est un ennemi reconnu de la buvette. Quand le monsieur, ami et propagateur des buvettes, verra ses meilleurs clients le laisser pour acheter chez le marchand d'à

côté, il reviendra bien vite à de meilleurs sentiments.

Mesdames, ne l'oubliez pas, les buvettes sont les ennemis de votre bonheur. Ceux donc qui propagent les buvettes travaillent contre vous. A vous d'agir en conséquence.

---

### Présent de l'enfer

« Vous êtes un maître bien cruel », vous qui donnez à votre ouvrier un verre de liqueur alcoolique. Cette liqueur ne nourrit point, elle ne fortifie point, elle ne profite jamais, elle nuit toujours : « C'est un présent de l'enfer ».

« Vous êtes un ami bien cruel », vous qui régalez votre ami d'un verre de liqueur alcoolique. Cette liqueur ne nourrit point, elle ne fortifie point, elle ne profite jamais, elle nuit toujours : « C'est un présent de l'enfer. »

« Vous êtes un père bien cruel », vous qui permettez à votre fils de porter à ses lèvres un verre de liqueur alcoolique. Cette liqueur ne profite jamais à personne ; elle nuit à quiconque commet l'imprudence de la boire ; mais elle est surtout fatale à la jeunesse : « C'est un présent de l'enfer. »

### Aveugle et imbécile

Dernièrement, un buvetier rapace attirait chez lui un pauvre garçon de dix-sept ans, apprenti dans une bonne boutique, et le faisait boire à tel point qu'on fut obligé de ramener l'enfant chez son père dans une voiture de place.

Afin de débarrasser la paroisse de ce débit de boisson, on pria le père de déposer une plainte contre le buvetier canaille.

Or, ce père refusa obstinément d'agir. Et savez-vous quelle raison il donna ? Il ne voulait pas faire tort au buvetier.

Aveugle et imbécile.

N'allez pas croire qu'il ne s'en trouve pas de ces aveugles au milieu de notre population.

Je sais ici un citoyen prétendu très respectable, assez intelligent, dont les vieux jours sont assombris par l'ivrognerie scandaleuse d'un fils marié et père de famille. Ce pauvre garçon a contracté son vice dans une buvette que j'ai là sous les yeux et que je voudrais maudire devant tous mes lecteurs afin de les en éloigner. Ce fils ivrogne et perdu est encore, chaque jour, l'hôte de cet antre infâme.

Tous les ans, au mois de décembre, le buvetier a besoin de vingt-cinq signatures pour renouveler son certificat de licence. Savez-vous qui signe le premier, ce document diabolique ?

Le père du jeune homme entretenu dans son vice par le buvetier peu scrupuleux.

Je puis vous affirmer sous serment ce que je vous dis là.

Triste, profondément triste, n'est-ce pas ?

---

### Une enseigne oubliée

On cite des mots célèbres de Mgr Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke. Avant de devenir évêque de Sherbrooke, il avait été vingt-un ans desservant de l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Certaines rues de Québec étaient alors infestées de buvettes où on vendait de l'alcool jour et nuit. On peut croire si les désordres étaient nombreux.

Une nuit, M. Racine fut appelé auprès d'un malade dans la partie ouest du faubourg Saint-Jean. En revenant à son presbytère, il voit, couché sur le perron d'une buvette, un malheureux complètement ivre. Il sonne et le buvetier descend ouvrir la porte.

— Monsieur, lui dit M. Racine, en montrant l'ivrogne, j'ai cru bien faire en vous avertissant que vous aviez oublié de rentrer votre enseigne.

Et le futur évêque continua son chemin sans ajouter un mot.

### Le sacrifice du dernier verre

Le docteur Legrain, directeur du célèbre asile de Ville-Evrard, de Neuilly-sur-Marne, est un des esprits les plus éclairés de la France qui compte pourtant un si grand nombre de savants et d'hommes de science.

Dernièrement, on demandait au docteur Legrain ce qu'il pense de l'alcoolisme.

« Mais c'est poignant ce que vous me demandez-là, dit le savant. Il est des maux dont l'ampleur est telle qu'on en est comme envoûté et qu'à peine on oserait y penser de peur d'en être malade. C'est plutôt les non-alcooliques qu'il conviendrait d'apprécier, en leur indifférence, en leur impardonnable lâcheté, en leur aveuglement.

« Car ils sont légion les hommes qui, par leur insouciance coupable, autorisent l'extension progressive du fléau. Car ils sont lâches ces gens, sains d'esprit et bien portants, qui n'ont aucune palpitation au spectacle de leurs frères, qui sont tombés si bas et auxquels ils n'offrent pas même le secours de leur exemple, continuant égoïstement à entretenir commerce avec la boisson qui tue.

« Car, enfin, ils sont aveugles volontairement, ces gens qui se voilent la face pour ne point voir les misères de l'intempérance et qui, telle l'autruche, la tête cachée sous son aile, ne croient plus au danger parce qu'ils ont réussi à se le masquer.

« En vérité, ces gens sont à plaindre plus que les insouciantes victimes de l'alcool.

« Et j'estime que le sacrifice du dernier verre fait plus de joie au cœur, que les stériles jouissances que notre époque un peu décadente nous réserve. Je n'ai pas encore réussi à comprendre que l'on pût, sérieusement, rêver au bonheur de l'humanité, le verre en main ».

---

### Favorise-t-il la longévité ?

L'opinion populaire veut que l'usage modéré des liqueurs faiblement alcooliques, tels que le vin, la bière, etc., favorise la longévité.

On nous signale tels vieillards de 80 et 90 ans qui ont fait usage de boissons toute leur vie, même au point de s'enivrer parfois, et on nous demande avec un air de triomphe si de pareilles épreuves n'établissent pas au moins que les boissons ne nuisent pas à la longévité.

Non, répond M. S.-A. Abbott, ce ne sont là que des exceptions qui confirment la règle. On paraît oublier que pour chacun de ces hommes—qui sont doués d'une constitution robuste—on peut en montrer cinquante qui ont indubitablement abrégé leur vie par l'usage des boissons.

### **Ce qu'elles coûtent**

Les partisans des « licences » chantent toujours bien haut qu'elles rapportent de forts revenus aux municipalités.

C'est possible en certaines localités.

Mais ces messieurs oublient toujours de nous dire les dépenses qu'elles occasionnent.

Les journaux de Montréal nous apprennent que le nombre des aliénés dans cette ville augmente dans des proportions alarmantes. Tous les jours le maire est appelé à se prononcer sur le cas de deux ou trois sujets qu'il est nécessaire d'interner aux asiles de la Longue-Pointe ou de Verdun. Chaque patient coûte à la ville, par année, \$56 ou \$58, selon qu'il est interné à la Longue-Pointe ou à Verdun. Le gouvernement provincial paye une somme égale.

En 1907, Montréal payait pour l'internement de 874 aliénés. En 1908, le nombre d'aliénés saute à 896. Montréal paye donc, chaque année, plus de \$50,000 pour l'internement de ses aliénés.

Or, savez-vous quelle est la principale cause de la croissance anormale des cas de folie à Montréal? L'ALCOOL. Les enquêtes approfondies faites par les employés municipaux établissent ce fait amplement.

Comme on le voit, si les « licences » rapportent des revenus aux villes elles sont aussi une forte source de dépenses.



### Mangeur d'homme et de force

La lecture de l'attachant ouvrage de M. E. Z. Massicotte, *Athlètes Canadiens-français*, m'amène à faire une constatation qui a dû être faite déjà dans bien des pays. C'est que l'athlétisme et l'alcool ne vont pas du tout ensemble.

M. Massicotte fait défiler devant nos yeux une galerie d'une cinquantaine d'athlètes canadiens-français, tous d'une force et d'une endurance prodigieuses. Tous ces hommes, évidemment, étaient doués d'une force musculaire très grande. Mais ils ne parvinrent à accomplir leurs exploits ou leurs tours qu'après un entraînement méthodique, long et suivi.

M. Massicotte qui a connu personnellement la plupart des athlètes dont il raconte les exploits, prend la peine de déclarer, pour chaque homme qu'il portaiture : « M. X. ne faisait pas usage de boissons fortes ».

Il va même plus loin. Il signale un athlète qui fit accourir la foule bien des fois pour assister à ses tours vraiment étonnants. Cet homme, gonflé par ses succès, se mit à boire. En quelques années, il perdit sa force et s'en alla mourir alcoolique sur un lit d'hôpital à Vancouver.

Non. Que tous ceux qui ont un effort physique un peu considérable à accomplir occasionnellement ou tous les jours se mettent bien dans la tête qu'ils sont voués à l'impuissance s'ils font usage d'alcool.

L'alcool, au témoignage de tous les médecins d'expérience, n'est pas un producteur de force. L'un d'eux le définit même comme un « man-  
eur d'homme et de force ».

---

### Une femme énergique

Je lis dans un journal des Etats-Unis l'énergique apostrophe suivante :

« J'avertis charitablement M. X., hôtelier de la rue B., et M. XX, hôtelier de la rue BB., que s'ils donnent encore de la boisson à mon ivrogne de mari, je leur donnerai chacun une dégelée la prochaine fois que je les rencontrerai.

J'avertis, par la même occasion, tous les hôteliers de la ville qu'ils auront la même chose s'ils donnent ou vendent de la boisson à mon mari.

« Ainsi que pas un seul de ces messieurs que j'ai déjà averti de vive voix ne soit surpris si quelque bon jour ils dansent au bout de mon fouet.

Signé: MARY DONOVAN.

« P. S.—Je pèse 325 livres et j'ai été écuyère pendant douze ans dans le cirque Barnum.

J'ignore si Mme Donovan a eu l'occasion de faire claquer son fouet sur le dos des mastroquets qui saoulaient son mari, mais je ne puis m'empêcher d'applaudir à l'énergie de cette femme de poids.

### Vouloir c'est pouvoir

Personne ne conteste l'excellence et la nécessité de la réforme de nos habitudes de boisson. Mais chacun fait valoir ses prétextes et ses excuses, car on trouve toujours dans sa position, si mauvaise qu'on la reconnaisse, des motifs pour y persister.

L'excellent « Progrès du Golfe », qui fait si vaillamment à Rimouski le bon combat, donne deux des raisons qu'on donne là-bas pour ne pas changer ses habitudes d'intempérance. A soixante lieues de distance, j'ai pourtant entendu bien des pauvres victimes de la boisson donner ces mauvaises raisons.

« —C'est trop tard, dira l'un ; je suis trop vieux pour me changer ».

« Trop tard ? Parce que votre vie est déjà avancée ? Vous tenez donc à mourir dans le vice et dans la honte ? Vous avez perdu la meilleure moitié de votre vie, et vous croyez qu'il est de toute nécessité de perdre aussi le reste ? Hâtez-vous donc ! Plus vous avez perdu d'années, plus il est nécessaire de bien employer celles qui vous restent.

« —C'est plus fort que moi, dit un autre, je n'y puis rien ».

« Voilà la grande excuse ! Vous avez donc une bien pauvre idée de vous-même et de la force de votre volonté ! Vous êtes à ce point

faible et esclave d'un penchant dont vous connaissez tous les côtés honteux ! En ce cas, vous avez raison, vous n'êtes bon à rien !... Vous vous récriez ? Alors dites simplement que vous ne voulez pas. Votre volonté est paralysée par un cortège de faux raisonnements.

---

### **No signez pas**

La responsabilité de ceux qui signent des requêtes, ou qui par d'autres moyens favorisent les « licences », est loin d'être enviable. Leur coopération devient si directe et si immédiate, qu'ils sont sur le même pied que les conseillers et les voteurs.

Ecrire son nom sur une feuille de papier paraît en effet peu de choses à plusieurs. C'est peu de choses que d'écrire son nom sur le dos d'un billet de \$1000, mais l'endosseur est vraiment responsable de toute la somme auprès du banquier si le prometteur fait défaut.

Ainsi vous signez une « licence » à un homme que vous connaissez indigne de l'avoir : vous endossez devant Dieu la responsabilité des péchés que vous savez être commis dans cette auberge. Cette coopération au mal est si directe et si grave que le Concile de Montréal enjoint aux confesseurs de refuser l'absolution aux fidèles qui, par écrit ou autrement, persistent à favoriser des aubergistes qu'ils savent être indignes d'avoir une licence.

### Un mot à Baptiste

—On dirait, dit Baptiste, que pour vous il n'y a à l'hôtel de ville que la question de tempérance. Toutes les autres questions vous semblent secondaires.

—Mon cher Baptiste, la tempérance est une question morale en même temps qu'une question municipale. Sur les questions municipales, les contribuables ont le droit de se diviser. Ainsi personne ne peut vous empêcher d'être en faveur de l'administration actuelle pas plus qu'on ne peut blâmer votre voisin de lui être opposé.

Mais sur les questions de morale les bons citoyens ne peuvent se diviser. Ils doivent être tous du même côté, et du bon côté.

Voilà pourquoi nous demandons à chaque candidat son programme sur la question des licences. Si le programme de chacun est acceptable, qu'il soit pour ou contre l'administration actuelle, la chose nous importe peu.

On ne devrait pas mêler la tempérance aux questions municipales, disent souvent les partisans des licences.

Fort bien. Que tous les candidats, qu'ils soient du parti au pouvoir ou du parti oppositionniste, aient un programme commun et acceptable sur la question de tempérance, et nous serons fier de la maintenir bien audessus des mesquins intérêts de partis ou de clans.

### Les fruits de la buvette

Les gouvernements de tous les pays, pour encourager l'agriculture, l'industrie ou les arts, subventionnent largement les expositions. On voit dans ces espèces de foires les produits agricoles, industriels, etc., etc., de chaque nation.

M. l'abbé Mullais a eu une idée assez originale. Il suggère une exposition universelle des produits... de la buvette.

M. l'abbé Mullais expose comme suit son idée :

« On y verrait de lamentables choses. Au premier rang devrait figurer une collection de pauvres femmes au visage triste et décharné, aux yeux creusés par la douleur. A côté, une multitude de petits enfants couverts de haillons, criant : « Du pain, mère ! j'ai faim !... Oh mère ! que j'ai froid !

« Et chaque malheureuse mère répondrait : « Mes pauvres petits chéris, je n'ai pas de pain à vous donner !... Je n'ai pas de bois non plus pour vous faire du feu ».

« Ce serait affreux, et c'est, hélas la triste réalité.

« En face, ce serait une collection d'hommes ayant, jeunes et vieux, une figure hébétée, les yeux ternes et égarés, et enfin une haleine puante l'alcool. Dans leurs traits, il n'y a presque rien de l'homme ; dans leur esprit, il n'y a qu'une seule pensée, retourner à la buvette, à cette buvette qui ruine la famille et qui abrutit l'ivrogne.

« Aux deux extrémités de l'exposition, il y aurait : d'un côté, un hôpital et une prison ; de l'autre une maison d'idiots ou d'aliénés, et un cimetière avec des fosses ouvertes prêtes à recevoir leurs proie.

« Dans un coin se trouverait un groupe de buvetiers proférant ces séduisantes paroles : Il faut bien que tout le monde vive ! . . .

« Oui, il faut que tout le monde vive ! et c'est ce qui vous condamne malheureux ! Il faut que les femmes et les malheureuses mères de familles vivent. Il faut que les vieillards aient du pain, ainsi que les petits enfants. Vous prenez le pain de la mère, de l'enfant et du vieillard ; vous détruisez la santé et vous dégradez l'âme de l'ouvrier ; d'un homme laborieux vous faites un être avili, car ce n'est plus un homme que l'ivrogne. Un homme parle, raisonne, marche droit, la tête haute, les yeux tournés vers le ciel ; mais un ivrogne, ça boite, ça déraisonne, ça trébuche et tombe ; ce n'est plus un homme hélas ! ce n'est plus qu'une brute.

---

### Enterrements de vie de garçon

Enterrements de vie de garçon ! On pourrait dire souvent enterrements de l'honneur, de la sobriété, du bonheur des familles. Les parents devraient mener une campagne active contre ces enterrements de vie de garçon qui tournent presque toujours en orgies.

### S'il vous plaît, mesdames

L'élection municipale du 1er février se fera sur une question de tempérance puisque la moitié au moins des candidats s'engagent à diminuer encore les « licences » et à maintenir tous les règlements de tempérance adoptés depuis quatre ans.

Les dames doivent-elles aller déposer leur bulletin en faveur des candidats de leur choix ?

Pourquoi pas ?

Beaucoup de dames refusent d'aller voter parce qu'elles craignent d'être insultées ou « assermentées ».

Insultées ! Certainement, non. On a trop ici dans le peuple le respect de la femme pour l'insulter quand elle accomplit un devoir aussi sacré que celui du choix des mandataires publics. Assermentées ! Les représentants des candidats dont la cause n'est pas bonne et dont l'élection est incertaine abusent quelquefois du droit d'assermenter les voteurs précisément pour empêcher les femmes d'aller aux polls. Pourquoi une femme qui n'a rien à se reprocher ne prêterait-elle pas serment comme son mari, son fils, comme tout honnête homme ? La cause qu'elle soutient ne vaut-elle pas la peine qu'elle ignore l'injure du malappris qui lui demande à prêter serment ?

La Constitution de 1791 ne défendait pas aux femmes de prendre part aux élections politiques. Le vote était alors « ouvert », c'est-à-dire qu'on nommait le candidat pour lequel on votait. Le



poll était souvent le théâtre de prises de becs désagréables, de chicanes dangereuses. Nos grand'mères n'en exerçaient pas moins leur devoir d'électeur. Elles se rendaient au poll sans forfanterie mais avec conviction. M. David cite quelque part le cas de la mère du premier Papineau qui, à un âge relativement avancé, ne craignit pas de passer à travers une bagarre pour aller voter en faveur du fils qui faisait son orgueil.

Les bagarres électorales, grâce à Dieu, sont disparues de nos mœurs. Les salles de polls sont aujourd'hui comme des salles de prétoires : calmes, tranquilles, silencieuses. L'électeur, homme ou femme, peut y aller sans crainte.

Les élections municipales ont, cette année, un caractère qui devrait engager toutes les femmes à y prendre part. Dans quelques quartiers on fait la lutte à certains candidats à cause de la part importante qu'ils ont prise à la réglementation du commerce des boissons.

La femme et ses enfants sont les victimes accoutumées de ce commerce maudit. Les trois quarts des suppôts de buvettes sont des êtres qui font mourir leurs femmes et souffrir leurs enfants.

Mesdames, s'il vous plait, quand vous irez déposer votre bulletin, si votre mari n'est pas un pilier de buvette, si vos fils sont sobres, soyez généreuses : pensez à vos sœurs que les débits de boisson font pleurer et souffrir.

### Pendant l'hiver

Travailleurs ! s'écrie l'excellente petite revue « La Tempérance », quand vous grelottez au froid, seriez-vous satisfaits qu'on logeât un charbon rouge dans votre main ? Assurément, vous auriez une sensation de brûlure ; mais la température de votre organisme n'en serait pas plus élevée. Il en va de même quand vous ingurgitez un petit verre, le matin.

L'alcool vous ronge à l'intérieur, comme de l'acide et brûle l'estomac, c'est vrai ; mais il n'augmente pas la chaleur générale du corps.

Vous répliquez : —Après boire, nous avons chaud à la figure.

—Qu'est-ce que cela prouve ? Si une chaudière lâchait toute sa vapeur à travers des tuyaux brusquement dilatés par accident, ces conduites seraient soumises à une température excessive, mais la chaudière elle-même, en se vidant, se refroidirait.

Le corps humain présente un phénomène analogue, après l'absorption des spiritueux. L'alcool paralyse certains nerfs qui devraient resserrer les vaisseaux sanguins de la peau. Alors le sang afflue dans ces canaux élargis. Aussitôt on éprouve une sensation de chaleur au visage, par exemple ; mais le corps lui-même, la chaudière vitale, se refroidit, car l'air abaisse la température du sang, qui monte en trop grande abondance à la surface de l'organisme ; et le thermomètre en fait foi.

### Intéressante comparaison

Il y a soixante-dix ans, un jeune Anglais, désirant prendre une police d'assurance sur la vie, s'adressa à une grande compagnie de Londres. Quand on apprit qu'il ne faisait aucun usage de boisson on lui dit qu'il devait payer une prime supplémentaire, car on croyait alors qu'un peu de whisky ou de vin était bon pour la santé, et qu'un abstinente ne vivait pas aussi longtemps que celui qui buvait raisonnablement.

Le jeune homme avait des capitaux, de l'intelligence et de l'activité. Ses études et ses observations l'avaient convaincu que l'alcool, loin de prolonger la vie, conduisait rapidement à la tombe ceux qui en usaient. Il se décida à fonder une compagnie d'assurance qui ne prendrait des risques que sur les personnes qui ne buvaient pas. Cette compagnie prit le nom de United Kingdom Temperance and General Provident Institution.

Pendant les dix premières années de son existence, la nouvelle Cie d'assurance n'assura que les abstinents. Puis, comme elle voulait développer ses affaires, et qu'en Angleterre alors... comme aujourd'hui, les abstinents sont plutôt l'exception, elle ouvrit un nouveau département qui assura les buveurs modérés.

La United Kingdom Temperance and General Provident Institution a pu, pendant soixante

ans, constater qui de ses détenteurs de polices mouraient le plus tôt — ceux qui ne buvaient pas du tout ou les buveurs modérés. Elle a trouvé que, en proportion, il y avait beaucoup plus de décès chez ceux qui buvaient que chez les abstèmes. Parmi les détenteurs de polices âgés de quarante à cinquante ans, le nombre proportionné des décès était même plus grand que parmi ceux de tous les autres âges.

Pour donner des chiffres exacts, voici correctement la proportion établie par la United Kingdom Temperance and General Provident Institution. Elle a trouvé que sur cent décès calculés de buveurs, il y a quatre-vingt-treize décès, tandis que chez ceux qui s'abstiennent d'alcool, il n'y a que soixante-dix décès sur cent calculés.

La Sceptre Life Insurance Co., une autre compagnie anglaise, a fait une expérience tout aussi concluante pour démontrer que les abstinents vivent plus vieux que les buveurs même modérés. Pendant plusieurs années, cette Cie s'est fait une spécialité d'assurer les membres du clergé des différentes dénominations religieuses. On sait que les membres du clergé en général sont abstinents. Elle constata tout de suite une différence considérable dans la mortalité de ses assurés.

Que ceux donc qui veulent mourir vieux se hâtent de prendre la tempérance absolue. Ils auront là un certificat de vieillesse.

### **Mentalité peu relevée**

S'il faut en croire un journal que j'ai sous les yeux, M. X. conseiller municipal à F., aurait donné les raisons suivantes pour accorder une nouvelle licence de buvette :

« S'il fallait ôter les licences à tous ceux qui vendent de la boisson à des mineurs ou le dimanche, il ne resterait plus de licence à F. »

Si M. X a réellement prononcé ces paroles, il a manqué une magnifique occasion de se taire.

Un conseiller de ville qui sait qu'un porteur de licence vend à des mineurs ou le dimanche à sa ligne de conduite toute tracée : il doit enlever la licence à cet hôtelier ou à cet épicier. S'il agit autrement, il manque gravement à son devoir.

Le fait que tous les hôteliers de la ville vendraient le dimanche ou aux mineurs ne l'excuserait pas de fermer les yeux ; au contraire, son devoir serait encore plus impérieux puisque le mal serait plus grand !

Mais, malheureusement, un grand nombre d'échevins et de conseillers municipaux n'envisagent les « licences » qu'au point de vue des revenus qu'elles donnent au trésor municipal. Ceux-là, ne nous gênons pas de le dire, ont une bien triste conception des devoirs de leur charge.

---

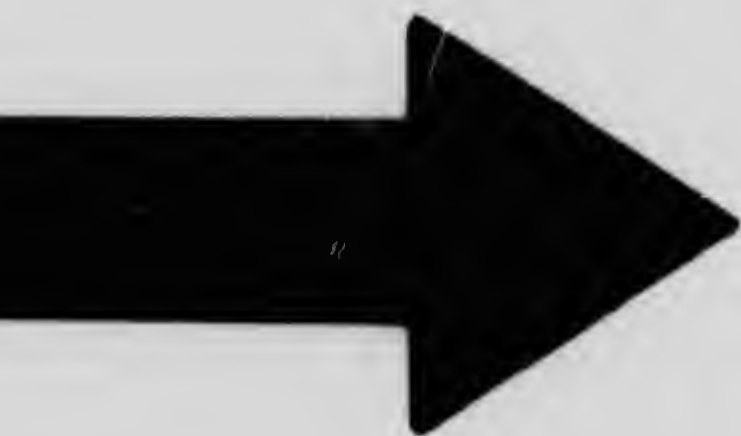
### Aux dépens de tout le monde

Il existe, dit le « Bien Public », certains foyers qui n'exhalent que le relent du vice, la misère paresseuse et lâche, et ces foyers de larmes et de tristesse sont le plus souvent ceux de l'ivrogne, qui nourrit sa hideuse passion aux dépens du bien-être de sa famille, qui vit dans les dettes, et boit aux dépens de tout le monde.

« Aux dépens de tout le monde ! Et combien cela est terriblement vrai. Le malheureux qui fait la ronde des buvettes, les vendredis et samedis soirs, y distribue largement et sans compter, le prix de ses heures de travail de la semaine. Il paie comptant, car le buetier ne tient pas de livre et ignore les désenchantements et les surprises du crédit. Le buveur qui fait la noce se donne des faux airs de libéralité qui font les délices des amis d'occasion. Dans l'exaltation d'un commencement d'ivresse, il entend le murmure assourdi de sa louange : quel bon garçon, vrai, le cœur sur la main.

« Oh ! oui, parlons-en de ce cœur. Sur la main de l'ivrogne, le cœur n'est pas à la bonne place. Il est souillé trop librement de promiscuités infâmes et avilissantes, et lorsqu'il laisse cette pauvre loque de cœur sur un comptoir avec son dernier dix sous, il se traînera vers son logis, la main libre alors, libre pour toutes les brutalités qu'il réserve à la pauvre femme en pleurs et aux petits sans pain ».

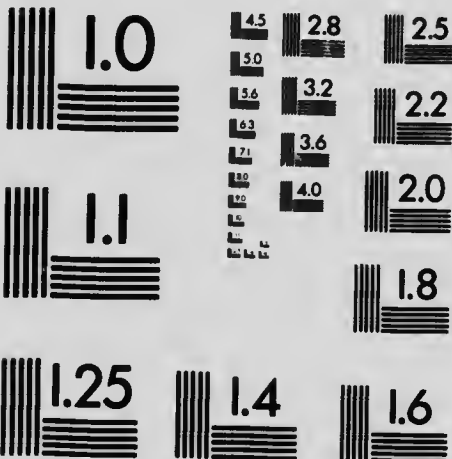






# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

### Le secret du succès

Henri Saint-Yves, le fameux coureur français qu'on a vu à Québec dans le courant de l'été dernier, vient de parcourir la distance de vingt-six milles et quelques cents verges en deux heures, trente-deux minutes et trente-neuf secondes.

Sait-on à quoi l'entraîneur de Saint-Yves attribue tous ses succès ?

Tout simplement à la vie qu'il a menée pendant sa jeunesse.

« Depuis que je le connais, dit cet entraîneur, c'est-à-dire depuis l'âge de quinze ans, il s'est abstenu de tabac et de boissons alcooliques, et cette vie simple et tempérante a jeté les bases d'une constitution de fer. D'autre part, en ce moment, il continue à vivre d'une manière aussi sage, ne buvant pas, ne fumant pas, se conformant en cela aux règles admises par l'entraînement athlétique moderne.

« De l'avis de toutes les autorités médicales sportives aussi bien que des entraîneurs dont les connaissances sont basées sur l'observation des faits, il est absolument impossible d'arriver sans habitudes tempérantes à un degré de santé suffisant pour supporter les fatigues d'une grande épreuve sportive où toutes les qualités physiques d'un homme sont employées jusqu'à la dernière limite ».

### On fait ce qu'on peut

Un dévoué partisan de la tempérance se désolait dernièrement devant son curé du peu de succès de son travail en faveur de la tempérance.

— Dans mon quartier, disait-il, j'ai distribué de nombreux tracts de tempérance, j'ai tenté de corriger plusieurs ivrognes de leur fatale passion, etc., etc., et je ne pourrais pas jurer que tous mes efforts ont ramené plus de quatre ou cinq individus dans le bon chemin.

— Et vous n'êtes pas content du résultat obtenu, dit le curé avec chaleur. Sur les cinq individus régénérés grâce à vous il y a peut-être deux ou trois pères de famille. Je trouve moi que vous avez fait beaucoup. Qu'on me donne dix hommes zélés comme vous qui se chargent, chacun, de corriger deux de leurs concitoyens de leurs habitudes de boisson et en moins de trois ans nous régénérons notre paroisse.

Que les amis de la tempérance ne soient pas si pessimistes. Ne parviendraient-ils, chacun, à préserver ou à retirer de ses habitudes de boisson qu'un seul père de famille, qu'ils auraient déjà fait œuvre utile. Qu'ils se représentent, en effet, de quelle somme de maux ils ont préservé ce père de famille, sa descendance, son entourage.

### **Terribles ravages**

Le célèbre docteur Formad ayant recherché les lésions anatomiques dues à l'alcool sur plusieurs milliers de cadavres, a dressé la statistique suivante. Remarquons qu'elle est la plus complète et la plus éloquente qui ait été établie jusqu'à ce jour.

En prenant pour chiffre de comparaison le nombre de 375 personnes mortes d'alcoolisme, alors que la mort survenait pendant que le sujet était sous l'influence complète de l'alcool, on a constaté sur elles les maladies suivantes :

	Fois
1. Le cyanose des reins.....	370
2. L'infiltration graisseuse du foie.....	335
3. La gastrite aigue et chronique.....	195
5. L'oedème du cerveau.....	175
6. L'hyperthrophie du cœur.....	160
7. La dégénérescence des vaisseaux.....	85
8. Les hémorroïdes.....	45
9. L'hémorrhagie du pancréas.....	42
10. Les maladies valvulaires du cœur.....	40
11. La phtisie pulmonaire.....	42
12. La maladie de Bright.....	40
13. Cirrhose du foie.....	11

De si terrible ravages causés par l'alcool imposent la publication de cette statistique. Ces chiffres, d'une si triste éloquence, pourront convaincre les plus sceptiques de la nécessité de réfréner l'abus des boissons alcooliques.

### Aux femmes canadiennes

Quand le mari devient l'esclave de la boisson,  
rentre tard à la maison, se montre morose ou  
violent, qui en pâtit ?

L'épouse.

Quand le père laisse à la buvette la somme  
nécessaire pour payer le loyer, le boulanger,  
l'épicier, qui en souffre, avec les enfants, inno-  
centes victimes ?

La mère.

Quand le fils d'une veuve abandonne son  
foyer pour la buvette, quand le frère, pris de  
boisson, rudoie sa sœur, quand le jeune homme  
oublie dans les bars immondes, les promesses  
faites à celle qu'il aime, qui pleure ?

Celle qu'on immole au monstre alcool.

O femmes ! éternelles sacrifiées, serez-vous  
donc toujours résignées ?

Quand vous le pouvez, aidez-nous donc à  
fermer les buvettes. Si vous avez droit de  
vote, allez donc voter pour les candidats enne-  
mis des buvettes.

N'achetez pas d'alcool !

N'offrez pas d'alcool !

Ne buvez pas d'alcool !

Et, surtout, si vous avez des enfants, ne man-  
quez pas de leur donner la haine de l'alcool et  
l'horreur de la buvette.

### La banque de perte

Deux ouvriers revenaient ensemble à la maison, un samedi soir, vers les cinq heures. Tous deux avaient dans leur poche le salaire de la semaine.

—Viens avec moi, dit l'un, nous allons entrer prendre un coup à l'hôtel de X X X, avant de rentrer chez nous. Nous y rencontrerons quelques amis et nous causerons un peu afin de nous remettre de nos fatigues.

—Non, je n'entre pas, dit l'autre, j'ai pris la tempérance, et je ne veux pas manquer à ma promesse. D'ailleurs, j'aime mieux porter mon argent à la Caisse Populaire qu'à la banque de Perte. J'y gagne outre mes intérêts, la paix dans mon ménage, le repos domestique, une petite rente pour mes vieux jours, de l'argent pour l'éducation de mes enfants, etc., etc.

Pour toi, tu vas déposer là-bas

Ton argent... pour le perdre.

Ton temps... pour le perdre.

Ta santé... pour la perdre.

Ta raison... pour la perdre.

Ton indépendance... pour la perdre.

Ta volonté... pour la perdre.

Le bonheur de ta famille... pour le perdre.

Finalement ton âme... pour la perdre.

---

## TABLE DES MATIERES

---

	<b>Pages</b>
L'alcool est un menteur.....	5
L'idéal de tout homme de cœur.....	7
Les adieux d'un suicidé.....	7
Est-il un apéritif?.....	9
L'ouvrage qu'on fabrique ici.....	11
Le bourreau des bourreaux.....	13
La buvette.....	14
Au lendemain de la fête nationale.....	15
Une promesse bien tenue.....	17
Appel aux jeunes.....	18
Histoire vécue.....	20
Un modèle de testament.....	22
Faut-il dénoncer?.....	23
Erreurs à corriger.....	24
Va-t-il tenir sa promesse?.....	25
Aveu intéressant.....	27
Les yeux qui s'ouvrent.....	28
Quand cela finira-t-il?.....	30
Un calcul difficile.....	31
Ce qu'il produit.....	32
Aujourd'hui et autrefois.....	33
Ce qu'elle donne.....	34
Quelle terrible responsabilité!.....	35
Caisse d'épargne vs buvette.....	38
Trois grands ennemis.....	39
Emouvant appel.....	40

	<b>Pages</b>
Définition très juste.....	42
Une surprise désagréable.....	44
Quatre étapes.....	45
Toujours des raisons.....	47
Habitude extrêmement dangereuse.....	48
Où mène l'ambition.....	50
Un fait prouvé.....	52
Le sort des familles d'alcooliques.....	53
A ces dames.....	54
Est-elle indispensable?.....	55
Un moyen original.....	57
Est-il un fortifiant?.....	58
Un pari de fou.....	61
Ce qu'ils en pensent.....	62
Commandements à méditer.....	64
Si votre œil vous scandalise.....	65
Ceux qu'il fait vivre.....	68
Propos de la rue.....	69
Ce qui mène à la honte.....	70
Vraiment trop bons.....	72
Qu'ils sont aveugles!.....	73
Question et réponse.....	74
J'aime mieux mourir.....	75
Remède facile à essayer.....	76
Est-il un digestif?.....	77
Une pénible visite.....	80
Vie courte et bonne.....	82
Ce qu'ils en pensaient.....	84
Mentalité à refaire.....	85
Bonne pour tous.....	86
Pour les victimes.....	87



	<b>Pages</b>
Ce que nous lui sacrifions.....	43
Un sombre tableau.....	88
Une vieille légende.....	89
Malédiction pour sa famille.....	90
Un homme désappointé.....	91
La liberté de s'empoisonner.....	92
Quelques problèmes.....	93
Le sermon du mendiant.....	95
Entre médecin et malade.....	96
Réchauffe-t-il?.....	97
Rencontres trop fréquentes.....	101
Pas autre chose que les revenus!.....	102
Pour l'honneur des familles.....	104
Pour changer le cuivre en or.....	105
Un trait de courage.....	106
Est-il responsable?.....	107
Un trait de courage.....	106
La tête plus légère.....	108
Vous n'êtes pas mon père.....	109
Combien coupable!.....	110
Le temple du vice.....	111
Un dieu pour les ivrognes.....	112
Habitudes d'enfance.....	113
Un signal d'alarme.....	115
Une intéressante déclaration.....	116
Pauvres jeunes gens!.....	117
Faites disparaître la cause.....	118
L'un des grands facteurs.....	120
Les fruits de la tempérance.....	121
La leçon du charretier.....	122
Exemple à suivre.....	125

	Pages
Pas de différence.....	126
Supprimons la cause.....	127
Préserve-t-il des maladies contagieuses?...	128
Misère et turpitude.....	131
Mère sans esprit.....	133
Une petite comparaison.....	134
L'éternelle cause.....	135
Elles ne font pas tant de mal.....	136
Pleure-t-on de joie?.....	137
Raisonnement boiteux.....	138
Pourquoi on doit se protéger.....	139
Effrayante constatation.....	140
Armes à deux tranchants.....	141
Commentaires inutiles.....	142
Pas autre chose qu'un poison.....	145
Liberté à tous, non.....	146
Ce qu'il avait vu en songe.....	147
Alphabet des buveurs.....	148
Un argument égoïste.....	149
Leur valeur alimentaire.....	150
Paroles autorisées.....	151
L'opinion d'un manufacturier.....	152
Dialogue entendu.....	153
Voix de l'échafaud.....	154
Pas du tout nécessaire.....	155
Il n'est que conséquent.....	156
Le mal du voisin.....	157
La théorie d'une mère de famille.....	159
Le buveur de petits verres.....	160
Ce qu'elles peuvent faire.....	161

	<b>Pages</b>
Présent de l'enfer.....	162
Aveugle et imbécile.....	163
Une enseigne oubliée.....	164
Le sacrifice du dernier verre.....	165
Favorise-t-il la longévité?.....	166
Ce qu'elles coûtent.....	167
Mangeur d'homme et de force.....	168
Une femme énergique.....	169
Vouloir c'est pouvoir.....	170
Ne signez pas.....	171
Un mot à Baptiste.....	172
Les fruits de la buvette.....	173
Enterrements de vie de garçon.....	174
S'il vous plaît, mesdames.....	175
Pendant l'hiver.....	177
Intéressante comparaison.....	178
Mentalité peu relevée.....	180
Aux dépens de tout le monde.....	181
Le secret du succès.....	182
On fait ce qu'on peut.....	183
Terribles ravages.....	184
Aux femmes canadiennes.....	185
La banque de perte.....	186

---



